

(^)

(N° 17.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1870.

CRISE FINANCIÈRE.

Correspondance entre le Département des Finances et la Banque nationale.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, le 14 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans les circonstances actuelles, et par suite du retrait des garnisons de plusieurs villes du pays, nous croyons utile de réduire autant que possible les encaisses de nos agents en province; nous venons en conséquence de faire revenir à Bruxelles tous les titres de la dette publique destinés à la reconstitution des inscriptions nominatives en titres au porteur, qui se trouvaient dans nos agences.

Cette mesure n'aura aucune conséquence désagréable pour les intéressés, votre Département étant dans l'usage de nous faire connaître les remises de titres qui doivent avoir lieu en province.

Il serait aussi très-désirable de décharger les agences des valeurs déposées à titre de cautionnement et qui, dans certaines localités, s'élèvent à un chiffre important.

Nous venons vous prier en conséquence, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous faire connaître si vous verriez quelque inconvénient à ce que, dans l'intérêt du Trésor public, la Banque prescrive à ses agents d'envoyer à Bruxelles toutes les valeurs de cette nature qui sont en leur possession. Elle les chargerait en même temps de prévenir les dépositaires que leurs dépôts ne pourront être retirés qu'à Bruxelles.

Cette mesure ne serait naturellement que temporaire, et nous nous empres-

serions de reconstituer les dépôts dans les diverses agences aussitôt que les circonstances le permettraient.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,
VIGNERON.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

(Confidentielle.)

Bruxelles, le 15 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 14 de ce mois, Secrétariat, n° 9849.

Je ne puis, Monsieur le Gouverneur, qu'approuver la mesure que vous avez prise de faire revenir à Bruxelles tous les titres de la dette publique destinés à la reconstitution des inscriptions nominatives en titres au porteur, qui se trouvent dans les agences de la Banque.

En ce qui concerne les valeurs déposées à titre de cautionnement, je ne vois aucun inconvénient à ce que la Banque prescrive à ses agents d'envoyer à Bruxelles toutes les valeurs de cette nature qui sont en leur possession. Il ne sera pas nécessaire, toutefois, de prévenir les déposants que leurs cautionnements sont transférés à Bruxelles. L'administration agira à l'égard de ces valeurs, comme elle est dans l'usage de le faire pour le service de la dette inscrite, c'est-à-dire qu'elle vous fera connaître, Monsieur le Gouverneur, les restitutions qui doivent avoir lieu en province.

La mesure ne peut cependant s'étendre qu'aux dépôts effectués antérieurement au 15 juin dernier. Certaines valeurs reçues par vos agents depuis cette époque ne constituent que des dépôts provisoires de très-peu d'importance, et peuvent, dès lors, être retirées sans l'intervention de mon Département.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

(Confidentielle.)

Bruxelles, 15 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Tout en ayant la plus grande confiance dans le maintien de la paix et dans le respect de notre neutralité, j'estime néanmoins prudent de prendre certaines mesures de précaution destinées à mettre les fonds et valeurs de l'État à l'abri de tout danger. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Gouverneur, de faire transférer l'encaisse appartenant au Trésor sur votre succursale d'Anvers.

Il devra en être de même des titres de la dette publique qui sont déposés à la Banque nationale et qui y ont été placés sous scellés, de concert avec un conseiller de la Cour des comptes et un fonctionnaire de mon Département. Je délègue M. Du Ménil, directeur, et M. Van der Beken, premier commis au Ministère des Finances, pour vérifier l'état des caisses renfermant ces titres, pour les accompagner à Anvers et pour signer le procès-verbal de la remise qui en sera faite à l'agent de votre succursale

Quant aux titres nécessaires au service courant, ainsi qu'aux valeurs appartenant à la caisse d'amortissement et à la caisse des dépôts et consignations, la Banque ne devra les expédier vers cette ville qu'en vertu de nouvelles instructions.

Veuillez m'accuser la réception de la présente.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

(Confidentielle.)

Bruxelles, 15 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Comme suite à ma dépêche de ce jour, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter les agents du caissier de l'État dans les provinces limitrophes de la Prusse et de la France, à diriger sur Bruxelles leur encaisse disponible, et à ne conserver, dès lors, devers eux, que les fonds absolument indispensables pour satisfaire aux crédits qui leur sont ouverts; vous les préviendrez, en outre, mais

confidentiellement, que, dans le cas où ils apprendraient que, contre toute attente, notre territoire est envahi, ils aient à transférer immédiatement à Anvers, et par les voies les plus promptes et les plus sûres, le numéraire, les valeurs et les titres dont ils sont dépositaires.

Les agences des autres provinces auront à agir de même si ces provinces étaient, à leur tour, menacées d'une invasion; elles ne doivent pas attendre des ordres à cet effet.

Veuillez, Monsieur le Gouverneur, m'accuser la réception de la présente.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances.

Mont-Saint-Guibert, le 17 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'éprouve le besoin, afin de sauvegarder la responsabilité que je puis avoir, de vous confirmer dans un rapport officiel les renseignements qu'officieusement je vous ai communiqués, sur la situation de la Banque nationale et sur les conséquences que cette situation peut entraîner pour les affaires en général.

Une prescription statutaire, absolue, impérieuse, oblige la Banque à posséder en espèces métalliques le quart au moins du montant de ses engagements; aucune autorisation ministérielle ne peut la soustraire à cette obligation. Lors donc que les proportions extrêmes fixées dans les statuts en vertu d'une prescription de la loi de 1850 seraient près d'être atteintes, l'administration de la Banque ne pourrait plus contracter de nouveaux engagements et se verrait forcée de repousser tous les escomptes qui lui seraient présentés. Quel que soit du reste son bon vouloir, il viendrait se heurter contre cet obstacle, et contre l'obligation non moins impérieuse, dans les circonstances actuelles surtout, de pourvoir à tous les besoins métalliques que le Trésor public peut éprouver dans les limites de sa créance en comptes courants, à charge de la Banque.

Il est à peine besoin de le dire, Monsieur le Ministre, il serait téméraire à la Banque d'attendre le dernier moment pour opposer des restrictions à l'escompte, car alors le moindre échange de billets, ou le plus faible remboursement métallique pour compte du Trésor pourrait la forcer à sortir de ses statuts, et virtuellement elle se trouverait en état de suspension de paiements. Cela n'est certes pas à craindre, parce que l'administration de la Banque est trop imbue de sa responsabilité; mais ce qu'il faut redouter, c'est de voir les mesures conservatoires qu'elle va prendre pour sauvegarder l'institution, semer dans tout le pays d'inévitables catastrophes. La Banque restera debout, mais elle planera sur des ruines.

Depuis le 7 juillet jour où la déclaration de M. Ollivier au Corps législatif

a été connue, jusqu'au 16 de ce mois, le portefeuille belge de la Banque nationale s'est élevé de 20 millions. Il atteint le chiffre sans précédents de 194 millions. L'administration de la Banque ne s'est donc montrée jusqu'ici ni timorée, ni rigoureuse, mais en présence de besoins aussi insatiables et qui menacent de s'accroître encore, elle se propose d'entrer dans des voies nettement et immédiatement restrictives, et mon devoir est de vous en prévenir.

Si le commerce s'est adressé à la Banque dans d'aussi larges proportions pendant une période de dix jours où, à l'origine, tout espoir de paix n'était pas perdu, que sera-ce pendant la période qui nous sépare de l'époque où les Chambres pourront délibérer ?

La Banque nationale possédait vendredi, 15 courant, en espèces, une somme de 15 millions supérieure au quart de ses engagements. Elle s'est fait adresser de Londres, d'Amsterdam, de Hambourg et de Paris des métaux pour une somme d'environ 25 millions, en couverture de ses valeurs étrangères. Il s'agit de savoir aujourd'hui si les banques d'émission qui opèrent sur ces diverses places, consentiront à escompter toutes les valeurs que les correspondants de la Banque sont chargés de leur présenter. Tant que ces sommes ne seront pas rentrées, je ne saurais en faire état. Je suppose néanmoins qu'une grande partie de ces espèces métalliques arriveront à la Banque dans le courant de cette semaine ; mais quand même il en serait ainsi, la Banque doit montrer la plus grande prudence en présence de la panique qui depuis avant-hier, samedi, s'est emparée d'un grand nombre de porteurs de ses billets. Les échanges de billets contre espèces, dans la journée de samedi, se sont élevés au chiffre d'un million de francs ; ce chiffre n'est guère important, et tant que la Banque possédera des pièces de 5 francs, il est permis d'espérer qu'il ne sera guère dépassé en un seul jour. Dans cinq ou six jours, tout au plus, il est probable que les pièces de 5 francs seront épuisées, et la Banque se verra forcée d'échanger en or. Si alors la panique s'accroît, ou ne se calme pas, on ne saurait prédire ce qui pourra être présenté à l'échange en un seul jour, et réellement échangé. Les échanges d'or sont tellement prompts qu'il est impossible de manœuvrer de façon à remettre au lendemain les porteurs de billets qui se présentent. Je crois donc que c'est pour l'administration de la Banque un devoir impérieux de se montrer restrictive dans l'admission des papiers qu'on lui présentera, mais je ne puis songer sans frémir aux conséquences que les restrictions à l'escompte ne peuvent manquer d'amener. Déjà les comptoirs de Gand et de Verviers annoncent pour demain de nouvelles et importantes demandes d'escompte. Il n'y sera fait droit que dans une faible mesure, ce qui peut créer une situation redoutable. Les fabricants rebutés peuvent se trouver, et se trouveront certainement dans le cas de renvoyer leurs ouvriers, et tandis que l'armée est à la frontière, peut-être verrons-nous l'émeute dans les rues avant la réunion des Chambres.

Les unions du crédit, qui sont les soutiens naturels et habituels du petit commerce, ont toujours, dans les moments difficiles, recours à la banque nationale. Au fur et à mesure qu'on leur retire les dépôts en comptes courants, elles présentent des bordereaux à la Banque. C'est la seule ressource qu'elles aient dans de semblables conjonctures. La seule Union du crédit de Bruxelles accusait, dans son dernier rapport, des dépôts pour plus de 15 millions, et je sais

que hier, déjà, ses guichets étaient assaillis par des demandes de remboursement. Les unions de Liège et de Gand auront également des remboursements importants à faire. Un grand nombre de banquiers s'empresseront, forcés par la plus impérieuse nécessité, de s'adresser à la Banque pour satisfaire aux demandes de remboursement qui leur sont adressées. Déjà, une maison très-importante et très-honorable de Bruxelles demande le concours de la Banque pour une somme de six millions. Il ne faut pas se le dissimuler, les refus de la banque causeront des désastres innombrables, et dont les conséquences sont effrayantes à entrevoir dans l'état actuel des choses surtout. Jamais les affaires basées sur le crédit n'ont été plus importantes, et la chute sera en raison de cette importance même.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que je n'ai cessé, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, de préconiser depuis le début de la crise l'application du cours forcé aux billets de la Banque nationale. Il ne m'appartient pas de discuter avec vous la question constitutionnelle qui devait être tranchée préalablement; il ne m'appartient pas même de vous rappeler la célèbre apostrophe de Mirabeau : La banqueroute, la hideuse banqueroute est à vos portes, et vous délibérez !

Le *Moniteur* de ce matin m'apprend que vous ne délibérez plus; nous sommes donc en présence d'une situation nettement accusée et qui suivra son cours. Il importe, au plus haut point, maintenant que la possibilité du cours forcé se trouve pendant un certain temps écartée, légalement du moins, de rechercher les moyens de parvenir, sans de trop grands désastres, à l'époque où il pourra être accordé par les Chambres, et promulgué par le Roi.

Je raisonne dans l'hypothèse du cours forcé, car quelle que puisse être sur cette question l'opinion du Gouvernement et des Chambres, la détresse publique leur imposera la mesure. Lorsque la Banque nationale est impuissante à satisfaire, en présence d'une situation créée si inopinément, à d'aussi grands besoins que ceux qui se manifestent en ce moment, c'est évidemment au dehors qu'il faut jeter les yeux, et dans les grandes crises, nous tournons instinctivement les yeux vers l'Angleterre. Le scrupule constitutionnel qui a arrêté le Gouvernement pour rapporter l'arrêté de dissolution des Chambres, sera apprécié en Angleterre; aucune nation n'est aussi bien faite pour le comprendre. Peut-être le gouvernement de ce pays trouverait-il que c'est rendre à la Belgique un bien faible service, que de lui prêter, pendant un seul mois, une somme de 25 millions de francs, contre le dépôt d'un billet de pareille somme de la Banque nationale. Les écus ne devraient pas même quitter l'Angleterre : il suffirait, pour rester dans les statuts, de les verser en dépôt au crédit de la Banque nationale, dans les caisses de la maison de Rothschild frères. Ce ne serait pas la première fois qu'un gouvernement offrirait ses bons offices financiers à un autre, et l'exemple de la Russie peut être invoqué ici. Je sais que le billet de la banque n'est pas un titre national, mais si le gage, tout sûr qu'il est, est insolite, le terme du prêt est bien court.

Nécessairement, pour que le remède fût efficace, il faudrait une action diplomatique bien prompte, mais dans les circonstances exceptionnelles, il doit être permis d'entrevoir des moyens exceptionnels. C'est cette dernière considération qui m'a engagé à vous soumettre mon idée, espérant que, quand même vous ne

la reconnaîtriez ni présentable. ni applicable, elle pourrait ouvrir le champ à d'autres combinaisons. J'ignore, par exemple, s'il vous reste en main l'autorisation d'émettre des bons du Trésor pour une somme importante? Dans l'affirmative, c'est une ressource qui pourrait être d'un grand secours pour une opération à court terme.

Le Commissaire du Gouvernement près la Banque nationale,

WEBER.

A M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines.

Bruxelles, le 18 juillet 1870.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous prier d'inviter les comptables placés sous vos ordres, à opérer le versement de toute encaisse dépassant mille francs. Il est entendu qu'ils peuvent conserver la somme dont ils prévoient avoir besoin pour des paiements prochains et urgents.

Un point qu'il importe de leur recommander, c'est que la nature de l'encaisse ne peut être modifiée autrement que par leurs relations obligatoires avec les débiteurs du Trésor.

Le Ministre,

P. TACK.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

Bruxelles, le 19 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Pour atténuer l'effet produit dans le pays par suite des mesures que la Banque nationale a cru devoir adopter pour assurer sa sécurité, résolutions qui consistaient dans le retrait d'une partie des facilités accordées en province pour l'échange des billets, et dans des restrictions apportées à l'escompte, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, d'appeler de nouveau le conseil d'administration à délibérer sur ces deux points et à me faire connaître si les mesures suivantes, que le Gouvernement est disposé à prendre, ne sont pas de nature à modifier ces résolutions.

Le Gouvernement est prêt à unir ses efforts à ceux de la Banque pour conjurer la crise.

L'encaisse de l'État s'alimente journellement. Je ne prévois pas, dans un avenir prochain, la nécessité de dispositions extraordinaires.

J'aviserai aux moyens de fortifier encore l'encaisse de l'État.

D'autre part, pendant la durée de la crise, j'autorise la Banque à effectuer la conversion, à concurrence de dix millions, *maximum*, d'une partie de l'avoir du Trésor, en effets sur la Belgique dont l'échéance moyenne n'excédera pas vingt jours.

En ce moment, la chose la plus urgente est de rétablir la confiance ébranlée.

La réunion prochaine des Chambres est de nature à consolider ce résultat.

Je signale ces divers points au conseil, non-seulement dans l'intérêt de la Banque, mais aussi, et surtout, au point de vue des intérêts généraux du pays.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, le 20 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre dépêche en date du 15 juillet, vous avez donné, à raison des événements politiques, à l'administration de la Banque l'ordre de faire transporter une partie de son encaisse à Anvers et de retirer des agences tout le numéraire qui excédait le montant des crédits ouverts pour compte de l'État.

La Banque, en exécutant vos ordres, a compris qu'il lui était impossible de ne pas prendre en même temps les mesures propres à assurer sa sécurité et à suivre, à l'égard de ses intérêts, l'exemple du Gouvernement. Elle a, d'une part, apporté en province des restrictions à l'échange des billets, l'échange complet devenant impraticable par suite de la réduction des encaisses. D'autre part, la Banque a résisté aux nouvelles demandes d'escompte qui, à raison de la situation politique, devaient prendre des proportions insolites, et, malgré tous ses efforts, le chiffre de ses escomptes a augmenté d'une manière tout à fait anormale. En peu de jours son portefeuille sur la Belgique a monté de 174 millions le 7 juillet, à 208 millions le 19 juillet.

Par votre lettre du 19 courant, vous nous offrez votre concours pour conjurer les effets de la crise.

Vous aviserez, dites-vous, Monsieur le Ministre, aux moyens d'augmenter les ressources du Trésor.

Vous ne prévoyez pas de besoins extraordinaires prochains.

Vous consentez à convertir, pour un chiffre de dix millions, le compte de l'État en effets sur la Belgique à courts jours.

Vous nous engagez à revenir aux anciens errements de la Banque et à considérer comme écus le tiers des effets à l'encaissement.

Vous nous prévenez enfin de votre volonté arrêtée de réunir prochainement les Chambres législatives.

Ces diverses mesures, dont nous allons vous montrer les conséquences pratiques, permettent momentanément à la Banque de répondre à vos intentions, et déjà nous avons adressé les circulaires ci-jointes dont vous avez déjà reçu communication.

Toutefois, le conseil d'administration ne se fait pas illusion sur l'efficacité de votre concours dans les termes précités.

Traduits en fait, ces palliatifs mettent à la disposition de la Banque : 1° deux millions cinq cent mille francs à raison de la conversion de dix millions du Trésor en effets de son portefeuille ;

2° Deux millions cinq cent mille francs environ représentant la moyenne du tiers de ses effets à l'encaissement.

C'est donc une marge de cinq millions en tout.

Enfin la certitude d'une prochaine réunion des Chambres, à l'intervention desquelles des mesures plus efficaces pourraient être adoptées, si elles devenaient nécessaires, pourra peut-être diminuer les alarmes du public.

Nous n'avons pas hésité à répondre à l'aide que vous nous prêtez en accordant, de notre côté, des facilités plus grandes et pour l'échange et pour l'escompte ; mais nous croyons de notre devoir de vous faire connaître que si, comme nous en avons l'appréhension, la crise ne pourra être conjurée par l'appui mesuré que vous nous donnez aujourd'hui, la Banque, préoccupée de ce qu'elle considère comme son premier devoir, c'est-à-dire de satisfaire toujours à ses engagements et d'assurer le remboursement intégral du dernier de ses billets, sera fatalement amenée à refuser l'échange de ses billets en province et à réduire indéfiniment ses opérations d'escompte.

Veuillez agréer, etc.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

1^{re} Annexe à la lettre du 20 juillet.

A MM. les Agents de la Banque nationale.

Bruxelles, le 19 juillet 1870.

MESSIEURS,

Les motifs qui avaient déterminé la Banque à porter des restrictions à l'échange

des billets dans ses agences s'étant modifiés, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisés à reprendre l'échange des billets de toute nature, dans les mêmes conditions que par le passé.

Il convient seulement que les personnes qui auraient à réclamer l'échange de sommes importantes, vous préviennent à temps, afin que la Banque évite ainsi un éparpillement de son encaisse, très-inopportun, surtout dans les circonstances présentes. La Banque aura soin d'assurer les besoins extraordinaires que vous lui signalerez.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

2^e Annexe à la lettre du 20 juillet.

A MM. les administrateurs des comptoirs de la Banque nationale.

Bruxelles, le 19 juillet 1870.

MESSIEURS,

Vous pouvez, jusqu'à nouvelle disposition, continuer vos escomptes jusqu'à concurrence des trois quarts du chiffre des effets escomptés antérieurement par votre comptoir, sans distinction de client, qui arrivent à échéance le même jour.

Si, dans ces limites, vous ne pouvez satisfaire à toutes les demandes d'escompte, vous en référeriez à l'administration.

Nous vous recommandons de satisfaire, avant tout, aux demandes qui intéressent les besoins directs et immédiats de l'industrie.

Nous insistons de nouveau pour que vous examiniez les valeurs avec le plus grand soin ; votre intelligence des affaires nous persuade que vous accomplirez cette mission délicate avec la prudence nécessaire.

Les effets qui n'ont pas une cause commerciale bien constatée, doivent être refusés. Il y a lieu d'agir de même à l'égard des traites de banquiers sur banquiers, et de peser sur les promesses à l'ordre de banquiers, ainsi que sur les acceptations de ceux-ci à longue échéance. Il convient aussi d'écarter les effets tirés de l'étranger, *endossés récemment* à des maisons belges, lorsque vous présumerez que leur admission peut être de nature à faciliter l'exportation monétaire. Il va de soi que cette exclusion ne s'applique qu'aux effets de quatre chiffres.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

*A M. le Commissaire du Gouvernement près de la Banque nationale,
à Bruxelles.*

Bruxelles, le 20 juillet 1870.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

Je vous prie de me faire connaître le jour même, et autant que possible avant qu'exécution y ait été donnée, les résolutions générales ou de principe que le conseil d'administration de la Banque nationale adopterait.

Je regrette de n'avoir pas reçu communication immédiate des dispositions récemment prises au sujet de l'échange des billets et de la restriction de l'escompte. Les émotions qui se sont produites auraient peut-être été prévenues.

Le conseil provincial du Brabant a émis hier d'urgence un vœu que je vous invite à transmettre à la Banque nationale. Je m'associe à ce vœu. Vous insisterez fortement sur la nécessité d'ouvrir aujourd'hui plusieurs guichets à Bruxelles, pour l'échange des billets si, comme le fait s'est présenté hier, les demandes sont nombreuses au point que les porteurs forment une file qui s'étend au dehors. Ce fait propage la panique, provoque le doute et le mécontentement. L'expérience a prouvé que l'échange presque instantané est le meilleur, sinon le seul moyen de faire cesser les demandes suggérées par la peur et de limiter, comme en temps normal, les échanges aux besoins réels.

Veuillez, appeler aussi l'attention du conseil sur la fabrication de monnaies d'argent; il y a lieu de faire des efforts et même au besoin quelques sacrifices pour tenir la Monnaie en grande activité.

Par suite de la réalisation du portefeuille de valeurs sur l'étranger, certains retours pourront sans doute, moyennant une légère perte, être effectués en lingots d'argent ou en monnaies étrangères qui puissent être transformées en pièces de 5 francs.

Agréé, etc.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances,

Bruxelles, le 20 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je reçois à l'instant votre dépêche, en date de ce jour, par laquelle vous me priez de vous faire connaître le jour même, et autant que possible avant qu'exécution y ait été donnée, les résolutions générales ou de principe que le conseil

d'administration de la Banque nationale adopterait. Vous regrettez de n'avoir pas reçu communication immédiate des dispositions récemment prises au sujet de l'échange des billets et de la restriction de l'escompte.

Je me joins à vous, Monsieur le Ministre, pour regretter de n'avoir pas été à même de vous faire connaître, avant qu'exécution y ait été donnée, les mesures restrictives que la Banque a cru nécessaire de prendre; mais au reçu de votre dépêche donnant l'ordre de faire virer sur Anvers une grande partie de l'encaisse métallique et des titres de la dette publique, une véritable panique s'est emparée de la grande majorité du conseil d'administration qui, sans désespérer, a fait donner, par circulaire, ordre aux comptoirs de réduire les escomptes, et aux agents de ne plus échanger les billets en province.

Je me suis opposé de toutes mes forces à la défense d'échanger les billets en province, et j'ai renouvelé mes observations au conseil général convoqué d'urgence le lendemain matin, à neuf heures. J'ai dit que, d'après moi, l'interprétation qu'on donnait à votre dépêche était trop rigoureuse, et que quand même l'administration croyait assumer une lourde responsabilité en continuant à échanger les billets dans les agences de province, il était de son devoir de l'accepter, parce que les restrictions à l'échange en province ne pouvaient manquer de produire une véritable panique.

Mes observations n'ont eu d'autre effet que de faire révoquer la mesure pour les petits billets; elle a été maintenue pour les billets de mille et de cinq cents francs.

Quant aux restrictions à l'escompte, j'estime que, dans une certaine mesure, la Banque ne pouvait s'y soustraire. En ce moment toutes les banques d'émission agissent de même, et les difficultés qu'éprouve la Banque nationale pour réaliser son portefeuille sur l'étranger en témoignent suffisamment.

Immédiatement après la séance du conseil général, je me suis transporté chez vous, Monsieur le Ministre, mais il était trop tard pour arrêter des mesures prises et exécutées sur l'heure la veille au soir. Le gouverneur pouvait les ajourner par son vote suspensif, mais je n'ai pas ce pouvoir. En me rendant dans votre cabinet, je n'avais donc plus que des faits à constater et à déplorer.

Veuillez vous rappeler, Monsieur le Ministre, que vous avez traité directement avec M. le Gouverneur toutes les questions relatives au transfert des valeurs, et que je n'ai pas même eu l'occasion de vous présenter la moindre observation, tant il a été mis de précipitation à l'exécution de cet ordre.

J'aurai soin de répondre incessamment aux autres parties de votre dépêche, dont j'ai communiqué la substance au conseil d'administration de la Banque; mais j'ai tenu à me laver immédiatement du blâme indirect que semble contenir votre dépêche, et que je repousse parce que je ne le mérite pas.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire du Gouvernement près la Banque nationale,
WEDER.

P. S. La foule est beaucoup plus considérable que les jours précédents. Le

Gouverneur vient de donner l'ordre d'ouvrir quatre guichets d'échange. Il serait difficile de faire plus aujourd'hui parce qu'il faut pourvoir aux autres services de caisse.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 22 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli une copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration, en date du 15 de ce mois.

Dans le trouble où j'étais en recevant votre dépêche du 20 de ce mois, qui me semblait renfermer un blâme indirect à mon égard, j'ai perdu de vue que j'avais sous la main une preuve irréfutable de l'impossibilité où j'ai été de vous communiquer les résolutions restrictives de la banque avant leur exécution.

Je vous présente l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire du Gouvernement près la Banque nationale,
S. WEBER.

BANQUE NATIONALE.

Conseil d'administration.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1870.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Prévinaire, *gouverneur*; Pirson, *vice-gouverneur*; Anspach, Bischoffsheim, De Pouhon, Jacobs, Van Hoegaerden, *directeurs*; Vigneron, *secrétaire*.

M. le commissaire du Gouvernement assiste à la séance.

Le conseil décide qu'à dater du 16 courant, les taux d'escompte et d'intérêt seront fixés ainsi qu'il suit :

Effets acceptés.	5 p. %
Effets de commerce non acceptés	5 1/2 —
Coupons d'emprunts belges à moins de cent jours.	5 —
Achat et vente de valeurs étrangères	5 —
Prêts sur fonds publics	5 —

La somme applicable aux prêts sur fonds publics reste fixée à huit millions de francs.

MM. les censeurs seront convoqués d'urgence pour demain, samedi, à 9 heures du matin, pour statuer sur les résolutions qui précèdent.

Le conseil décide que MM. les agents seront informés par télégramme qu'ils ne peuvent plus effectuer de prêts sur fonds publics sans en référer préalablement à l'administration.

Le conseil décide qu'ensuite des instructions de M. le Ministre des Finances on enverra à la succursale d'Anvers les fonds publics de l'État qui étaient mis sous séquestre, et une somme de *quarante millions en espèces d'or*. — Les moyens de transport ont manqué pour envoyer une somme de vingt millions en plus.

Le conseil autorise l'ouverture du trésor à trois clefs pour en retirer des valeurs.

Le conseil autorise la remise au change de la Monnaie des matières d'or appartenant à la banque.

M. Bischoffsheim déclare s'opposer à cette mesure.

M. le Gouverneur communique au conseil deux dépêches de M. le Ministre des Finances, l'une informant la Banque qu'il adhère à la proposition que lui a faite la Banque de faire revenir à Bruxelles les valeurs déposées à titre de cautionnement dans les agences.

L'autre invitant la Banque à faire revenir à Bruxelles les encaisses des agences excédant les crédits ouverts pour compte de l'État.

A la suite de cette communication, le conseil décide que l'on fera revenir à Bruxelles toutes les valeurs déposées à titre de cautionnement dans les agences, et qu'on adressera aux agents une circulaire conçue en ces termes :

« Je vous prie d'expédier à Bruxelles la partie de votre encaisse en espèces » excédant les crédits ouverts pour compte de l'État.

» A la date de demain, vous effectuerez en billets tous paiements autres que » ceux pour compte de l'État, et si vous n'aviez pas en caisse une somme suffisante en billets pour faire face à ces paiements, vous êtes autorisé à délivrer » gratuitement des accreditifs à vue sur Bruxelles.

» Il est entendu que, jusqu'à disposition ultérieure, vous ne donnerez plus » d'espèces contre billets : cet échange n'aura lieu qu'à Bruxelles.

» Dans le cas où vous apprendriez que, contre toute attente, votre province » est menacée d'être envahie, vous auriez à transférer immédiatement à » Anvers, et par les voies les plus promptes et les plus sûres, le numéraire, les » valeurs et les titres dont vous êtes dépositaires. »

La séance est levée à 5 heures.

Fait et arrêté en séance, date que dessus.

EUG. PRÉVINAIRE, JACOBS, V. VAN HOEGAERDEN, DE POUHON,
EUG. ANSPACH, J.-R. BISCHOFFSHEIM, A. PIRSON, G. VIGNERON.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

Bruxelles, 22 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Je viens de recevoir l'état indiquant la situation sommaire de la Banque, au 20 juillet 1870.

Ce document me paraît de nature à calmer bien des alarmes.

Je remarque que le portefeuille des valeurs commerciales sur l'étranger comporte encore un chiffre de 26,561,450 francs. Sans vouloir porter atteinte à l'autonomie de la Banque, je fais observer qu'il est de son devoir de réaliser sans retard cette ressource; j'aime à me persuader qu'elle aura déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour atteindre ce but. Vous comprendrez, Monsieur le Gouverneur, aussi bien que moi, combien il importe que la Banque déploie de l'énergie pour alimenter son encaisse métallique. J'insiste sur ce point.

Par votre dépêche du 20 courant, vous faites allusion aux mesures que le Gouvernement a fait prendre pour renforcer l'encaisse d'Anvers et pour faire évacuer le trop plein des agences frontières vers Bruxelles.

Je crois inopportun d'examiner en ce moment le caractère de ces mesures; je ne puis cependant m'empêcher de relever le passage de votre lettre, dans lequel vous me dites que la Banque, en exécutant mes ordres, devait prendre en même temps les mesures propres à assurer sa sécurité et à suivre, à l'égard de ses intérêts, l'exemple du Gouvernement. Pour suivre cet exemple, la Banque eût dû laisser, dans ses agences de province, le numéraire nécessaire à ses opérations, comme l'État y laissait les ressources nécessaires pour les siennes; au lieu de cela, la Banque prend incontinent, sans m'en avertir, deux mesures d'une gravité extrême, et cela par voie de circulaire générale: elle supprime les échanges de billets en province, elle apporte aux escomptes des restrictions qui causent la plus vive émotion et menacent de jeter la perturbation dans le travail national.

Je félicite la Banque d'avoir retiré ces mesures.

D'après les renseignements qui me parviennent de tous côtés, la confiance renaît; j'apprends, par M. le commissaire du Gouvernement près de la Banque nationale, que vos informations concordent, sous ce rapport, avec les miennes.

C'est une raison, pour la Banque, de donner des facilités à l'escompte, surtout là où il s'agit d'encourager le travail national. Vous exprimez, Monsieur le Gouverneur, la crainte de ne pas pouvoir conjurer la crise; j'aime à croire que vous vous exagérez la situation et que la Banque nationale trouvera, dans les circonstances présentes, l'occasion de prouver au pays qu'elle est à la hauteur de sa mission et que son organisation est de nature à assurer le crédit public.

Veillez agréer, etc.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 23 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En faisant son rapport au conseil général, sur la situation de la Banque, le Gouverneur a été amené à porter à sa connaissance la dépêche que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, le 22 juillet 1870.

Cette dépêche a causé, au sein du conseil, la plus vive émotion.

Sous l'empire des sentiments qu'elle a fait naître, le conseil général a invité le conseil d'administration à répondre spécialement au paragraphe de cette dépêche, relatif aux ordres donnés par le Gouvernement, le 15 juillet.

Ce paragraphe semble, en effet, avoir pour but d'atténuer l'importance de ces ordres, en ne les considérant que comme des mesures qui ne devaient peser en rien sur les résolutions du conseil d'administration et la marche des services de la Banque.

En effet, ce n'est qu'en reconnaissant que la Banque y a été contrainte par l'intervention du Gouvernement, que le conseil a approuvé les mesures que vous n'hésitez pas, Monsieur le Ministre, à critiquer aujourd'hui.

Vous avez donné des ordres formels pour qu'il fût disposé de l'encaisse du Trésor d'une façon déterminée.

Et veuillez vous rappeler, Monsieur le Ministre, certaines circonstances qui assignent à ces ordres leur véritable caractère et leur signification précise.

En vous renseignant antérieurement sur les moyens de transport de l'encaisse, le Gouverneur n'a pas hésité à vous déclarer que toutes nos dispositions seraient prises, pour qu'en cas de danger, l'encaisse du Trésor pût être dirigée sur Anvers en trois heures de temps. Donc, l'ennemi eût-il été sur le point d'envahir nos frontières, encore aviez-vous l'assurance que l'encaisse de Bruxelles pouvait être soustraite à tout danger.

Cet ordre fut donné par vous, Monsieur le Ministre, quoique certes vous n'ayez pu vous faire illusion sur l'émotion que son exécution devait produire dans le public. Il ne nous restait plus qu'à obéir.

Un haut fonctionnaire de votre Département a accompagné, d'après vos instructions, l'envoi des titres de la dette publique à Anvers, qui s'est effectué simultanément avec celui de l'encaisse.

Nous devons nous croire devant un péril imminent.

La Banque, ainsi alarmée, se trouvait mise en demeure d'agir immédiatement pour elle-même comme pour le Gouvernement ou de montrer, en s'abstenant, une témérité injustifiable pour un établissement qui a à défendre les grands intérêts qui lui sont confiés.

Enfin, votre dépêche, prévoyant l'éventualité d'une invasion du territoire, disait que, quant aux mesures prescrites pour ce cas à nos agents, ils n'auraient plus à attendre de nouvelles instructions. Ainsi, dans la pensée du Gouverne-

ment, les événements allaient peut-être suivre une marche telle que les communications avec les agences pouvaient devenir impossibles.

Le conseil général a tenu, Monsieur le Ministre, à rappeler ce qui précède, afin que la part de responsabilité du Gouvernement et de l'administration de la Banque fût mieux définie ; mais nous croyons avec vous qu'il serait inopportun, dans ce moment surtout, d'insister davantage à cet égard.

Nous croyons plus utile d'appeler exclusivement votre attention sur les modifications que la situation de la Banque a subies dans ces derniers jours.

Depuis la situation du 20, qui a été publiée au *Moniteur*, les chiffres des escomptes a été :

Le 20, de	fr. 7,244,000
Le 21, de	5,952,000
Le 22, de	5,471,000
Le 23, de	4,966,000

Le chiffre des encaissements dans la même période a été de 41,000,000 environ.

Le chiffre des échanges s'est élevé :

Le 20, à	fr. 6,500,000
Le 21, à	7,066,000
Le 22, à	6,504,000
Le 23, à	4,900,000

Le chiffre des paiements divers en espèces, tant à Bruxelles qu'en province, a été :

Le 20, de	fr. 4,623,000
Le 21, de	766,000
Le 22, de	4,297,000
Le 23, de	4,775,000

Les recettes diverses, à Bruxelles, se sont élevées en espèces à 200,000 francs environ.

Vous voyez donc que, malgré un certain apaisement qui se révèle dans l'échange des billets, il n'est pas moins vrai que nous avons perdu sur les ressources de l'encaisse et du portefeuille étranger réunis une somme de 30,000,000 environ, et, d'un autre côté, nos escomptes ont augmenté de 13,000,000 environ.

Il est donc impossible, Monsieur le Ministre, de ne pas prévoir le moment très-rapproché où nous devons nécessairement recourir aux deux mesures indiquées dans notre lettre du 21, et qu'il serait si désirable de pouvoir éviter dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Permettez-nous, en finissant, de signaler à votre attention que nous avons appris que différents fonctionnaires du Gouvernement, tant dans l'administration

de la poste que du chemin de fer, ont, dans l'exercice de leurs fonctions, refusé des billets de la Banque nationale, même pour des sommes minimales.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Vice-Gouverneur,

PIRSON.

*A MM. les Président et Membres du Conseil d'administration
de la Banque nationale.*

Bruxelles, 26 juillet 1870.

MESSIEURS,

Votre lettre en date du 23 de ce mois, qui m'est parvenue dans le courant de l'après-dîner du 24, m'apprend que ma dépêche du 22 de ce mois a causé, au sein du conseil d'administration de la Banque, une vive émotion.

Le paragraphe de ma dépêche relatif aux ordres donnés par le Gouvernement le 15 juillet, semble avoir pour but, dites-vous, d'atténuer l'importance de ces ordres.

Telle, Messieurs, n'a été nullement mon intention; j'ai voulu restituer aux ordres émanés du Gouvernement leur véritable caractère.

Il est très-vrai que je me suis renseigné antérieurement auprès de M. le Gouverneur de la Banque sur les moyens de transfert de l'encaisse à Anvers, mais ce qui n'est pas moins positif, c'est que M. le Gouverneur de la Banque s'est chargé de faire effectuer le transfert à Anvers successivement, de manière à ne susciter aucune alarme.

A cet égard, M. le Gouverneur m'avait donné les assurances les plus complètes; j'ai cru ne devoir mieux faire que de me reposer entièrement sur lui.

C'est après que je m'étais entouré de ces précautions, que j'ai transmis à M. le Gouverneur personnellement les instructions confidentielles dont le sens avait été préalablement déterminé entre lui et moi. M. le Gouverneur savait parfaitement qu'il n'était point question ici d'invasion instantanée.

Il est donc impossible qu'il vous ait tracé la situation comme révélant à mes yeux un péril soudain, et dès lors les alarmes de la Banque ne peuvent trouver leur source dans mes instructions.

Les mesures à prendre pour le cas extrême d'invasion que j'indiquais confidentiellement à M. le Gouverneur, ne peuvent être séparées de la confiance que je manifestais au sujet du maintien de la paix et du respect de notre neutralité.

Ces mesures exceptionnelles avaient rapport à une simple hypothèse que le Gouvernement était tenu de prévoir. Rien dans mes démarches n'a donc été de nature à susciter des craintes de votre part; rien non plus ne pouvait me faire croire que le transfert sur Anvers se serait effectué de la manière dont il s'est

accompli ; rien enfin ne pouvait me faire soupçonner que la Banque aurait eu recours, sans m'en avertir, aux mesures de rigueur qu'elle a cru nécessaire de prendre.

Je crois devoir borner là mes observations ; le moment ne me semble pas venu de discuter la part respective de responsabilité de la Banque et du Gouvernement. Nos efforts communs seront mieux employés à rechercher les moyens de raffermir la situation qui s'améliore chaque jour. J'aime toujours à me persuader que la Banque ne sera pas amenée à revenir aux deux mesures extrêmes indiquées dans sa lettre du 20, et je l'invite formellement à ne pas le faire sans m'avoir prévenu en temps utile. Au reste, le Gouvernement ne lui marchanderait pas son concours si les circonstances devenaient plus difficiles.

Veuillez, Messieurs, agréer, etc.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 27 juillet 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai mis sous les yeux du conseil d'administration votre dépêche en date du 26 courant.

Je m'empresse de vous faire savoir que le conseil s'est pleinement associé à votre manière de voir au sujet de l'inopportunité d'une discussion sur les points qui font l'objet de la première partie de votre dépêche.

Convaincu de la nécessité de s'occuper exclusivement des mesures à prendre pour raffermir la situation, il diffère sa réponse sur ces points.

Déjà, Monsieur le Ministre, en répondant, le 20 juillet, à la dépêche que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser le même jour, et qui reproduisait les conditions du concours que le Gouvernement promettait à la Banque nationale, pour conjurer les effets de la crise, j'ai eu l'honneur de vous faire part des appréhensions manifestées au sein du conseil d'administration relativement à l'inefficacité des moyens d'applications immédiates, mis à la disposition de la Banque ; je vous ai signalé le peu d'importance des mesures adoptées pour éviter que la Banque ne se trouvât exposée à laisser descendre son encaisse au-dessous de la proportion extrême du quart de ses engagements.

Depuis, les circonstances ne se sont pas améliorées ; dans notre lettre du 22 courant, nous vous avons communiqué des chiffres qui n'ont que trop confirmé nos prévisions. Aujourd'hui même nos délégués nous ont donné des renseignements qui ne sont pas tous de nature à être reproduits ici. Nous nous bornons à rappeler ce qui a été dit des mesures restrictives adoptées par la Banque de

France, et en partie résumées dans les deux extraits que vous trouverez à la suite de la présente.

L'encaisse métallique alimentée jusqu'ici par le produit de la réalisation de notre portefeuille étranger, réalisation que l'on peut considérer comme accomplie, est exposée à des retraits d'espèces importants qui, bien que ralentis dans ces derniers jours, continueront inévitablement, en présence des événements.

J'avais l'honneur de vous dire le 20 juillet que le portefeuille belge s'était élevé en peu de jours de 176 à 191 millions; cette progression a fait un pas nouveau, puisque hier, cette partie du portefeuille a atteint 220 millions.

Le recours au crédit ne se ralentit pas; de toutes parts des demandes considérables d'escompte affluent. Ces demandes ne sont pas les conséquences d'affaires ou de spéculations nouvelles; l'industrie et le commerce réclament le concours de la Banque pour obtenir d'elle le moyen de se libérer d'engagements à brève échéance et de maintenir l'activité du travail.

Présentées sous la pression des besoins les plus urgents, et avec l'angoisse du désespoir, ces demandes s'imposent d'une façon presque irrésistible.

Dans cette situation, il est impossible à la Banque de persévérer, même temporairement, dans la voie qu'elle suit en ce moment, si, au lieu de se borner, comme le fait votre dépêche du 26, à manifester ses intentions bienveillantes, le Gouvernement ne met pas à la disposition de la Banque des moyens plus tangibles.

En attendant la réalisation du concours ultérieur promis, le Gouvernement pourrait tout au moins réaliser les mesures qu'il a immédiatement sous la main en étendant spontanément à 30 millions la faculté que, par votre dépêche du 20 courant, vous avez limitée au *maximum* de 10 millions, et en portant de 20 à 30 jours l'échéance moyenne des valeurs à transférer.

Permettez-moi en terminant, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer que l'administration de la Banque, ne partageant pas votre confiance dans la situation actuelle, persiste à craindre d'être amenée à prendre les mesures signalées dans sa lettre du 20.

Tout en déférant, autant que possible, au désir que vous lui exprimez d'être informé d'avance de ses résolutions, l'administration ne peut cependant subordonner qu'à sa propre appréciation l'opportunité et l'étendue des mesures que ses devoirs, vis-à-vis des porteurs des billets et des titulaires de comptes courants, font légalement et moralement peser sur elle.

En attendant l'honneur d'une prompt réponse, veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

Annexe à la lettre de la Banque nationale du 27 juillet 1870.

La Banque de France a encore donné aujourd'hui des écus, qui ont pu être expédiés au dehors, et il a fallu bien des pas et bien des démarches pour

les obtenir ; mais on nous a prévenus qu'à partir de demain, il ne serait plus délivré, par la Banque, aucune espèce à destination de l'étranger, et que l'on prendrait, s'il y a lieu, des mesures officielles pour éviter, en ce moment, l'exportation du numéraire.

Ici l'expédition des écus a continué sur une large échelle, si large que la Banque de France, qui s'était déjà émue et mettait des entraves aux gros envois, vient de prendre une mesure radicale et se bornera à l'échange des billets pour usages modérés. Cela rendra impossible les grosses expéditions qui se confectonnaient et s'expédiaient depuis la Banque elle-même.

Ce sont les demandes exagérées de certaines maisons allemandes et de la Suisse qui ont motivé cette décision ; on soupçonne peut-être avec raison les neutres de servir d'intermédiaires à l'Allemagne pour nous soutirer nos espèces : il nous faut défendre énergiquement et nous conserver ce nerf de la guerre.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

Bruxelles, 28 juillet 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Je me suis empressé de communiquer au conseil des Ministres votre lettre d'hier, 27 juillet (Secrétariat, sans n°).

Il serait inutile de discuter les considérations longuement développées dans cette lettre, et qui portent l'administration de la Banque à persister dans la crainte de devoir renouveler les mesures restrictives de l'échange des billets et de l'escompte.

Le conseil des Ministres ne partage en aucune manière ces appréhensions ; il est convaincu au contraire que, si l'on s'abstient d'ébranler de nouveau la confiance publique, la situation, déjà notablement améliorée, se raffermira de jour en jour par sa propre force.

J'avais admis en principe que dix millions de l'encaisse de l'État pourraient être convertis au besoin en effets commerciaux, sans que l'échéance en dépassât vingt jours.

Bien que la nécessité de cette conversion ne soit pas immédiate pour la Banque, le Gouvernement voulant lui témoigner combien il désire la rassurer et l'aider, même en engageant sa responsabilité par un acte irrégulier, consent à ce que les valeurs à transférer ainsi s'élèvent à 15 millions de francs, et ne refuse pas d'admettre que les effets de vingt à trente jours y soient compris pour la moitié de la somme totale.

Vous vous alarmez notamment au sujet des bruits de la bourse de Paris relatifs à l'exportation du numéraire, et vous m'adressez des notes sans en indiquer la source.

Le Gouvernement ne croit pas qu'en présence du traité d'union monétaire

avec la France, de pareilles mesures puissent être adoptées à l'égard de la Belgique.

Il fait examiner la question d'une manière approfondie, et si, comme le Gouvernement le pense, le droit de la Belgique est certain, la cause de ces nouvelles alarmes aura disparu.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement a pris hier des dispositions pour procurer à la Banque dix millions d'écus neufs, qui viendront se substituer à dix millions d'or.

Vous me déclarez, Monsieur le Gouverneur, en terminant votre lettre, que l'administration ne peut subordonner qu'à sa propre appréciation, l'opportunité et l'étendue des mesures à prendre pour l'intérêt des porteurs de billets et des titulaires de comptes courants.

Il me suffit, pour répondre sur ce point à votre lettre du 27, de rappeler à votre souvenir l'art. 24 des statuts que vous paraissez avoir perdu de vue.

Agréez, etc.

Le Ministre des Finances,

P. TACK.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 3 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une circulaire que l'administration de la Banque adresse aujourd'hui à ses comptoirs.

Bien qu'elle se borne à rappeler des instructions antérieures, contenues dans la circulaire du 19 juillet, et qu'elle apporte même une facilité plus grande dans l'application de ces instructions, j'ai cru bien faire en vous la communiquant, le Gouvernement ayant manifesté le désir d'être tenu au courant des actes de cette nature.

Agréez, etc.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

A MM. les administrateurs des comptoirs de la Banque nationale.

Bruxelles, 3 août 1870.

Messieurs,

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par M. l'agent en votre ville, les engagements de votre comptoir, venant à échéance dans les dix premiers jours du mois courant, s'élèvent à fr.

Nous consentirons à recevoir pour cette décade vos escomptes jusqu'à concurrence des trois quarts de la somme ci-dessus, soit fr. . Il est bien entendu que, dans cette somme, doivent être compris vos escomptes depuis le 1^{er} de ce mois.

En accordant cette nouvelle facilité qui consiste à répartir les escomptes par décade, au lieu de l'imputer par jour, nous devons, d'un autre côté, vous faire remarquer que nous avons constaté que, jusqu'à présent, tous les comptoirs ne se sont pas également conformés aux prescriptions de notre circulaire du 19 juillet dernier, n° 10114.

Si, dans les premiers jours de la crise, prenant en considération les événements qui avaient pris au dépourvu le commerce et l'industrie, nous avons pu tolérer une dérogation aux prescriptions contenues dans cette circulaire, nous devons insister pour que vous vous renfermiez dorénavant dans les limites qui vous sont tracées.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 5 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez exprimé le désir qu'aucune mesure restrictive de l'escompte ne fût appliquée par la Banque nationale, sans qu'elle vous eût été préalablement communiquée.

Des circonstances toutes spéciales qui vous sont connues et l'élévation qui a eu lieu hier, à 6 p. ‰, des taux d'escompte *minimum* des banques d'Amsterdam et de Londres, ont déterminé la Banque nationale à fixer hier les taux d'escompte ainsi qu'il suit :

- A 6 p. ‰ pour les traites acceptées ;
- A 6 1/2 p. ‰ pour les promesses ou traites non acceptées ;
- A 7 p. ‰ pour les traites, acceptées ou non, tirées de l'étranger.

Vu l'urgence, ces taux d'escompte recevront leur application aujourd'hui même.

J'ai eu l'honneur de vous voir hier soir pour vous faire part de ces mesures dont vous avez apprécié la convenance.

A cette occasion, Monsieur le Ministre, je vous ai fait connaître que, depuis plus de dix jours, les commerçants les plus autorisés d'Anvers ont exprimé l'opinion qu'une élévation de l'escompte était commandée par les circonstances.

En présence de la correspondance échangée, j'ai pensé, Monsieur le Ministre, qu'il était nécessaire de vous transmettre officiellement ma communication verbale d'hier soir.

Agrérez, etc.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

6 août 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Les escomptes de la Banque nationale, les 2, 3 et 4 août, sont descendus à des chiffres tels qu'ils indiquent ou que les besoins n'ont plus rien d'anormal, ou que les restrictions sont exagérées. Les réclamations qui me parviennent me démontrent que cette dernière partie de l'alternative est la plus vraie.

Je vous invite, en conséquence, à vous faire, dans le conseil de la Banque, l'organe de la confiance qui anime le Gouvernement, et d'user de votre légitime influence pour que la Banque donne au commerce, et spécialement aux unions de crédit, toutes les facilités possibles.

Agrérez, etc.

V. JACOBS.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 9 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre dépêche, en date du 28 juillet, vous nous apprenez que le Gouvernement, voulant témoigner à la Banque combien il désire la rassurer et l'aider, même en engageant sa responsabilité par un acte irrégulier, consent à ce que les valeurs à transférer s'élèvent à quinze millions de francs et ne refuse pas

d'admettre que les effets de 20 à 30 jours y soient compris pour la moitié de la somme totale.

Depuis, vous avez verbalement manifesté le désir de voir fixer le mode d'application de cette mesure.

Nous pensons, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait lieu, chaque fois que la Banque devrait recourir à cette faculté, pour tout ou partie des 15 millions mis à sa disposition, de distraire du portefeuille de la Banque un nombre suffisant d'effets clairement désignés comme propriété du Gouvernement, de manière à empêcher toute confusion de ces valeurs avec celles appartenant à la Banque.

Cette opération pourrait, si vous le jugiez utile, se faire à l'intervention du commissaire du Gouvernement. Le montant de ces effets sera, sous déduction d'escompte, porté au débit du compte du Trésor.

Au fur et à mesure des échéances de ces effets, le Trésor sera crédité de leur import, sauf à la Banque, si elle le jugeait utile, à renouveler l'opération, aussi longtemps que le Gouvernement ne nous aurait pas fait connaître, par un préavis de 15 jours, qu'il désire la voir cesser.

Veuillez nous dire, Monsieur le Ministre, si vous agréiez ce mode d'exécution.

Dans la même dépêche, vous mettiez en doute nos renseignements à l'égard de l'exportation du numéraire de France. Malheureusement ces renseignements ont été justifiés ; non-seulement, nous ne pouvons plus, par des moyens ordinaires, nous procurer du numéraire, mais même le simple échange d'or contre des écus de 5 francs, que nous faisons par l'entremise de la maison de Rothschild, a dû complètement cesser, et nous craignons beaucoup que les mesures que vous avez prises pour nous procurer dix millions en pièces de 5 francs ne puissent se réaliser.

Mais ce n'est pas la nécessité de nous pourvoir suffisamment de pièces de 5 francs d'argent pour opérer l'échange des billets, qui nous préoccupe en ce moment.

Ce sont les demandes incessantes d'escompte dont nous vous avons déjà signalé la nature dans notre lettre du 26 juillet.

Les limites que nous avons tracées à nos comptoirs, par notre circulaire du 19 juillet, circulaire à laquelle vous avez donné votre approbation, ont été dépassées partout, et, malgré le rappel à nos prescriptions, par notre circulaire du 3 août, dont vous avez également eu connaissance, elles le sont encore journellement.

Nous devons vous avouer, Monsieur le Ministre, que les comptoirs, en nous plaçant à leur point de vue, ne pouvaient faire autrement sans semer, autour d'eux, de déplorables ruines.

En effet, à Bruxelles, l'administration elle-même fléchit, mue par les mêmes considérations.

Nous croyons convenable, Monsieur le Ministre, de ne pas rappeler ici les noms des établissements et des maisons que nous avons déjà eu l'occasion de vous faire connaître verbalement ; mais nous ne pouvons nous dispenser de vous faire juger de la nature de ces considérations par un exemple, celui de l'Union du Crédit, de Bruxelles, dont nous joignons la lettre du 5 courant à la présente.

Veuillez remarquer, Monsieur le Ministre, qu'avant la crise, la Banque n'avait

en portefeuille que onze ou douze cent mille francs d'engagements de cette société. à quelques jours d'échéance, tandis qu'aujourd'hui, déjà, elle a pour plus de cinq millions de ses valeurs, à plus longue échéance.

L'encaisse du Trésor qui, ainsi que vous nous l'aviez fait espérer, Monsieur le Ministre, devait augmenter, a subi, au contraire, une notable diminution.

D'autre part, la distance entre le chiffre de notre encaisse et celui du quart de tous nos engagements se réduit de jour en jour par suite d'un échange continu.

Malgré cette situation, la Banque écarte l'idée de restreindre, en quoi que ce soit, l'échange des billets, et repousse même toute restriction à l'escompte des valeurs commerciales réelles; mais elle n'en reste pas moins préoccupée des obligations qui résulteraient de l'abaissement de l'encaisse au-dessous de la limite extrême du quart de ses engagements.

S'il ne s'agissait que de ses intérêts immédiats, il est évident que la Banque n'aurait qu'une voie à suivre: ce serait de refuser une partie des valeurs présentées.

Mais la perspective des nombreux désastres qui seraient provoqués par ces refus et la solidarité qui existe entre le commerce et l'industrie du pays et la Banque, la porte naturellement à user de tous les moyens possibles pour ne pas recourir à cette extrémité, espérant, comme vous, que la situation éprouvera une détente.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

A MM. les membres du conseil d'administration de la Banque nationale.

Bruxelles, 11 août 1870.

MESSIEURS,

Je suis d'accord avec vous sur le mode d'exécution proposé par votre dépêche du 9 courant, pour le transfert éventuel à l'État de quinze millions d'effets.

La prohibition momentanée des exportations d'argent français, en échange d'or belge, occupe le Gouvernement, qui vous a déjà procuré six millions d'écus de cinq francs et qui fera ce qui dépend de lui pour que la quotité supplémentaire qu'il devait vous fournir encore, ainsi que les envois que vous attendiez de la maison Rothschild, vous parviennent.

Ce n'est, d'ailleurs, pas là l'objet de vos préoccupations. Ce qui vous préoccupe, ce sont les demandes incessantes d'escompte, et vous me faites connaître que les prescriptions restrictives de vos circulaires des 19 juillet et 3 août, ne sont observées, ni par vos comptoirs de province, ni par vous-même à Bruxelles.

Je vous rapellerai, Messieurs, que c'est dans votre circulaire du 15 juillet que se trouvent les mesures restrictives, dont les circulaires des 19 juillet et 3 août sont des atténuations.

Quoi qu'il en soit, ne vaudrait-il pas mieux revenir complètement sur cette circulaire du 15, si elle n'a pas produit l'effet que vous aviez en vue, et si son maintien, même limité, ne sert qu'à empêcher la confiance de renaître entière?

Mais je ne saurais admettre qu'elle n'ait pas eu d'autres résultats. Le chiffre de vos escomptes, qui, pendant la première quinzaine de juillet, dépassait quatre millions par jour, qui, pendant la seconde, a atteint presque six millions, se réduit à trois millions depuis le commencement de ce mois; ce résultat, inférieur à la moyenne de vos escomptes, ne peut s'expliquer, en temps de crise, que par une très-grande réserve.

J'ai écrit, le 6 courant, à M. le Gouverneur, pour l'inviter à user de son influence pour donner au commerce toutes les facilités possibles; j'ai appris par M. le commissaire du Gouvernement que, le même jour, le conseil général s'est prononcé, à la presque unanimité, pour un escompte libéral; je ne puis qu'approuver cette résolution et vous engager à y persévérer avec confiance.

Le Gouvernement, qui a déjà accepté, sous sa responsabilité, la reprise éventuelle d'une partie du portefeuille de la Banque, n'hésiterait pas, si, comme vous le prévoyez, les besoins de l'escompte réduisaient votre numéraire au-dessous du quart, à autoriser cette situation irrégulière. Je vous ferai cependant observer que l'écart entre le numéraire et la réserve statutaire s'est maintenu, du 5 au 10 août, à plus de dix-huit millions.

En présence de ces faits et de ces dispositions du Gouvernement, le moment n'est pas venu de renforcer l'encaisse du Trésor, qui s'élève à près de quatre-vingts millions, soit à peine sept millions de moins qu'au 1^{er} juillet. Les circonstances n'y seraient, d'ailleurs, pas favorables.

Agréez, etc.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 11 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans une des dernières réunions de la commission consultative, instituée près de votre Département, il avait été question de la position de la Société de l'union du crédit de Gand et des démarches que cette société avait faites auprès de l'administration de la Banque nationale. Un membre de la commission avait

rendu compte, de son côté, des rapports qu'il avait eus personnellement avec l'administration de cette société, et avait conclu en engageant la Banque nationale à lui escompter directement, jusqu'à concurrence de 450,000 francs, de valeurs commerciales, que l'Union du Crédit disait avoir en portefeuille; il entendait que ces valeurs seraient soumises à Gand à un examen sérieux, tant au point de vue de la cause commerciale que des garanties de solvabilité, et que l'on débutterait par escompter les valeurs reconnues satisfaisantes à concurrence de 150,000 francs. Sur le rapport qui nous fut fait par nos délégués près de la commission consultative, nous étions entrés dans les vues de cet honorable membre, appuyées par vous-même. L'Union du Crédit nous soumit un bordereau de 150,000 francs et, d'après l'avis de la Banque de Flandre et du comité d'escompte institué près de notre agence de Gand, les effets présentés n'ont pu être admis qu'à concurrence de fr. 75,775-52.

Antérieurement, l'Union du Crédit de Gand avait insisté près de la Banque nationale pour que celle-ci lui escomptât directement, à concurrence de 100,000 francs par jour, et pendant un mois, des promesses de ses sociétaires. Ces promesses, avec les garanties fournies à l'Union du Crédit, nous avaient été communiquées, et plus tard la même communication avait été faite à l'honorable membre de la commission consultative auquel j'ai fait allusion plus haut, qui n'avait pas hésité à déclarer que ces valeurs n'étaient pas escomptables par la Banque nationale.

J'ai cru utile, Monsieur le Ministre, de rappeler ces précédents, en vous communiquant la lettre que la Banque reçoit aujourd'hui de la Société de l'union du crédit de Gand.

Je mets sous vos yeux des copies des lettres que la banque a écrites à son agent à Gand, à l'Union du Crédit et à la Banque de Flandre, afin que vous puissiez vous rendre compte de la ligne de conduite suivie par la Banque nationale avec un établissement de crédit qui n'a jamais eu de relations avec la Banque nationale que par l'entremise de la Banque de Flandre, remplissant à Gand l'office de comptoir d'escompte.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,
VIGNERON.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Ministre des Finances, à Bruxelles.

Bruxelles, 14 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le cours forcé des billets et la prorogation des échéances, décrétés en France, auront en Belgique un retentissement dont des symptômes significatifs se sont déjà produits hier. Trois de nos comptoirs nous signalent les demandes d'escompte

qui résulteront des entraves apportées au recouvrement des créances sur la France. Les intéressés, pour se soustraire aux conséquences matérielles de cette situation, tournent leurs regards vers la Banque nationale, en s'appuyant sur la nécessité de maintenir l'activité industrielle.

D'autre part, l'échange des billets et les paiements en espèces continuent dans des conditions anormales.

Notre agent de Liège a échangé hier 80,000 francs, et payé 86,000 francs pour salaires d'ouvriers. Des demandes d'échange s'élevant à 80,000 francs sont inscrites pour mardi. Il évalue à 1,500,000 francs la somme d'espèces qui lui sera nécessaire, pendant la semaine prochaine, pour le paiement des salaires de la quinzaine.

« Le cours forcé décrété en France, nous dit-il, a réagi défavorablement sur » l'échange de nos billets. »

Il est à craindre, Monsieur le Ministre, qu'une recrudescence accentuée ne se produise dans les demandes d'escompte et d'espèces.

Sous ce dernier rapport, je crois votre attention suffisamment éveillée, pour que je m'abstienne d'insister.

J'ai reçu hier, de M. le contrôleur de la monnaie, l'avis que M. le directeur de la monnaie allait doubler le personnel de ses ateliers et faire travailler jour et nuit. « C'est, me dit M. le contrôleur, un nouveau service qui s'organise ; je ne » sais encore ce qu'il pourra produire de bon, mais en tout état de choses » M. Allard compte qu'il pourra verser tous les jours un million en pièces de » cinq francs. »

La Banque est, dès à présent, en mesure d'alimenter la monnaie de matières pour vingt jours, sur le pied de la production promise d'un million par jour. Mais il serait bien utile de poursuivre l'idée d'une négociation avec le Gouvernement français, en vue d'effectuer à Lille l'échange d'une vingtaine de millions de pièces de vingt francs contre des écus de cinq francs. Traitée sous les auspices des gouvernements belge et français, cette négociation aurait chance d'aboutir, les écus de cinq francs n'ayant plus la même utilité pour la Banque de France, depuis l'adoption du cours forcé.

L'encaisse de la Banque nationale serait ainsi mise en position de faire face à toutes les demandes d'espèces sans avoir besoin de recourir à la monnaie d'or.

Il y a lieu aussi, Monsieur le Ministre, de se préoccuper de la possibilité d'un accident à l'outillage de la monnaie, qui arrêterait subitement sa production.

Veuillez agréer, etc.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE

A M. le Ministre des Finances, à Bruxelles.

Bruxelles, 16 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un tableau comparatif des situations périodiques de la Banque nationale, du 10 mai au 10 août.

Il résulte de ce document que, du 10 juillet au 10 août, la Banque a réalisé 46 millions en valeurs étrangères et augmenté de 36 $\frac{1}{2}$ millions le chiffre de son portefeuille de valeurs belges.

Il fallait s'attendre à voir se ralentir cette demande excessive d'escompte.

Le 13 courant, le portefeuille belge se trouve réduit à fr. 210,912,123-35.

L'encaisse de la Banque, dont j'ai l'honneur de mettre le bordereau détaillé sous vos yeux, s'élève à cette date à fr.

Le portefeuille étranger ne s'élève plus qu'à fr. 3,794,537-50, mais il se compose exclusivement de valeurs sur la France, dont la conversion en numéraire est impossible. Néanmoins leur réalisation se fera sans difficulté et avec une entière sécurité, la presque totalité des effets portant l'endossement de MM. de Rothschild frères.

Le 13 août, les billets en circulation s'élevaient à . . . fr.	178,534,170 »
et les soldes débiteurs de nos comptes courants, à	110,593,912 94

Le passif exigible de la Banque comportait donc la somme de	289,128,082 94
dont le quart exige une réserve métallique de	72,282,000 »

Notre encaisse présente donc, de ce chef, une marge de . .	19,851,902 18
--	---------------

Bien que la Banque ait perdu 1,860,000 francs d'espèces dans la journée de samedi dernier et que son stock de 5 francs se trouvait réduit à francs, à cette date, je pense qu'il n'y a pas de danger à redouter immédiatement, si la fabrication de la monnaie peut être activée.

M. le directeur Allard, que j'ai vu hier, ne m'a pas précisément confirmé ce qu'il avait dit la veille à M. le contrôleur Brichaut, d'après ce que celui-ci m'écrivait samedi : au lieu d'un million, il pense que la fabrication pourra produire 800,000 francs par jour.

Agréé, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

État comparatif des situations périodiques de la Banque nationale.

ÉPOQUES.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	BILLETS DE BANQUE en CIRCULATION.	PORTFEUILLE de VALEURS ÉTRANGÈRES.	PORTFEUILLE de valeurs PAYABLES EN BELGIQUE.
10 mai 1870.	91,088,344 03	194,496,740	56,788,417 »	162,996,636 »
20 — —	91,964,143 57	192,731,470	55,704,713 »	161,924,846 »
31 — —	93,318,399 96	192,300,180	55,880,223 »	169,108,806 »
10 juin —	93,565,434 59	192,094,080	56,040,365 »	170,198,310 »
20 — —	93,245,813 04	193,508,010	55,933,424 »	172,192,158 »
30 — —	95,652,593 23	200,299,090	54,262,822 »	179,046,815 »
10 juillet —	93,017,867 90	202,700,590	52,509,683 »	177,611,269 »
20 — —	105,083,102 03	212,548,490	26,561,150 »	203,923,100 »
31 — —	98,407,626 58	191,815,280	7,227,333 20	223,231,744 47
10 août —	92,251,769 08	180,441,300	6,422,317 »	214,178,807 »
<i>Depuis le 10 juillet 1870.</i>				
Réduction.	»	»	46,087,366 »	»
Augmentation.	»	»	»	36,567,538 »

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

Bruxelles, 17 août 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Les tentatives faites auprès de la banque de France pour continuer l'échange de monnaies d'or contre des écus de 5 francs ont échoué. D'un autre côté, la monnaie de Londres refuse de fabriquer des pièces de 5 francs, et celle d'Utrecht n'est pas à même de faire le cordonné avec lettres en relief.

C'est donc sur la seule monnaie de Bruxelles qu'il faut compter; elle parviendra à monnayer pour 800,000 francs de pièces de 5 francs par jour.

Elle pourrait concurremment frapper des pièces de fr. 2-50, si, comme M. Allard le pense, il peut faire faire les flans à Utrecht.

La loi du 21 juillet 1866 a démonétisé ces pièces; une loi proposée d'urgence pourrait en autoriser l'émission, si la Banque y avait un intérêt majeur. L'émission de ces pièces, ayant le même titre que les écus de 5 francs, ne serait pas contraire à la convention monétaire; elle remédierait à l'un des inconvénients de cette convention, qui n'a pas attribué à la Belgique une quantité suffisante de monnaies divisionnaires.

Cette émission, se faisant surtout dans l'intérêt de la Banque, serait nécessairement limitée à un chiffre qu'elle déterminerait, d'accord avec le Gouvernement, et le retrait de ces pièces s'opérerait par ses soins et à ses frais à une époque à fixer.

Les pièces de fr. 2-50 auraient l'avantage de ne pas sortir du pays.

Veuillez, Monsieur le Gouverneur, me faire connaître au plus tôt l'opinion de la Banque nationale sur ce point, afin que, dans le cas où elle y trouverait un soulagement notable, je puisse en saisir le conseil des Ministres, puis les Chambres, en temps utile.

Agréé, etc.

V. JACOBS.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 17 août 1870

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du conseil d'administration de la Banque la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser ce matin.

Tout en regrettant que les tentatives faites au dehors pour procurer à la Banque des écus de 5 francs n'aient pas abouti, le conseil considérerait la mise en

circulation de pièces de fr. 2-50 comme devant produire sur le public une impression défavorable; elle aurait pour effet de propager des inquiétudes sur la possibilité, pour la Banque, de continuer ses paiements en pièces de 5 francs, et provoquerait très-vraisemblablement une recrudescence dans les échanges de billets.

Cette émission serait d'autant moins opportune que le retour à la confiance dans les billets est manifeste; les petites coupures trouvent, en ce moment, un écoulement facile, et, pour la première fois depuis un mois, hier, la balance entre les recettes et les paiements en espèces a laissé un boni d'espèces de plus de 300,000 francs.

Les demandes d'échanges de billets diminuent dans une proportion remarquable, et si nous entrevoyons de prochaines sorties d'espèces, elles seront destinées plus spécialement aux paiements des salaires, que nous préférons ne pas faire en petits billets en ce moment, plutôt qu'à des demandes inspirées par un sentiment de défiance qui s'est notablement affaibli.

Nous admettons que l'échéance du 15 ait eu quelque influence sur le fait que je vous ai signalé d'une recette d'espèces supérieure aux paiements, mais cette échéance n'était pas très-considérable.

Il y a donc dans ce fait un symptôme rassurant d'une modification dans la situation.

Nous sommes en mesure d'alimenter largement la fabrication monétaire; les matières d'argent qui sont déposées à la Monnaie, celles qui sont approvisionnées à la Banque, celles dont nous avons avis d'achat, représentent une valeur de 20 millions.

La production de la Monnaie, jointe à notre stock actuel d'écus de 5 francs, nous assurera, avant peu de jours, une réserve de 20 millions, si la demande d'espèces se ralentit seulement pendant quelques jours. Dans cette situation, nous ne pouvons que vous engager à renoncer au projet de loi que vous comptiez présenter à la Législature, sa présentation étant de nature à produire un effet contraire à celui que vous espériez.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Gouverneur de la Banque nationale,

EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Gouverneur de la Banque nationale.

Bruxelles, 21 août 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Les membres de la Chambre, réunie en ce moment, se font auprès de moi l'écho des plaintes des arrondissements qu'ils représentent, et surtout des arrondisse-

ments limitrophes des belligérants : Verviers, Mons, Charleroi. Les retours d'effets impayés en France et en Allemagne affectent vivement cette partie du pays.

Vous comprenez, j'en suis sûr, Monsieur le Gouverneur, qu'à défaut d'une prorogation légale de poursuites, mesure qui ébranlerait le crédit et que notre situation ne comporte pas, il importe que la Banque nationale accorde au commerce des facilités nouvelles. Vous m'avez annoncé le renouvellement pour un mois de quatre millions d'effets dus par les maisons de Verviers à celles d'Anvers; j'espère que vous ne vous arrêterez pas là et que vous vous efforcerez de généraliser la mesure.

Je serais heureux d'apprendre aussi le retrait intégral de la circulaire du 15 juillet; M. le commissaire du Gouvernement m'a fait savoir que la délibération sur ce point a été ajournée jusqu'à la fin du mois; cet ajournement me paraît regrettable; la confiance qui renaît serait consolidée par le retrait d'une circulaire, qui, vous me l'avez éerit, ne produit aucun résultat utile.

Je ne puis que vous recommander un large escompte, dût-il en résulter des pertes pour la Banque; soyez persuadé, Monsieur le Gouverneur, que les opérations et les résultats de l'exercice 1870 seront invoqués principalement comme criterium des services rendus au pays par votre institution, lorsqu'il s'agira de délibérer sur le renouvellement de son privilège.

Agréez, etc.

V. JACOBS.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 24 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du conseil de la Banque nationale la lettre que vous m'avez adressée sous la date du 21 août.

Le conseil ne partage pas, Monsieur le Ministre, au même degré que vous, la confiance que la situation vous inspire; mais, jugeant que vous êtes mieux en position d'apprécier les circonstances politiques, il s'est rallié à votre désir, en adressant aux comptoirs de la Banque la circulaire dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Elle les autorise à considérer la circulaire du 19 juillet comme rapportée, en ce qui concerne la limitation des opérations d'escompte aux $\frac{3}{4}$ des échéances.

Je crois utile, Monsieur le Ministre, de vous rappeler les chiffres du portefeuille de la Banque, tels qu'ils résultent des dernières publications : le 30 juin, le portefeuille belge s'élevait à 179 millions, le 10 juillet à 177 millions, le 20 juillet à 203 millions, le 31 juillet à 223 millions, le 10 août à 214 millions et le 20 août à 203 millions.

J'ajoute que les opérations d'escompte de la plupart de nos comptoirs n'ont pas

été renfermées dans les limites tracées par la circulaire du 19 juillet, et que par suite d'autorisations spéciales, prévues par cette circulaire, elles ont même dépassé dans plusieurs comptoirs l'intégralité des échéances.

La compression de notre portefeuille résulte de la réalisation des valeurs escomptées, avant la crise, dans une large mesure, par notre succursale d'Anvers, et qui étaient la conséquence d'opérations commerciales internationales que l'état de choses a naturellement ralenties.

Je me réserve, Monsieur le Ministre, de revenir sur les observations contenues dans votre lettre du 21 août, destinant spécialement la présente à ce qui concerne le retrait de notre circulaire du 19 juillet.

Agrérez, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

A MM. les Administrateurs du comptoir de la Banque nationale.

Bruxelles, 24 août 1870.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'ensuite d'une décision du conseil d'administration, vous pouvez considérer comme rapportée la circulaire du 19 juillet dernier, n° 10114, en ce qui concerne la limite des trois quarts des échéances tracées pour vos opérations d'escompte.

L'administration insiste de nouveau pour que vous examiniez les valeurs présentées avec le plus grand soin et en tenant compte de ses recommandations antérieures.

Le Gouverneur,

EUG. PRÉVINAIRE.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 29 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux quatre tableaux qui me paraissent intéressants à consulter.

Le premier indique, jour par jour, en regard de chacune des 36 caisses de la Banque nationale, la somme des billets échangés, pendant la période commen-

çant le 6 juillet et finissant le 25 août courant. Il en résulte que le total de ces échanges s'élève à 69,833,000 francs.

Le second indique, en regard de chacun des 52 comptoirs d'escompte, la somme des opérations d'escompte réalisées pendant la même période. L'ensemble de ces opérations comporte la somme de 182,148,970 francs, répartie de la manière suivante :

Bruxelles	fr. 57,576,226
Anvers	33,241,947
Comptoirs de province	91,330,797

La moyenne journalière de ces opérations s'élève à fr. 3,642,979-40, tandis que cette moyenne, pour l'exercice 1869, s'est élevée à 2,838,660 francs; mais si l'on consulte le troisième tableau, on constate que les opérations réalisées pendant la période, commençant également le 6 juillet, mais finissant le 31 juillet, donnent une moyenne bien supérieure, s'élevant à 5,227,290 frans par jour.

Enfin, Monsieur le Ministre, le quatrième tableau que je mets sous vos yeux indique, jour par jour, pendant la période du 15 juillet au 25 août inclusivement, les diminutions ou augmentations d'espèces résultant de la balance des recettes et paiements effectués. Il en résulte une dépense d'espèces de 62,340,000 francs.

La situation s'améliore sous le rapport des recettes en espèces, mais les demandes d'échange de billets persistent, surtout en province, où elles dépassent considérablement la moyenne normale. Aussi, depuis le 20 courant, le montant des billets de banque en circulation a-t-il diminué de plus de 6 millions. Le portefeuille des valeurs belges a subi également, depuis cette date, une réduction de 7 millions.

L'écart entre le chiffre de l'encaisse métallique et la somme correspondant au quart des engagements fiduciaires est aujourd'hui de 23,448,000 francs.

Le stock de pièces de 5 francs, s'élevant à environ 15 millions, est régulièrement alimenté par le travail de la Monnaie; néanmoins l'encaisse métallique, réunie aux quelques valeurs étrangères, dont la contre-valeur est en route, présente, depuis le 20 courant, une réduction de 1,100,000 francs.

Les effets à échoir avant le 1^{er} septembre, s'élèvent à 30,000,000 de francs. Il est à prévoir que ces encaissements considérables, qui vraisemblablement ne donneront pas lieu, vu les circonstances, à des demandes d'escompte équivalentes, réagiront favorablement sur les ressources disponibles de la Banque.

Agréez, etc.

Le Gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

BANQUE NATIONALE.

Billets présentés à l'échange, à Bruxelles et en province, pendant la période du 6 juillet au 25 août 1870.

	6 JUILLET.	7 JUILLET.	8 JUILLET.	9 JUILLET.	11 JUILLET.	12 JUILLET.	13 JUILLET.
Anvers . . .	24,000	44,000	7,000	24,000	40,000	41,000	46,000
Malines . . .	40,000	5,000	40,000	25,000	44,000	34,000	8,000
Turnhout . .	4,000	"	"	7,000	4,000	"	"
Louvain . . .	9,000	44,000	43,000	44,000	43,000	9,000	42,000
Tirlemont . .	7,000	4,000	4,000	6,000	2,000	3,000	"
Nivelles . . .	"	4,000	3,000	7,000	4,000	"	"
Wavre	"	"	"	"	"	"	"
Bruges	7,000	8,000	42,000	23,000	42,000	24,000	23,000
Ostende . . .	3,000	3,000	6,000	6,000	2,000	5,000	3,000
Courtrai . . .	42,000	8,000	47,000	45,000	82,000	42,000	43,000
Roulers . . .	2,000	2,000	4,000	4,000	6,000	"	4,000
Furnes	48,000	"	"	4,000	4,000	27,000	"
Ypres	8,000	27,000	42,000	24,000	8,000	6,000	"
Gand	44,000	"	37,000	23,000	9,000	6,000	42,000
Audenarde . .	"	2,000	"	"	"	"	4,000
Grammont . .	2,000	"	2,000	2,000	2,000	2,000	3,000
Renaix	3,000	3,000	"	5,000	"	4,000	3,000
Termonde . .	42,000	44,000	49,000	47,000	45,000	8,000	40,000
Alost	2,000	"	"	21,000	7,000	2,000	2,000
Saint-Nicolas.	3,000	47,000	4,000	2,000	2,000	3,000	5,000
Mons	44,000	24,000	304,000	46,000	45,000	47,000	24,000
Charleroi . .	44,000	32,000	907,000	394,000	495,000	41,000	3,000
La Louvière .	4,000	3,000	46,000	38,000	29,000	43,000	58,000
Tournai . . .	8,000	4,000	45,000	21,000	3,000	3,000	34,000
Liège	26,000	26,000	429,000	428,000	7,000	42,000	88,000
Huy	5,000	9,000	4,000	36,000	8,000	2,000	"
Verviers . . .	46,000	5,000	36,000	85,000	42,000	40,000	42,000
Hasselt	6,000	2,000	4,000	4,000	2,000	3,000	"
Tongres	"	2,000	5,000	4,000	"	4,000	"
Arlon	49,000	5,000	3,000	22,000	"	22,000	2,000
Marche	"	"	"	"	"	"	"
Neufchâteau .	"	"	"	4,000	"	2,000	3,000
Namur	9,000	5,000	9,000	14,000	8,000	2,000	6,000
Dinant	"	3,000	3,000	"	"	"	"
Philippeville .	"	"	"	"	"	"	1,000
Bruxelles . .	37,000	37,000	93,000	424,000	407,000	47,000	28,000
	292,000	264,000	4,669,000	4,404,000	570,000	295,000	398,000

	14 JUILLET.	15 JUILLET.	16 JUILLET.	18 JUILLET.	19 JUILLET.	20 JUILLET.	21 JUILLET.
Anvers . . .	44,000	28,000	57,000	668,000	1,042,000	1,370,000	1,080,000
Malines . . .	8,000	40,000	25,000	53,000	48,000	22,000	100,000
Turnhout . .	2,000	"	4,000	52,000	19,000	26,000	"
Louvain . . .	6,000	4,000	"	17,000	20,000	3,000	15,000
Tirlemont. .	6,000	4,000	"	4,000	25,000	20,000	26,000
Nivelles. . .	"	"	1,000	9,000	15,000	13,000	61,000
Wavre	"	"	"	"	"	"	1,000
Bruges	9,000	7,000	"	27,000	42,000	74,000	172,000
Ostende. . . .	5,000	3,000	"	"	5,000	12,000	13,000
Courtrai. . .	8,000	15,000	15,000	15,000	50,000	33,000	85,000
Roulers. . . .	3,000	"	"	2,000	2,000	5,000	4,000
Furnes	"	"	28,000	11,000	4,000	16,000	29,000
Ypres.	6,000	10,000	30,000	22,000	23,000	20,000	28,000
Gand	19,000	22,000	7,000	11,000	1,000	98,000	468,000
Audenarde. .	"	9,000	1,000	4,000	10,000	27,000	64,000
Grammont. .	"	3,000	"	2,000	2,000	4,000	6,000
Renaix	2,000	"	"	1,000	4,000	8,000	3,000
Termonde. .	12,000	18,000	"	94,000	55,000	"	108,000
Alost	7,000	5,000	3,000	6,000	16,000	38,000	50,000
Saint-Nicolas.	15,000	6,000	6,000	112,000	60,000	74,000	210,000
Mons	17,000	284,000	1,000	2,000	19,000	45,000	58,000
Charleroi . .	2,000	5,000	"	3,000	3,000	67,000	66,000
La Louvière .	3,000	"	"	"	5,000	12,000	32,000
Tournai. . . .	5,000	12,000	3,000	8,000	40,000	12,000	17,000
Liège	28,000	116,000	9,000	248,000	150,000	400,000	513,000
Huy	6,000	7,000	9,000	22,000	15,000	113,000	55,000
Verviers. . .	58,000	50,000	6,000	31,000	100,000	50,000	40,000
Hasselt	"	"	5,000	22,000	28,000	36,000	30,000
Tongres. . . .	1,000	1,000	4,000	67,000	10,000	19,000	85,000
Arlon	3,000	3,000	11,000	22,000	32,000	4,000	46,000
Marche	"	"	"	"	6,000	"	"
Neufchâteau .	"	"	"	1,000	"	1,000	"
Namur	17,000	15,000	5,000	22,000	26,000	54,000	206,000
Dinant	"	4,000	"	"	"	10,000	24,000
Philippeville.	2,000	"	"	"	"	"	"
Bruxelles . .	38,000	126,000	819,000	1,084,000	1,200,000	3,600,000	3,300,000
	299,000	764,000	1,049,000	2,612,000	2,937,000	6,286,000	7,025,000

	22 JUILLET.	23 JUILLET.	25 JUILLET.	26 JUILLET.	27 JUILLET.	28 JUILLET.	29 JUILLET.
Anvers . . .	1,086,000	420,000	276,000	447,000	96,000	154,000	144,000
Malines . . .	420,000	480,000	20,000	30,000	74,000	40,000	78,000
Turnhout . .	60,000	50,000	40,000	25,000	48,000	46,000	4,000
Louvain . . .	64,000	66,000	449,000	54,000	21,000	55,000	48,000
Tirlemont . .	25,000	26,000	22,000	27,000	4,000	26,000	48,000
Nivelles . . .	24,000	39,000	43,000	4,000	8,000	5,000	3,000
Wavre	4,000	3,000	9,000	6,000	2,000	5,000	•
Bruges	96,000	454,000	59,000	66,000	38,000	24,000	56,000
Ostende . . .	7,000	60,000	44,000	22,000	8,000	32,000	8,000
Courtrai . . .	470,000	60,000	400,000	25,000	20,000	48,000	27,000
Roulers . . .	4,000	4,000	48,000	34,000	4,000	3,000	4,000
Furnes	66,000	38,000	43,000	2,000	50,000	2,000	21,000
Ypres	26,000	21,000	62,000	82,000	40,000	5,000	6,000
Gand	724,000	487,000	244,000	467,000	237,000	479,000	487,000
Audenarde . .	41,000	24,000	9,000	41,000	7,000	47,000	2,000
Grammont . .	8,000	9,000	6,000	9,000	3,000	40,000	45,000
Renaix	9,000	3,000	4,000	7,000	42,000	4,000	•
Termonde . .	•	33,000	25,000	4,000	6,000	2,000	404,000
Alost	49,000	87,000	29,000	44,000	41,000	24,000	24,000
Saint Nicolas.	•	400,000	449,000	53,000	46,000	34,000	5,000
Mons	204,000	449,000	38,000	69,000	23,000	27,000	340,000
Charleroi . .	366,000	407,000	67,000	45,000	25,000	42,000	40,000
La Louvière .	40,000	7,000	47,000	4,000	4,000	9,000	3,000
Tournai . . .	23,000	49,000	3,000	6,000	42,000	42,000	47,000
Liège	500,000	565,000	370,000	475,000	231,000	438,000	220,000
Huy	75,000	406,000	47,000	39,000	49,000	10,000	8,000
Verviers . . .	440,000	415,000	60,000	33,000	33,000	50,000	50,000
Hasselt	83,000	40,000	43,000	49,000	44,000	41,000	43,000
Tongres . . .	456,000	401,000	•	22,000	8,000	23,000	4,000
Arlon	32,000	39,000	31,000	31,000	22,000	34,000	44,000
Marche	8,000	2,000	40,000	40,000	4,000	•	•
Neufchâteau .	•	5,000	3,000	3,000	4,000	3,000	2,000
Namur	485,000	253,000	424,000	75,000	39,000	65,000	27,000
Dinant	27,000	50,000	49,000	6,000	44,000	4,000	5,000
Philippeville.	•	•	•	•	2,000	3,000	4,000
Bruxelles . .	2,200,000	4,200,000	800,000	938,000	405,000	459,000	433,000
	6,583,000	4,924,000	2,797,000	2,257,000	4,488,000	4,556,000	4,832,000

	30 JUILLET.	1 ^{er} AOUT.	2 AOUT.	3 AOUT.	4 AOUT.	5 AOUT.	6 AOUT.
Anvers . . .	102,000	103,000	69,000	163,000	56,000	69,000	140,000
Malines . . .	33,000	41,000	13,000	31,000	16,000	15,000	48,000
Turnhout . .	20,000	5,000	13,000	6,000	4,000	5,000	14,000
Louvain . . .	42,000	41,000	47,000	23,000	29,000	51,000	13,000
Tirlemont . .	5,000	9,000	16,000	6,000	8,000	9,000	5,000
Nivelles . . .	12,000	7,000	4,000	8,000	5,000	8,000	12,000
Wavre	7,000	"	6,000	2,000	"	"	2,000
Bruges	161,000	26,000	14,000	9,000	18,000	43,000	88,000
Ostende . . .	9,000	11,000	9,000	12,000	14,000	8,000	6,000
Courtrai . . .	31,000	113,000	8,000	12,000	8,000	5,000	18,000
Roulers . . .	21,000	2,000	6,000	12,000	5,000	2,000	6,000
Furnes	20,000	13,000	8,000	29,000	31,000	12,000	6,000
Ypres	43,000	7,000	5,000	6,000	7,000	11,000	39,000
Gand	111,000	167,000	33,000	81,000	74,000	122,000	63,000
Audenarde . .	6,000	5,000	9,000	6,000	7,000	4,000	1,000
Grammont . .	6,000	21,000	5,000	7,000	6,000	14,000	3,000
Renalx	"	"	"	"	"	"	"
Termonde . .	26,000	27,000	10,000	12,000	6,000	10,000	13,000
Alost	33,000	30,000	"	16,000	13,000	19,000	18,000
Saint-Nicolas.	12,000	16,000	6,000	3,000	47,000	2,000	6,000
Mons	49,000	27,000	30,000	20,000	81,000	289,000	14,000
Charleroi . .	63,000	20,000	4,000	9,000	77,000	248,000	156,000
La Louvière .	2,000	7,000	"	43,000	5,000	9,000	37,000
Tournai . . .	33,000	5,000	5,000	5,000	6,000	14,000	7,000
Liège	271,000	250,000	198,000	222,000	316,000	270,000	303,000
Huy	12,000	7,000	9,000	8,000	9,000	14,000	20,000
Verviers . . .	70,000	20,000	30,000	40,000	20,000	80,000	70,000
Hasselt	23,000	39,000	23,000	10,000	22,000	30,000	20,000
Tongres	2,000	23,000	16,000	7,000	8,000	6,000	1,000
Arlon	7,000	11,000	20,000	2,000	23,000	2,000	7,000
Marche	2,000	14,000	1,000	1,000	"	"	"
Neufchâteau .	"	"	14,000	"	"	"	"
Nemur	37,000	17,000	30,000	7,000	13,000	24,000	40,000
Dinant	3,000	4,000	2,000	"	2,000	"	13,000
Philippeville .	"	"	"	1,000	4,000	"	2,000
Bruxelles . .	423,000	230,000	221,000	172,000	283,000	271,000	534,000
	1,721,000	1,367,000	929,000	993,000	1,227,000	1,646,000	1,529,000

	8 AOUT.	9 AOUT.	10 AOUT.	11 AOUT.	12 AOUT.	13 AOUT.	16 AOUT.
Anvers . . .	136,000	75,000	36,000	33,000	122,000	278,000	49,000
Malines . . .	20,000	12,000	4,000	9,000	9,000	20,000	22,000
Turnhout . .	21,000	8,000	6,000	"	3,000	14,000	18,000
Louvain . . .	26,000	18,000	14,000	12,000	23,000	27,000	23,000
Tirlemont . .	8,000	13,000	6,000	7,000	8,000	5,000	8,000
Nivelles . . .	6,000	1,000	3,000	1,000	3,000	1,000	10,000
Wavre . . .	"	9,000	5,000	"	3,000	2,000	3,000
Bruges . . .	29,000	43,000	17,000	22,000	44,000	53,000	32,000
Ostende . . .	11,000	22,000	4,000	8,000	7,000	1,000	8,000
Courtrai . . .	53,000	12,000	8,000	18,000	6,000	60,000	48,000
Roulers . . .	9,000	13,000	2,000	5,000	1,000	3,000	6,000
Furnes . . .	10,000	1,000	32,000	5,000	"	1,000	4,000
Ypres . . .	1,000	11,000	6,000	5,000	"	26,000	11,000
Gand . . .	89,000	57,000	58,000	40,000	93,000	74,000	57,000
Audenarde . .	4,000	6,000	1,000	9,000	2,000	4,000	1,000
Grammont . .	5,000	4,000	1,000	5,000	15,000	11,000	1,000
Renaix . . .	"	"	2,000	"	"	"	"
Termonde . .	11,000	9,000	9,000	12,000	13,000	14,000	20,000
Alost . . .	59,000	6,000	19,000	7,000	11,000	38,000	20,000
Saint-Nicolas.	16,000	4,000	26,000	60,000	24,000	50,000	57,000
Mons . . .	26,000	9,000	5,000	56,000	238,000	19,000	14,000
Charleroi . .	10,000	453,000	183,000	6,000	587,000	56,000	19,000
La Louvière .	9,000	5,000	19,000	29,000	4,000	24,000	12,000
Tournai . . .	4,000	7,000	5,000	5,000	14,000	4,000	6,000
Liège . . .	124,000	146,000	48,000	67,000	152,000	193,000	133,000
Huy . . .	47,000	28,000	4,000	13,000	1,000	27,000	35,000
Verviers . . .	11,000	50,000	50,000	50,000	40,000	70,000	30,000
Hasselt . . .	4,000	28,000	42,000	6,000	8,000	3,000	4,000
Tongres . . .	2,000	8,000	2,000	6,000	4,000	9,000	1,000
Arlon . . .	10,000	16,000	4,000	7,000	3,000	3,000	8,000
Marche . . .	7,000	2,000	2,000	2,000	"	1,000	1,000
Neufchâteau .	1,000	1,000	1,000	"	"	"	"
Namur . . .	39,000	34,000	14,000	21,000	25,000	50,000	50,000
Dinant . . .	1,000	2,000	1,000	6,000	3,000	1,000	"
Philippeville .	2,000	1,000	"	"	"	"	"
Bruxelles . .	74,000	144,000	122,000	75,000	261,000	318,000	243,000
	864,000	1,256,000	745,000	601,000	1,529,000	1,644,000	918,000

	17 AOUT.	18 AOUT.	19 AOUT.	20 AOUT.	22 AOUT.	23 AOUT.	24 AOUT.	25 AOUT.
Anvers. . . .	47,000	43,000	44,000	489,000	45,000	44,000	34,000	45,000
Malines . . .	3,000	44,000	5,000	25,000	5,000	5,000	"	3,000
Turnhout. . .	4,000	2,000	3,000	12,000	6,000	9,000	"	"
Louvain . . .	27,000	47,000	24,000	18,000	19,000	8,000	9,000	7,000
Ticlemont . .	6,000	5,000	6,000	8,000	4,000	12,000	2,000	3,000
Nivellos . . .	2,000	2,000	1,000	3,000	2,000	2,000	1,000	"
Wavre. . . .	18,000	"	1,000	"	2,000	"	5,000	"
Bruges. . . .	18,000	17,000	35,000	17,000	11,000	21,000	9,000	9,000
Ostende . . .	5,000	6,000	5,000	6,000	2,000	6,000	5,000	7,000
Courtrai . . .	6,000	8,000	12,000	8,000	18,000	8,000	7,000	6,000
Roulers . . .	4,000	"	2,000	15,000	"	8,000	4,000	2,000
Furnes. . . .	38,000	1,000	3,000	2,000	3,000	"	32,000	3,000
Ypres	1,000	6,000	5,000	40,000	"	1,000	3,000	1,000
Gand	91,000	74,000	218,000	45,000	49,000	125,000	33,000	29,000
Audenarde . .	"	12,000	2,000	2,000	1,000	3,000	1,000	13,000
Grammont . .	4,000	3,000	6,000	3,000	6,000	"	3,000	6,000
Renaix. . . .	2,000	"	"	2,000	1,000	7,000	"	"
Termonde . .	13,000	8,000	10,000	20,000	25,000	6,000	12,000	8,000
Alost	36,000	11,000	16,000	21,000	8,000	5,000	37,000	5,000
Saint-Nicolas.	6,000	19,000	4,000	4,000	4,000	4,000	10,000	18,000
Mons	9,000	49,000	304,000	30,000	28,000	33,000	5,000	52,000
Charleroi. . .	50,000	70,000	74,000	112,000	67,000	21,000	11,000	79,000
La Louvière. .	2,000	2,000	2,000	7,000	1,000	2,000	2,000	4,000
Tournai . . .	7,000	6,000	34,000	11,000	1,000	2,000	4,000	6,000
Liège	151,000	123,000	372,000	253,000	36,000	44,000	20,000	34,000
Huy	19,000	6,000	15,000	6,000	18,000	"	2,000	3,000
Verviers . . .	20,000	30,000	41,000	56,000	12,000	15,000	7,000	12,000
Hasselt. . . .	4,000	10,000	2,000	1,000	1,000	5,000	2,000	"
Tongres . . .	"	17,000	3,000	6,000	1,000	1,000	2,000	3,000
Arlon	4,000	10,000	"	3,000	5,000	4,000	2,000	16,000
Marche . . .	1,000	1,000	3,000	"	"	"	"	1,000
Neufchâteau .	"	5,000	"	"	"	2,000	"	1,000
Namur. . . .	5,000	34,000	14,000	28,000	6,000	9,000	11,000	3,000
Dinant. . . .	7,000	"	2,000	"	"	"	1,000	"
Philippeville .	"	"	1,000	"	"	1,000	1,000	1,000
Bruxelles. . .	123,000	116,000	155,000	203,000	115,000	30,000	57,000	93,000
	736,000	727,000	1,454,000	1,194,000	505,000	416,000	331,000	443,000

Total des billets présentés à l'échange, du 6 juillet au 25 août 1870 :

Fr. 69,833,000.

BANQUE NATIONALE.

Mouvement des escomptes à Bruxelles et dans les comptoirs.

DATES.	MONTANT DES ESCOMPTES.		TOTAL.	Observations.
	BRUXELLES.	COMPTOIRS ET ANVERS.		
6 juillet 1870.	719,480	2,422,563	3,142,013	
7 —	590,163	2,127,559	2,517,704	
8 —	1,152,492	1,612,106	2,764,598	
9 —	1,067,537	3,039,736	4,107,075	
11 —	1,632,032	3,727,603	5,359,637	
12 —	2,529,364	3,011,793	5,541,557	
13 —	1,524,036	3,011,140	4,535,176	
14 —	1,948,903	2,316,187	4,265,092	
15 —	2,259,353	3,614,101	5,853,454	
16 —	4,921,064	4,003,417	8,924,481	
18 —	2,693,533	8,036,406	10,731,939	
19 —	2,251,934	3,492,000	5,743,934	
20 —	2,700,000	4,044,000	6,744,000	
21 —	2,900,000	2,532,000	5,232,000	
22 —	2,120,000	3,351,000	5,471,000	
23 —	1,516,000	3,376,633	5,092,633	
25 —	2,386,300	2,854,400	5,240,900	
26 —	1,417,800	3,063,880	4,481,680	
27 —	1,570,732	3,443,100	5,013,832	
28 —	2,196,340	2,336,320	4,532,860	
29 —	1,036,417	3,089,000	4,125,417	
30 —	2,038,073	3,901,330	5,939,603	
			113,000,423	

BANQUE NATIONALE.

*Augmentation et diminution sur l'encaisse numéraire, pendant la période
du 15 juillet au 25 août 1870.*

DATES.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	DATES.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
15 juillet 1870.	»	810,000	Report. .	186,000	49,722,000
16 —	»	1,623,000	5 août 1870	»	1,571,000
18 —	»	3,531,000	6 —	»	1,543,000
19 —	»	3,613,000	8 —	»	584,000
20 —	»	7,578,000	9 —	»	1,086,000
21 —	»	7,439,000	10 —	»	447,000
22 —	»	7,649,000	11 —	»	508,000
23 —	»	4,993,000	12 —	»	2,987,000
25 —	»	3,183,000	13 —	»	1,860,000
26 —	»	2,079,000	16 —	301,000	»
27 —	»	1,178,000	17 —	»	193,000
28 —	»	1,153,000	18 —	»	470,000
29 —	»	1,333,000	19 —	»	1,518,000
30 —	»	972,000	20 —	»	886,000
1 août 1870.	186,000	»	22 —	488,000	»
2 —	»	269,000	23 —	20,000	»
3 —	»	1,080,000	24 —	»	241,000
4 —	»	1,399,000	25 —	»	119,000
A reporter.	186,000	49,722,000	TOTAUX. .	993,000	63,533,000

BALANCE.

Diminution	63,533,000
Augmentation	993,000
Reste diminution.	62,540,000

N. B. Ce travail ne porte que sur les recettes, paiements et échanges ordinaires de Bruxelles et des Agences.

*Relevé des escomptes à Bruxelles, à Anvers et dans les comptoirs,
du 6 juillet au 25 août 1870, au soir.*

	EFFETS.	MONTANT.
A Bruxelles	69,997	57,576,226
— Anvers	6,867	33,241,947
— Alost.	1,727	1,265,187
— Audenarde	957	822,315
— Arlon	200	1,538,474
— Bruges	2,147	3,940,472
— Charleroi	12,675	7,760,374
— Courtrai	1,155	4,074,170
— Dinant	892	980,517
— Gand	10,929	12,985,592
— Grammont	4,128	1,858,687
— Hasselt	559	280,603
— Huy	4,080	4,640,441
— Liège	9,728	10,511,184
— La Louvière.	7,562	7,152,760
— Louvain	1,541	1,155,679
— Marche	70	167,628
— Mons.	4,598	6,187,650
— Malines	765	1,007,573
— Namur	2,248	2,145,676
— Neufchâteau	565	711,141
— Nivelles	4,067	2,597,477
— Philippeville	4,158	1,679,029
— Renaix	4,482	2,022,917
— Saint-Nicolas	2,179	2,876,542
— Termonde	428	517,159
— Tirlemont	725	593,798
— Turnhout	377	580,869
— Tournai	1,259	1,287,640
— Verviers.	5,999	7,683,408
— Wavre	1,528	1,510,555
— Ypres	1,005	1,817,500
TOTAUX	166,935	182,148,970

Travaux de la commission consultative instituée au Département des Finances.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1870.

Sont présents : M. Tack, Ministre des Finances, M. Malou, sénateur, M. De Naeyer, membre de la Chambre des Représentants, MM. Prévinaire et Bisschoffsheim, délégués de la Banque nationale, M. Liedts, délégué de la Société générale, MM. Fortamps et Sabatier, délégués de la Banque de Belgique, et M. Mercier, directeur général de la trésorerie et de la dette publique.

M. le *Ministre* expose le but de la réunion. Il s'agit d'arrêter les mesures qui seront jugées nécessaires pour calmer l'inquiétude qui s'est emparée du public, à la suite des restrictions mises récemment par la Banque nationale à l'escompte du papier de commerce et au remboursement de ses billets.

Toutefois, avant que l'on discute les moyens à mettre en œuvre, M. le Ministre voudrait connaître l'opinion de la réunion sur la question de savoir si, dans les conditions où le pays se trouve, il y aurait possibilité de décréter ou de faire décréter le cours forcé des billets de banque.

M. *Liedts* exprime l'avis que pareille mesure est en ce moment irréalisable.

Un arrêté royal serait sans force; tout refus de payer, sous ce régime, autrement qu'en billets de banque, pourrait être valablement protesté. Il ne croit pas nécessaire de s'étendre sur la responsabilité qu'encourrait le Gouvernement s'il prenait cette mesure arbitraire, ni sur les difficultés qui en seraient la conséquence au point de vue des relations commerciales.

D'un autre côté, il est d'avis que l'arrêté royal qui prononce la dissolution des Chambres ne peut être rapporté, de sorte qu'il ne peut être question non plus de faire décréter le cours forcé par les Chambres dissoutes. Si donc la mesure devait être prise, ce qui ne résulte pas à l'évidence de la situation, il faudrait, dans tous les cas, attendre qu'il fût possible de convoquer les Chambres nouvelles.

Il est d'avis qu'il vaut mieux subir la situation que de recourir, pour la modifier, à des actes irréguliers.

Pour mémoire, il rappelle les difficultés qu'a rencontrées le Gouvernement en 1848, pour faire décréter le cours forcé des billets de banque par les Chambres législatives; il ne s'agissait cependant alors que de 10 millions pour la Banque de Belgique et de 20 millions pour la Société générale. Il se demande s'il y aurait quelque chance aujourd'hui d'obtenir la garantie de la nation pour une circulation s'élevant à plus de 200 millions. Il ne le pense pas.

Selon M. Liedts la panique disparaîtra avant le 4 août.

M. le *Ministre* dit que ce sont là aussi ses sentiments personnels. Considérant d'ailleurs comme prématurée toute discussion plus étendue à ce propos, il invite

MM. les membres de la réunion à passer à l'examen des mesures à prendre par la Banque pour rassurer l'opinion.

M. *Prévinair* va établir, dit-il, la situation actuelle de la Banque et faire connaître sa manière d'agir pour que l'on puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Il tient à constater tout d'abord que les difficultés, loin d'être locales et spéciales à la Belgique, s'étendent, au contraire, à tous les pays limitrophes. A Hambourg, à Berlin, à Amsterdam, à Paris et à Londres, non-seulement l'escompte a été élevé, mais là aussi on a pris des mesures restrictives pour empêcher que l'on n'enlève aux grands établissements financiers de ces pays les espèces métalliques qu'ils ont en caisse. Il donne lecture d'une dépêche du correspondant de la Banque nationale à Amsterdam, d'où il résulte que la Banque d'Amsterdam refuse expressément une opération d'escompte présentée au nom de la Banque belge, parce qu'à ses yeux cette opération tend à une exportation de numéraire. M. *Prévinair* ajoute que les tentatives faites en Prusse n'ont pas été mieux accueillies.

La Banque nationale ne peut d'ailleurs isoler son action ; elle doit forcément suivre la marche ou les agissements des établissements similaires des pays limitrophes.

Pour répondre aux critiques qui se sont produites dans le public et qui tendent à faire croire que la Banque n'escompte plus, il lui suffira de dire que son portefeuille moyen des six premiers mois était de 152 millions et qu'il est actuellement de 198 millions. Ce qui est vrai, c'est que les demandes d'escompte sont plus nombreuses et plus considérables. Non-seulement les besoins sont plus grands, mais encore tout le papier belge, qui s'escomptait autrefois très-facilement au dehors du pays, reflue maintenant vers la Belgique, et cette situation se complique encore par ce fait que la Belgique a fait depuis quelque temps des achats considérables de spiritueux et de grains, précisément dans les pays où la lutte va s'engager. Les traites résultant de ces opérations sont revenues en Belgique où elles ont été escomptées.

M. *Prévinair* dit encore que le commerce d'Anvers cherche à mobiliser ses marchandises : on a présenté ces jours derniers pour 10 millions de warrants ; d'autres banquiers d'Anvers réalisent des valeurs et en envoient le produit en Allemagne. Ces faits, la Banque les a constatés ; ils sont irrécusables et il importe qu'ils ne puissent plus se reproduire.

M. *Prévinair* fait remarquer enfin que la Banque nationale n'a pas de dépôts en comptes courants, mais que, si l'on n'y prend garde, elle peut être amenée à endosser indirectement les embarras d'autres établissements de crédit du pays, qui en ont reçu en quantité trop considérable par rapport à leur organisation.

Il conclut qu'à ces divers points de vue les mesures restrictives prises par la Banque se justifient pleinement et que, si elle ne les avait pas prises, elle se fût trouvée débordée en fort peu de temps. La Banque de France, ce grand et riche établissement, ayant 1.500 millions en écus, n'agit et ne pouvait d'ailleurs agir autrement que ne le fait la Banque belge.

M. *Bisschoffsheim* donne l'assurance que la Banque ne demande pas le cours forcé de ses billets ; les mesures qu'elle a prises ne tendent aucunement à justifier qu'elle ait des vues à cet égard.

M. le *Ministre* dit que les mesures restrictives trouvent, à certains points de vue, leur justification dans la situation politique ; il regrette toutefois que le transfert d'une partie de l'encaisse à Anvers n'ait pas été opéré moins ostensiblement.

M. *Prévin* fait remarquer qu'il n'est pas juste de dire que la Banque nationale n'escompte plus qu'à raison des trois quarts des engagements individuels arrivant à échéance ; c'est à raison des trois quarts des opérations réalisées par chaque comptoir.

M. *Bisschoffsheim* ajoute que l'autre quart vient à Bruxelles. Si c'est du bon papier, la Banque l'escompte sans difficulté aucune. En fait, les restrictions ne s'appliquent qu'au mauvais papier, à celui qui n'a pas une cause commerciale ou qui n'est pas réellement belge.

M. *Bisschoffsheim* dit encore que, à moins d'événements extraordinaires et très-graves, la Banque est en position de remplir ses engagements et que, dans les conditions où elle opère actuellement, elle peut sans difficulté atteindre le 4 août. Seulement, s'il arrivait que l'encaisse de la Banque descendit au quart de sa circulation et de ses comptes courants, elle se trouverait avoir atteint les limites de ses statuts et devrait forcément arrêter ses opérations d'escompte.

Que faire dès lors pour soutenir le travail national ? Un moyen se présente : le Gouvernement ne pourrait-il pas, à ce moment, reprendre du papier pour une partie de son encaisse, afin de permettre à la Banque de continuer ses opérations et, au besoin, de régulariser sa situation, conformément à ses statuts ? C'est un point sur lequel il appelle tout particulièrement l'attention de M. le *Ministre*.

M. *Fortamps* insiste pour que la Banque réalise son portefeuille étranger, et pour que, pendant la durée de la crise, elle repousse tout ce qui n'est pas papier national et tout ce qui n'a pas un caractère commercial nettement déterminé. On empêchera ainsi le drainage du numéraire au dehors.

De plus, il y a nécessité absolue de déclarer publiquement que le Gouvernement ne songe pas à faire décréter le cours forcé des billets de banque.

M. *Fortamps* ne croit pas qu'il y ait lieu de prendre d'autres mesures pour le moment. Selon lui la panique est tout accidentelle et n'a d'autre cause que le transfert d'une partie des espèces à Anvers.

M. *Malou* pense que, pour arrêter la panique, il convient de prendre immédiatement les mesures suivantes :

Le Gouvernement devrait exposer publiquement la situation politique de la Belgique, faire connaître que les belligérants ont déclaré vouloir respecter sa neutralité ; on fortifierait ainsi moralement l'esprit public et par suite la quiétude de l'industrie et du commerce.

De son côté la Banque devrait rapporter publiquement les mesures restrictives qu'elle a prises, sauf à trier les effets présentés à l'escompte, tant à l'établissement central que dans les comptoirs. La Banque déclarerait donc que les comptoirs sont autorisés de nouveau à escompter sans limite, mais ses inspecteurs auraient soin de faire savoir verbalement aux agents que, lorsqu'ils ont des doutes sur la nature et le véritable caractère des effets présentés, ils auront à les faire agréer préalablement par l'administration centrale.

La Banque devrait aussi rétablir l'échange des billets de toute catégorie en

province, sauf encore à donner verbalement des instructions en ce qui concerne les forts échanges, qu'ils devraient refuser ou tout au moins faire réclamer à Bruxelles.

On obtiendrait ainsi le double résultat désiré par tous : d'une part, l'on préviendrait la propagande de la peur, et, d'autre part, on ménagerait les ressources de la Banque nationale et du Gouvernement pour les éventualités qui peuvent se produire.

M. Malou insiste encore fortement pour que l'on ouvre le plus de guichets possible et que l'on paye largement, comme si la Banque n'éprouvait aucune gêne à le faire.

En ce qui concerne le cours forcé, il faut repousser virtuellement les idées qui se forment à ce sujet dans le public. Si la mesure devenait indispensable, elle devrait être décrétée dans les vingt-quatre heures; jusque-là, il faut s'abstenir d'en parler, même comme d'une éventualité possible.

M. *Bisschoffsheim* fait remarquer que l'encaisse de la Banque se compose, pour ainsi dire, exclusivement de pièces d'or. Si donc la Banque se ralliait à la proposition de M. Malou, il est plus que probable qu'elle verrait son encaisse descendre au-dessous du quart de ses engagements exigibles dans un bref délai. Ne perdons pas de vue, dit-il, que si semblable éventualité venait à se produire, la Banque, se trouvant dans l'impossibilité de se procurer des monnaies d'argent, ne pourrait rétablir sa situation dans les limites statutaires.

M. *Prévinair*e confirme la déclaration de M. *Bisschoffsheim*. Il expose que hier la Banque a remboursé 2 millions à Bruxelles et 900,000 francs en province, tout en ne donnant que de l'argent; que n'aurait-elle pas à déboursier si les paiements se faisaient en or?

Dans son opinion, l'encaisse de la Banque descendrait au-dessous des limites statutaires dans quatre jours au plus tard, si la proposition de M. Malou était admise.

M. *Fortamps* adhère à la proposition de M. Malou, qui, au fond, implique le maintien du mode de procéder que la Banque vient de mettre en vigueur. Pour le public, rien ne sera changé à ce qui se pratiquait autrefois, en ce qui concerne l'escompte; mais pour la Banque et ses comptoirs, les mesures restrictives n'en subsisteront pas moins.

Quant à l'échange des billets sur une large échelle, il considère cette mesure comme devant produire les meilleurs effets.

M. *Malou* ajoute qu'il serait bon d'imprimer la plus grande activité à la fabrication des monnaies; l'effet moral qui en résultera sera favorable à un revirement de l'opinion publique.

M. *Prévinair*e prétend qu'il est impossible de recourir à ce moyen, attendu que, dans deux jours, la fabrication devra être arrêtée, faute de métaux d'or et d'argent.

M. *Malou* insiste de nouveau pour que la Banque revienne publiquement sur les mesures qu'elle a prises; il persiste à croire que, pour guérir le mal et rassurer l'opinion, il n'y a pas de moyen plus efficace.

M. *Bisschoffsheim* n'a pas la même confiance que M. Malou dans le succès

des mesures qu'il conseille. Il craint notamment que certains établissements de crédit ne passent indirectement leurs engagements à la Banque.

Une discussion s'engage au sujet des conditions à imposer par la Banque nationale aux établissements de crédit dont les actions ne sont pas entièrement versées.

MM. *Prévinaire* et *Bisschoffsheim* demandent à connaître les dispositions que le Gouvernement compte faire sur son encaisse dans un délai rapproché.

M. le *Ministre* répond qu'il serait difficile de préciser les chiffres; il pense toutefois, qu'en dehors des dispositions courantes, il n'y aura pas pour plus de dix millions de dépenses extraordinaires.

M. *Prévinaire* trouve que, dans les circonstances actuelles, ce chiffre est considérable, d'autant plus que les échéances sont déjà insuffisantes pour pourvoir au remboursement des billets et aux besoins de l'escompte.

M. le *Ministre* prend l'engagement d'aviser la Banque, quelque temps à l'avance, des fortes dispositions que le Gouvernement aurait à faire, afin qu'elle puisse régler ses opérations en conséquence.

M. *Malou* pense que l'on pourrait également prendre des mesures pour faire rentrer les revenus publics.

Plusieurs membres discutent la question de savoir s'il faut recourir à une émission de bons du Trésor pour renforcer l'encaisse de la Banque.

Un membre fait remarquer que le Trésor, riche de plus de 70 millions de francs, ne pourrait recourir *publiquement* à ce moyen, sans aggraver encore la panique, et, par suite, la crise dont la Banque souffre.

M. *Liedts* propose que le fonds de réserve de la Banque, aujourd'hui placé en fonds publics, soit réalisé et appliqué aux besoins ordinaires de la Banque.

M. *Prévinaire* fait remarquer que le fonds de réserve a reçu la destination déterminée par les statuts et qu'il ne pourrait, en ce moment, être procédé à la réalisation, sans que le cours des effets publics s'en trouvât gravement atteint, ce que l'on doit également éviter.

M. le *Ministre*, désirant arriver à une solution, demande à MM. les délégués de la Banque nationale si l'administration de cet établissement serait disposée à délibérer sur la proposition de M. *Malou*.

M. *Prévinaire* tient à constater de nouveau que, dans le système restreint que l'on condamne, on a escompté plus d'effets commerciaux que dans le système précédent.

On a demandé, dit-il, qu'il fût fait un triage intelligent des bordereaux, mais il serait très-dangereux de se montrer rigoureux vis-à-vis de certains établissements.

M. *Bisschoffsheim* pense que la Banque ne verra pas d'inconvénient à inviter publiquement ses agents à continuer le remboursement de toutes les catégories de billets, à condition de leur dire verbalement qu'ils auront à s'entendre avec l'établissement central si de fortes quantités de billets leur étaient présentées par une même personne; ces derniers échanges ne devraient pouvoir se faire qu'à Bruxelles, afin que la Banque ne fût pas tenue d'éparpiller son encaisse en province.

L'escompte pourrait être repris dans les mêmes conditions.

Toutefois, en s'engageant ainsi vis-à-vis du public, dans les circonstances difficiles que l'on traverse, la Banque devrait pouvoir compter sur l'appui et le concours du Gouvernement.

M. Bisschoffsheim revient à cet égard sur la proposition qu'il a présentée précédemment.

M. le Ministre résume la discussion et en tire les conclusions suivantes :

Il est entendu :

Que la Banque reviendra publiquement sur les mesures restrictives qu'elle a prises, non pas en déclarant grandes ouvertes les portes de l'escompte, mais en reprenant les errements du passé; il va sans dire qu'elle écartera tout le papier qui n'a pas une cause commerciale bien caractérisée ou qui ne serait pas réellement belge;

Par contre, le Gouvernement s'engage à contribuer à l'amélioration de la situation de l'encaisse, en restreignant ses dépenses dans les limites du possible; ensuite, afin de permettre à la Banque de régler le mouvement de ses opérations, de lui faire connaître quelque temps à l'avance le chiffre des dépenses extraordinaires qu'elle aurait à faire pour son compte;

Enfin, pour soutenir l'encaisse et régulariser au besoin la situation de la Banque, le Gouvernement ne reculerait pas devant une émission de bons du Trésor, ni même devant l'application d'une partie de son encaisse à l'escompte d'effets de commerce du portefeuille de la Banque.

L'accord ainsi établi, M. le Ministre lève la séance.

Il retient MM. Prévinaire et Bisschoffsheim pour arrêter en commun les termes de la proposition à faire à la Banque dans le sens de ce qui précède.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1870.

Sont présents : MM. Tack, Ministre des Finances, Malou, De Naeyer, Fortamps, Sabatier, Tesch, délégué de la Société générale, Liedts, Prévinaire et Mercier.

M. Prévinaire annonce que la Banque, par une circulaire qui a été communiquée au Gouvernement, a prescrit à ses agents la proportion à garder dans l'échange des effets, en les informant que si, dans la limite indiquée, ils ne pouvaient satisfaire à toutes les demandes d'escompte, ils eussent à en référer à l'administration. C'était dire, fait remarquer M. Prévinaire, que l'administration examinerait ces demandes.

Pour se conformer à un désir exprimé par M. Malou, la Banque a aussi, dit-il, pesé sur la nature des valeurs qui favorisent l'exportation des espèces, sur les effets remis récemment à des banquiers du pays par des banquiers étrangers.

M. le Ministre. La Banque doit écartier les effets qu'elle croit avoir pour objet un drainage d'argent.

M. Prévinaire. C'est ce qu'elle a fait; mais sa situation en est devenue difficile. Des réclamations se sont déjà élevées à ce sujet de la part des administrateurs de certains établissements de crédit et d'un administrateur de charbon-

nages; d'un autre côté, M ..., fabricant à ..., m'informe que, si la Banque lui refuse des effets, il se verra obligé de mettre sur le pavé six cents ouvriers.

Tout cela n'indique pas une grande amélioration dans la situation.

La Banque a en portefeuille 10 millions d'engagements de la maison... Malgré cela, cette maison nous prévient qu'il lui faut cette semaine... millions pour ses comptes courants et une égale somme pour ses succursales. Au lieu de faire un appel de fonds, elle nous demande de l'escompte.

M. *Tesch*. Pourquoi en donnez-vous?

M. *Previnaire*. Pour suivre les inspirations qui nous ont été données ici, et aussi parce que le papier de cette maison est le plus correct qui existe.

M. *Previnaire* expose la situation de la Banque : 50 millions de billets ont été échangés ; l'encaisse est plus forte que jamais, et, dans quelques jours, tous les effets de commerce étrangers-seront convertis en écus.

M. *Malou* estime que la panique est en décroissance et que, lorsque le public verra la Banque payer en argent, on aura bientôt à constater une diminution considérable dans les demandes d'échange de billets.

Au sujet des circulaires de la Banque, il n'a qu'un regret à exprimer, c'est que ces circulaires ne soient pas connues ; à son avis, l'intérêt du pays et celui de la Banque elle-même exigent que les mesures prises reçoivent de la publicité ; il demande, en conséquence, que ces mesures soient publiées, au moins en substance, dans trois ou quatre journaux.

Quant aux charbonnages, l'expérience des guerres précédentes lui donne la conviction que, si la Belgique reste neutre, ils auront une époque de grande prospérité ; or, dit-il, lorsque l'industrie est prospère, c'est le vendeur qui fait la loi, et la première mesure que prendront les charbonnages sera de faire payer en écus au moment de l'expédition.

M. *Bisschoffsheim* veut bien admettre, avec M. *Malou*, que, pendant la guerre, l'industrie charbonnière pourra vendre au comptant, mais ce ne sera pas avant dix jours.

En ce qui concerne l'échange des billets, il ne se fait pas illusion ; la situation n'est pas le résultat de la panique, mais le résultat naturel des événements ; les demandes n'ont pas cessé, bien que, depuis deux jours, on paye en argent ; elles ne cesseront pas, et, dans ces circonstances, loin d'augmenter ses escomptes, la Banque doit plutôt les restreindre.

M. *Fortamps* appuie la proposition de M. *Malou*, de donner de la publicité aux mesures prises par la Banque.

M. *Malou* demande itérativement qu'on l'autorise à résumer les récentes circulaires de la Banque et à publier ce résumé.

M. *Previnaire* fait remarquer que, le 19, ces circulaires ont été communiquées au conseil des Ministres, et que M. le Ministre des Finances avait la faculté de les publier.

M. le Ministre objecte que c'était à la Banque de le faire.

M. *Previnaire* croit que la question est de savoir si la Banque peut continuer à donner le même crédit, quand elle n'a plus les mêmes garanties. Il ne le pense pas ; cependant, lorsque la Banque n'intervient pas, on lui impute tous les

désastres qui se produisent. La Banque pourrait bien, à son tour, dit-il, demander quelle assistance on lui a prêtée.

M. le *Ministre* fait remarquer que sa responsabilité, vis-à-vis du pays, est engagée à conserver une encaisse, et qu'il ne peut donner l'ordre à la Banque de tout escompter.

M. *Bisschoffsheim* trouve qu'on se préoccupe trop des demandes de remboursement; ce qui le préoccupe surtout, ce sont les conséquences des remboursements; selon lui, si l'on ne veut pas exposer le pays au cours forcé, il faut permettre à la Banque de réduire ses escomptes.

M. *Prévinair* ajoute que la réalité est une absorption d'encaisse de 25 millions en dix jours, et que, dans ces conditions, quoi qu'on fasse, le public n'aura pas confiance.

M. *Fortamps* constate qu'il résulte des explications données que, s'il y a réduction d'escompte, il est loin d'y avoir arrêt. On pourrait donc, selon lui, faire connaître au public que la Banque envoie toujours dans toutes ses agences les sommes nécessaires pour soutenir le travail national, qu'elle continue à escompter le papier commercial dans une large mesure, et que, si elle apporte à ses escomptes certaines restrictions, c'est qu'elles sont commandées par la situation générale du pays.

M. *Malou* soumet aux méditations de la commission l'idée suivante, qui lui a été suggérée :

Un industriel a des effets à présenter à la Banque, mais il a des effets à lui payer. La Banque ne pourrait-elle lui donner en argent le quart du bordereau qu'il lui présente, et un bon d'escompte qui ne serait pas un titre négociable dans le public, mais qu'il puisse lui rendre pour la payer?

La séance est levée.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1870.

Sont présents : M. Tack, Ministre des Finances, MM. Malou, De Naeyer, Liedts, Tesch, Fortamps, Prévinair et Bisschoffsheim

M. le *Ministre* fait connaître qu'il a reçu des administrateurs de la Banque une communication d'où il résulte que les escomptes ont encore été assez considérables, mais qu'il y a apaisement dans les demandes d'échange de billets.

MM. les administrateurs de la Banque, ajoute M. le Ministre, croient cependant que le moment n'est pas éloigné où il faudra restreindre de nouveau les escomptes.

M. *Liedts*. Quelle est la situation exacte en ce moment?

M. le *Ministre*. Au 23, l'encaisse métallique était de 92 millions; le portefeuille, à Bruxelles, de 203 millions; il y avait en valeurs sur l'étranger 15 millions; la réserve statutaire était de 78 millions. L'encaisse métallique dépassait donc la réserve statutaire de 14 millions. Si à cette somme on ajoute 15 millions de valeurs sur l'étranger, on arrive à constater qu'il y a encore une marge de 50 millions avant de descendre au-dessous de la limite statutaire.

Il faut encore tenir compte que la Banque a été autorisée, pour le cas où la chose deviendrait nécessaire, à convertir pour 10 millions de l'encaisse de l'État en effets à courte échéance.

M. *Prévinaire* fait remarquer qu'à raison des événements extérieurs, il y a une tendance à transformer les billets en écus.

M. *Tesch* s'étonne de ce que cette tendance ne se manifeste qu'en Belgique.

M. *Bisschoffsheim* objecte qu'en Prusse on a déjà fait le cours forcé des billets de certaines institutions de prêt.

M. *Tesch* répond qu'en France l'escompte est resté à 4 p. ‰.

M. *Liedts* regrette que la loi sur la Banque nationale n'ait pas prescrit un capital social plus considérable.

M. *Bisschoffsheim*. La Banque peut rembourser ses billets, mais à la condition de restreindre ses escomptes. Or quelle est la situation? Les chambres de commerce demandent qu'on augmente les ressources ou que, tout au moins, on proroge le papier. D'un autre côté, des industriels et des établissements de crédit déclarent avoir besoin, qui de 1,800,000 francs, qui de 2 millions, qui de 3 millions. Tous attendent leur salut de la Banque; que faire?

M. *Malou* est d'avis que restreindre de nouveau l'échange des billets serait ramener la panique, et il estime qu'il faut persévérer, à cet égard, dans la voie où l'on est entré.

M. *Prévinaire*, qui vient de recevoir de ses bureaux la situation du 23, annonce qu'il n'y avait plus ce jour qu'une réserve métallique de 112 millions, au lieu de 131 millions qu'il y avait le 20, soit une réduction de 19 millions.

Il fait remarquer que les Anversois proposent l'élévation de l'escompte à 7 p. ‰.

M. *Liedts*. C'eût été peut-être un bon moyen au début.

M. *Bisschoffsheim*. Oui, mais ce ne serait certainement pas maintenant le moyen de rassurer le pays.

M. *Liedts*. Enfin, que comptez-vous faire?

M. *Bisschoffsheim*. Nous essayerons de maintenir, pendant quelques jours encore, l'échange général; mais si les demandes continuent à se produire dans les mêmes proportions, nous serons obligés de le restreindre. On nous demande beaucoup d'escompte, il nous faut beaucoup de ressources.

M. *Liedts*. La Banque soigne fort bien sa sécurité, mais...

M. *Bisschoffsheim*. Voudrait-on qu'elle en arrivât au quart? Elle ne pourrait rien faire de plus.

M. *Prévinaire* est d'avis que la Banque ne doit pas faire plus que la loi ne lui impose, et qu'on ne peut prétendre qu'elle agisse en temps de guerre comme en temps normal.

M. *Malou* dit qu'il résulte d'un entretien qu'il a eu avec M., que ce banquier ne réclame pas beaucoup d'argent, mais qu'il désire savoir ce que l'on fera d'une manière normale.

M. *Bisschoffsheim* comprend que M. désire être fixé à cet égard, mais il croit que la Banque ne peut pas prendre d'engagements.

M. *Liedts* propose de tenir les choses en état jusqu'à la réunion des Chambres, qui ne peut tarder. Il reconnaît qu'il y a des moyens à employer, mais, selon lui,

ces moyens sont illégaux. Le Ministre, dit-il, ne peut pas autoriser la Banque à descendre au-dessous du quart. Ce serait sortir de la loi. (Interruption.) Vous vous renfermez dans la loi, mais vous voudriez bien que le Ministre en sortît.

M. Bisschoffsheim. Du tout.

M. Liedts. Vous ne tenez pas ce langage, mais les vôtres le tiennent. On a demandé le cours forcé.

Un membre. C'est exact.

M. Prévinaire. Non.

M. le Ministre. Lorsque vous êtes venu me demander si je n'avais pas d'instructions à vous donner, au sujet du transport des espèces, vous m'avez dit : « La Banque ne demande pas le cours forcé, mais je crois que l'Etat sera obligé d'en venir là. »

M. Prévinaire. J'ai dit que le pays serait peut-être amené à réclamer le cours forcé, mais que la Banque n'en avait pas besoin, parce qu'elle pouvait prendre des mesures conservatoires.

M. le Ministre. La Banque n'a pas besoin de cours forcé, du moment qu'elle peu dire : Je cesse mes escomptes.

M. Prévinaire. Nous ne voulons pas les cesser, mais les modérer.

M. Bisschoffsheim considère le cours forcé comme le dernier moyen à employer. Mais, à la veille de la réunion des Chambres, il ne verrait pas grande gravité dans l'autorisation donnée par le ministre à la Banque de descendre au-dessous du quart. Si la Législature, dit-il, n'approuvait pas la mesure, on pourrait toujours la rapporter.

M. Bisschoffsheim a surtout deux préoccupations : de ne pas arrêter le remboursement des billets et de ne pas laisser tomber les établissements industriels, et il signale, comme moyen d'arriver à ce résultat, la conversion de 30 millions de l'encaisse de l'État, au lieu de 10, en effets à courte échéance.

M. le Ministre demande à *M. Bisschoffsheim* s'il croit qu'il n'y a pas de danger à toucher à la réserve statutaire.

M. Bisschoffsheim répond affirmativement.

Il rappelle au Ministre la promesse qu'il a faite d'aviser au moyen d'augmenter l'encaisse de l'État.

M. Fortamps, à ce propos, signale le mauvais effet que paraît avoir produit sur le public l'invitation adressée aux comptables de l'État, de ne plus conserver en caisse que 1,000 francs, au lieu de 5,000 francs.

M. le Ministre dit que cette mesure a été prise en vue de fournir plus rapidement des ressources à la Banque, mais que le public s'émeut des moindres choses.

M. Bisschoffsheim fait remarquer que le cours forcé pourrait devenir le seul moyen.

M. Liedts croit, qu'à la veille d'élections, et, dans l'incertitude quant à la question de savoir s'il conservera la majorité, le ministère n'agirait pas prudemment en prenant des engagements en dehors de ses pouvoirs.

M. Malou. Le Ministère doit faire courageusement, même en dehors des lois, tout ce qu'il croit nécessaire au salut du pays.

M. le Ministre. Évidemment.

M. *Malou*. Et quant à moi, je contresignerais avec mes collègues les mesures les plus illégales si elles étaient nécessaires. Mais la situation s'est améliorée, et loin de prendre des mesures qui accusent la peur, il faut que tous les bons citoyens, quelles que soient leurs opinions, s'attachent à raffermir le moral de la population.

La Banque nationale est la première intéressée à le faire. On a donné à entendre que la Banque ne pourrait franchir le quart, même avec l'autorisation du Gouvernement. Si le Ministre des Finances prenait la violation de la loi sous sa responsabilité, il n'y aurait certainement pas un seul membre du conseil d'administration qui hésiterait. Mais le moment n'est pas encore venu, heureusement, d'avoir recours à cette extrémité.

Examinons donc entre nous les moyens nécessaires et n'hésitons pas à les adopter, mais gardons-nous de toute mesure qui, au lieu de raffermir le moral de la population et d'élever les courages, crée et propage les défaillances ; ne propageons pas surtout ces bruits de cours forcé ; ce serait la faute la plus déplorable que nous pussions commettre. Si un jour il était prouvé que le cours forcé est nécessaire, nous serions unanimes, comme en 1848, à l'admettre ; mais n'aggravons pas les maux dont nous nous préoccupons.

Voilà ma profession de foi.

Si le 2 août le pays déclare qu'il veut un changement, les plus heureux seront les Ministres.

M. *le Ministre*. Certes.

M. *Malou*. Mais en quittant le pouvoir, ils pourront dire qu'ils ont fait ce qu'ils devaient faire.

M. *Prévinair*. Si le Gouvernement engage sa responsabilité en l'absence de la législature, la Banque aura à examiner ce qu'elle peut faire ; mais jusqu'ici il n'y a aucune résolution ; elle ne peut donc se prononcer.

M. *le Ministre*. Le moment n'est pas encore venu de prendre des mesures extrêmes.

M. *Fortamps*. L'attitude du Gouvernement doit encourager la Banque.

M. *le Ministre*. Du moment que la responsabilité ministérielle est engagée, la responsabilité de la Banque tombe.

M. *Bisschoffsheim* demande si avant de recourir à des moyens extrêmes, on ne pourrait pas émettre des bons du Trésor.

M. *Malou* ne voudrait exclure aucun moyen, mais il ne peut admettre qu'un gouvernement qui a 88 millions à son actif crée des bons du Trésor. Quel effet, dit-il, produirait un Ministre des Finances qui donnerait des promesses à trois mois au lieu d'argent.

M. *Prévinair*. Un mauvais effet.

M. *Tesch*. On pourrait faire des marchés avec paiement à terme ; entre des promesses à trois mois et des marchés payables à trois mois il y a une différence.

M. *Malou* considère ce moyen comme mauvais.

Il rappelle que M. Fortamps disait tout à l'heure et il ajoute que M. Mercier lui a confirmé, que la simple invitation faite aux comptables de ne pas garder plus de 4,000 francs, avait déjà produit une fâcheuse impression.

M. *Fortamps* indique comme un moyen de rassurer le public la décomposition du portefeuille de la Banque quant aux échéances.

M. *Prévinaire* fait connaître que la moitié du portefeuille de la Banque échoit dans les trois premières semaines.

M. *Bisschoffsheim* pose la question de savoir si, rien n'étant modifié quant à l'échange des billets, la Banque peut maintenir ses escomptes.

M. *Malou* distingue et dit que la Banque doit rester dans les termes de sa seconde circulaire du 19, et ne pas prendre de mesures générales restrictives ; mais qu'elle peut faire un triage sévère des demandes d'escompte, de manière à prévenir à la fois les ruines et l'absorption des ressources de la Banque.

M. *Bisschoffsheim* propose de demander à la Banque de France ou à la Banque d'Angleterre, d'escompter à la Banque nationale 50 millions en écus.

M. *Tesch* propose un emprunt de banque à banque.

M. *Prévinaire* demande que le Gouvernement prenne une décision.

M. *Malou*. Le Gouvernement ne peut, ni se substituer à la Banque, ni prendre l'initiative.

M. *Bisschoffsheim*. Le Gouvernement pourrait nous encourager ; déjà il prend la responsabilité.....

M. *Malou*. Pas d'équivoque ; j'ai dit que le Gouvernement fera tout ce qui est nécessaire et tout ce qui lui sera possible.

M. *Fortamps*. Le jour où la Banque aura dépassé sa réserve, le Gouvernement interviendra.

M. *Malou*. La Banque ne peut rien exiger de plus ; le Gouvernement ne peut lui dire à l'avance ce qu'il fera.

La séance est levée.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1870.

Sont présents : M. Tack, Ministre des Finances, MM. Malou, Fortamps, Tesch, Liedts, Prévinaire et Bisschoffsheim.

M. *Bisschoffsheim* fait remarquer que la Banque n'a pas encore reçu l'autorisation de convertir l'encaisse de l'État en effets à courte échéance pour une somme supérieure à 10 millions.

M. *Malou*. Le conseil n'a encore rien décidé à cet égard.

M. *le Ministre*. Le Gouvernement ne peut prendre des mesures qui sortent de la légalité qu'en cas de nécessité absolue.

M. *Bisschoffsheim* objecte que la Banque devrait pouvoir faire l'opération sans tarder.

M. *le Ministre* répond que rien ne presse ; que la situation au 26 accuse un excédant de 30 millions, et que ce n'est pas le moment de prendre des mesures extrêmes.

M. *Bisschoffsheim*. Il ne faut pas attendre pour agir que la Banque ait dû suspendre ses escomptes.

M. *Malou*. Si la Banque nationale croit le moment venu de prendre une résolution à cet égard, qu'elle le demande officiellement, et le cabinet avisera.

M. *Prévinaire*. La demande sera faite.

M. *Bisschoffsheim*. Il est important de prendre une prompté résolution ; la Banque a encore reçu aujourd'hui pour plusieurs millions de nouvelles demandes d'escompte.

M. *Malou*. En revanche, elle n'a plus la panique des billets

M. *Prévinair*. La panique a pris un autre caractère. Tout Verviers dit qu'il ne peut plus payer ses effets, et demande à être prolongé.

M. *Tesch* rappelle qu'il a été question, dans la dernière séance, d'un emprunt à la Banque d'Angleterre, et demande s'il y aurait un inconvénient quelconque à ouvrir des négociations dans ce sens.

M. *Liedts* croit que, si le public n'est pas informé, il n'y a pas d'inconvénient, et il propose de chercher à obtenir, par voie diplomatique, que le Gouvernement anglais engage la Banque d'Angleterre à escompter une cinquantaine de millions de valeurs belges.

M. *Fortamps* est d'avis que le Gouvernement doit rester étranger aux négociations.

M. *Tesch*. Le Gouvernement ne doit pas intervenir officiellement, mais il le ferait qu'il n'en résulterait aucun inconvénient ; en définitive, il ne s'agit pas de créer des ressources au Gouvernement.

M. *Bisschoffsheim* demande si le moment n'est pas venu d'examiner la question d'une dérogation éventuelle aux statuts de la Banque.

M. *Liedts* ne le pense pas.

M. *le Ministre* dit qu'il ne faut pas, sans nécessité, poser des actes qui sortent de la légalité.

M. *Bisschoffsheim*. Il ne s'agit pas de poser un acte, mais de le préparer.

L'assemblée générale, lorsqu'il s'agit d'une modification aux statuts, doit être convoquée un mois à l'avance. Si donc les administrateurs dérogeaient aux statuts en ce moment, ils resteraient pendant tout un mois en dehors de la légalité. La loi qui, le cas échéant, viendrait sanctionner la dérogation, devrait contenir, à cet égard, une disposition qui couvrirait la Banque.

M. *Liedts* fait remarquer que ce ne serait pas la première fois que l'on aurait recours à des mesures illégales.

M. *Malou* dit qu'il faut mettre le soin le plus scrupuleux à rester dans les limites de la loi. mais qu'il faut aussi savoir en sortir lorsque la nécessité l'exige.

M. *Tesch*. Certainement.

La séance est levée.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1870.

Sont présents : M. Tack, Ministre des Finances ; MM. Malou, De Naeyer, Tesch, Liedts, Fortamps, Prévinair et Bisschoffsheim.

M. *le Ministre* demande à MM. les délégués de la Banque nationale quelle est la situation des échanges de billets.

M. *Prévinair* dit que les échanges n'ont plus grande importance (1,500,000 fr. par jour environ), mais, qu'à côté des échanges, il y a les paiements à faire, et

que, notamment en ce qui concerne les fournitures pour l'armée, les paiements doivent se faire en écus.

M. le Ministre. C'est une erreur.

M. Bisschoffsheim croit pouvoir affirmer que, non-seulement *M. le Ministre* de la Guerre a donné l'ordre aux régiments d'exiger des écus, pour tout ce qu'ils devaient recevoir, mais encore d'échanger tous les billets de banque qu'ils possédaient.

M. le Ministre. *M. le Ministre* de la Guerre a écrit aux régiments qu'il y aurait dans les agences, à leur disposition, des espèces or et argent et des billets. Sa circulaire aura été mal comprise.

M. Malou fait remarquer que son collègue des Travaux Publics a eu de la peine à se procurer de l'or; il comprend qu'on cherche à économiser l'or, mais pour le service des administrations, et quand il s'agit de le disperser, il est d'avis qu'il y aurait peut-être utilité à en donner un peu.

M. Prévinaire. C'est autant de métal qui se cache

M. Malou n'a voulu faire qu'une réserve. Pour lui, il doit être entendu :

Que l'on ne disposera pas en or, ni en argent, quand on peut disposer en billets;

Que l'on rendra de l'argent, quand on doit rendre de la monnaie;

Enfin, que l'on ne touchera à l'or qu'à la dernière extrémité.

M. le Ministre. Il y a un symptôme favorable, c'est que l'argent afflue en assez grande quantité; la Banque doit donc être à l'abri de toute inquiétude au point de vue des échanges.

M. Malou. ... d'autant plus que, sur sa demande, le Gouvernement vient de l'autoriser à substituer à l'encaisse de l'État des effets ne dépassant pas 30 jours pour une somme de 15 millions.

M. Prévinaire. A la fin du mois, la Banque aura une encaisse considérable et sera en mesure d'approvisionner la Monnaie de lingots; mais la Monnaie ne peut travailler que 5 à 600,000 francs par jour.

M. Malou dit qu'il y a dans le travail actif de la Monnaie une utilité pratique et un effet moral, et il se demande s'il vaut mieux forcer la fabrication en vue de l'effet utile ou en assurer la durée en vue de l'effet moral.

M. Liedts fait remarquer qu'à Bruxelles les billets ont recommencé à circuler et qu'on n'y parle plus de panique.

M. Prévinaire le reconnaît, mais il ajoute que cependant une personne considérable lui aurait manifesté le désir d'avoir pour 70,000 francs d'or.

M. Fortamps cite, par contre, le fait d'un notaire qui, dans une vente qu'il fit tout récemment, annonça qu'il recevrait l'or et l'argent au pair, mais qu'il donnerait une prime à ceux qui le payeraient en billets.

M. Malou. Le Gouvernement est autorisé à recevoir les billets dans ses caisses; si les paysans savaient qu'ils peuvent payer leurs contributions en billets, ils seraient rassurés.

M. le Ministre propose d'insérer une note à cet égard dans le *Moniteur*.

M. Malou préfère un autre journal, le *Moniteur des intérêts matériels*, par exemple.

M. *Tesch* dit qu'il faut commencer par déclarer dans cette note que la panique a cessé.

M. *Bisschoffsheim* revient sur la question des escomptes : les demandes sont toujours nombreuses, et si l'on présente du papier très-correct, on en présente aussi qui l'est moins. Les Anversois convertissent leurs marchandises en promesses de banquier, et veulent qu'on les escompte ; d'un autre côté, ils se plaignent des restrictions apportées à l'escompte, et demandent qu'on élève plutôt le taux de l'escompte que de faire des difficultés à prendre leur papier. La Banque a pensé que cette proposition pouvait être acceptée, qu'on pourrait, par exemple, élever le taux de l'escompte sur les valeurs venant de l'étranger, en le maintenant tel qu'il est sur les effets créés en Belgique.

M. *Prévinaire*. On ferait alors disparaître toutes les petites entraves.

M. *Bisschoffsheim*. Oui ; l'escompte serait porté à 7 p. ‰, mais on ne ferait plus de difficultés à recevoir le papier ; de cette façon, les Anversois, au moins, seraient satisfaits.

M. *Fortamps*. La Banque examinera toujours, sans doute, la cause du titre ?

M. *Bisschoffsheim*. Certainement ; elle n'admettra, en général, que des valeurs très-commerciales.

M. *Malou* émet l'avis qu'il faut tâcher de donner à Anvers une garantie en ce qui concerne les opérations sur marchandises.

Il appelle l'attention de la commission sur la question des laines qui intéresse en même temps la situation d'Anvers et celle de Verviers. Les Verviétois sont alarmés ; ils ont fourni à l'Allemagne des laines et des filés et ils craignent que de bonnes et solides maisons ne prétextent l'état de guerre pour ne pas payer.

M. *Malou* croit que, dans ces circonstances, il faut faire quelque chose pour Verviers ; il soumet une idée qui lui a été suggérée et qui consiste à former entre les industriels et les établissements qui s'occupent du commerce de laines, une sorte de syndicat, dans lequel chacun conserverait ses obligations pour les liquider quand la crise serait finie, et de façon à ce que l'un ou l'autre ne soit pas immédiatement terrassé.

En attendant que cette idée ait pu être examinée, il demande que la Banque continue à recevoir des warrants sur marchandises et surtout sur les laines.

M. *Bisschoffsheim* fait remarquer qu'il n'y a pas que les Anversois et les Verviétois qui réclament.

M. *Prévinaire* expose la situation de diverses Unions de crédit qui sollicitent le concours de la Banque, et en faveur desquelles la Banque ne peut pas intervenir parce qu'elles n'offrent pas les garanties nécessaires.

A ce propos, M. *Prévinaire* soulève une question personnelle.

La promesse créée à l'ordre d'une Union de crédit, dit-il, est écartée par la circulaire qui a reçu l'approbation de la commission. Cette promesse n'a pas tout à fait le même caractère que celle qu'on crée à l'ordre d'un banquier, mais c'est une promesse à deux signatures ; or, pour que les promesses de cette nature puissent être admises à l'escompte, il faut le consentement du Gouverneur et de quatre directeurs, et le Gouverneur ne peut s'aventurer à moins d'être certain d'obtenir l'approbation du Gouvernement.

M. le Ministre. Le Gouvernement ne peut pas intervenir.

M. Prévinaire dit qu'il ne réclame pas d'autorisation écrite.

M. Malou fait remarquer qu'en acceptant, on risque tout au plus de subir une perte et que, quant aux statuts, l'application de l'exception est aussi légitime que celle de la règle.

M. Prévinaire répond qu'en acceptant, on s'expose à immobiliser 40 millions peut-être, mais il reconnaît qu'en n'acceptant pas on ferait beaucoup de mal.

M. le Ministre dit qu'il faut que la Banque cherche à tirer les intéressés d'embarras.

M. Malou est du même avis, et il ajoute que si on ne le fait pas, on provoquera des récriminations contre la Banque.

Pour lui, il aimerait mieux s'exposer à une perte.

M. Prévinaire craint qu'on n'accuse la Banque de s'être placée dans une situation difficile en abusant d'une faculté.

M. Tesch fait remarquer qu'il est impossible, dans la situation où l'on se trouve, d'avoir toujours du papier correct.

M. le Ministre demande si l'Union de crédit de ... réclame une forte somme.

M. Prévinaire répond que la Banque ... a refusé d'endosser ses effets, et que, dès lors, la Banque nationale ne peut les accepter.

M. le Ministre. N'a-t-elle pas refusé d'endosser ses effets parce que la somme excède ses moyens?

M. Liedts. Non.

M. Malou. Le travail industriel marche-t-il bien à ... ?

M. Prévinaire. On ne se plaint pas.

M. Liedts croit que, somme toute, la situation s'améliore de jour en jour.

M. Bisschoffsheim déclare ne pas être de cet avis.

M. Liedts reconnaît que l'encaisse s'épuise, mais si lentement, dit-il, qu'il n'est pas besoin d'imaginer des moyens nouveaux.

M. Bisschoffsheim. L'encaisse s'épuise parce que la circulation diminue, et, d'un autre côté, la Banque ne peut continuer ses escomptes qu'en se défendant contre les demandes.

M. le Ministre demande s'il y a encore quelque point principal à traiter.

M. Bisschoffsheim pose la question de savoir s'il y aurait des inconvénients à autoriser l'importation des souverains anglais comme monnaie belge.

M. Malou n'est pas convaincu de l'utilité de la mesure, et il redoute l'effet moral qu'elle pourrait produire sur la population; selon lui, en ce moment, tous les efforts doivent tendre à établir, le plus promptement possible, la circulation en argent.

M. Tesch. La question des souverains semble devoir se résumer en une perte.

M. Bisschoffsheim. Il ne faut pas les tarifer trop haut.

M. Tesch. Alors vous n'en aurez pas.

M. Malou. Il y a deux éventualités possibles : que la guerre finisse brusquement, par une espèce de coup de théâtre et de manière à faire disparaître toute crainte pour longtemps; abrogera-t-on une loi à peine faite? Mais que la guerre se

prolonge , et que l'Angleterre soit entraînée à prendre des mesures quelconques ; qu'advierait-il de la livre sterling ?

M. *Prévinair*e. L'or deviendrait plus cher.

M. *Bisschoffsheim*. La livre sterling resterait toujours bonne.

M. *Malou*. Oui, mais quelles seront les fluctuations du change ?

M. *Bisschoffsheim* demande si l'idée d'un emprunt a été adoptée et si l'on a déjà entamé des négociations à cet égard.

M. *Malou* répond que tous les moyens indiqués ont été notés, que l'un d'eux a été adopté et que, pour les autres, il faut laisser au Gouvernement un peu de temps.

M. *Prévinair*e déclare qu'aucune mesure relative à l'escompte ou à l'échange ne sera prise sans être préalablement soumise au Gouvernement ; il désirerait savoir ce que le Gouvernement pense de l'idée de porter à 7 p. % le taux d'escompte des valeurs tirées de l'étranger sur la Belgique.

M. *Malou*, à première vue, trouve l'idée bonne et pense que M. le Ministre des Finances l'approuvera.

M. *le Ministre*. Certainement.

La séance est levée.

SÉANCE DU 4 AOÛT 1870.

Sont présents : M. Jacobs, Ministre des Finances, MM. Malou, De Naeyer, Liedts, Tesch, Sabatier, Fortamps, Prévinair et Bisschoffsheim.

M. *Prévinair*e annonce que la circulation est descendue, en trois jours, de trois millions, et que tous les jours la Banque perd un peu de son encaisse numéraire.

M. *Liedts*. Quelle est la situation de votre portefeuille étranger ?

M. *Prévinair*e. A trois millions près, il a disparu.

M. *le Ministre*. Somme toute, l'encaisse ne se modifie pas beaucoup.

M. *Tesch*. Non, mais les ressources pour l'avenir ne sont plus les mêmes.

M. *Bisschoffsheim*. Le portefeuille diminue.

M. *le Ministre*. Oui, mais le drainage d'argent ne vous inquiète plus, il n'y a plus que l'escompte qui vous préoccupe.

M. *Prévinair*e. Au 16 juillet, le portefeuille étranger et l'encaisse donnaient 140 millions ; au 30 juillet, les mêmes éléments ne donnent plus que 103 millions ; c'est donc 37 millions perdus en quinze jours.

M. *Liedts*. Nous étions alors au plus fort de la crise.

M. *Prévinair*e. Au 16 juin, il y avait 60 millions disponibles au-dessus du quart ; au 30 juillet, il n'y a plus que 27 millions.

M. *le Ministre* fait remarquer que, sous ce rapport, il n'y a présentement rien à faire, et il propose de s'occuper de la question des escomptes qui est la question capitale.

M. *Malou* estime que, dans cet ordre d'idées, c'est la situation de l'Union de crédit de ... qui doit d'abord préoccuper la commission.

Cette société réclame 50,000 francs par jour de plus qu'on ne lui donnait précédemment, et ce, pendant huit jours, faute de quoi elle saute, entraînant la faillite de cinq cents petits commerçants. Elle prétend avoir en portefeuille, entre autres valeurs, pour 750,000 francs d'effets qui rentrent dans les termes des statuts de la Banque nationale. Au dire d'un député de la localité, la chute de l'Union de crédit de ... serait le commencement d'une nouvelle panique de papier et d'une crise d'opinion, ce qui serait plus fâcheux encore.

M. Malou demande de pouvoir télégraphier à cette société que, si elle présente 200,000 francs d'effets acceptables, la Banque les acceptera.

M. *Liedts*. S'agit-il de papier à trois signatures ?

M. *Malou* croit qu'il s'agit d'effets corrects ayant une cause commerciale.

M. *Prévinaire* expose les conditions dans lesquelles se trouve la Banque nationale vis-à-vis de l'Union du crédit de ...

Une grande partie des effets de cette société passait autrefois par la Banque de ... qui lui a même, à certaine époque, escompté pour au-delà de deux millions; mais cette banque ne veut plus accepter aujourd'hui de nouvelles promesses que dans les limites des engagements en cours, c'est-à-dire pour environ 1,400,000 francs. C'est dans ces circonstances que l'Union du crédit de ... réclame l'intervention de la Banque nationale.

M. *Prévinaire* déclare que, dans le désir de mettre l'Union du crédit de ... à même de faire face à sa situation, il a voulu s'engager personnellement pour 50,000 francs, à condition que les administrateurs, à leur tour, consentissent à donner une couverture à la Banque, mais que cette offre n'a pas été acceptée.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, on présente à la Banque des effets dont elle ne connaît pas la valeur; peut-elle les accepter ?

M. *le Ministre*. Tout ce que M. Malou voudrait, c'est que la Banque examinât la valeur de ces effets et que, s'ils sont satisfaisants, elle les acceptât.

M. *Prévinaire*. La Banque ne connaît pas les sociétaires de l'Union du crédit de ...

M. *le Ministre*. Son agent à ... doit être à même d'apprécier la solvabilité de ces sociétaires.

M. *Prévinaire*. La Banque de ... refuse sa garantie.

M. *Malou* croit que la Banque de ... ne refuse pas sa garantie par défiance, mais parce qu'elle s'est prescrite une limite. Cependant, puisqu'on fait des objections à sa demande, il en fait une nouvelle, à savoir : que la Banque ne prenne que pour 100,000 francs et qu'elle subordonne son intervention à un appel de fonds immédiat.

M. Malou sait que l'Union du crédit de ... a été fondée par des souscripteurs très-solvables, et on lui a assuré que les gros actionnaires pouvaient parfaitement verser; dans ces conditions, il croit que la Banque nationale ne risque rien et qu'elle peut l'autoriser à télégraphier à l'Union du crédit de ... qu'elle prendra son bon papier. La Banque pourra faire examiner ce papier et prendre même l'avis de la Banque de .., si la demande excède 100,000 francs. Tout ce qu'il désire, c'est qu'on ne laisse pas tomber l'Union du crédit de ... en faillite, demain vendredi, jour de marché.

M. *Bisschoffsheim*. Le papier de cette société ne doit pas être bon ; sans cela elle aurait trouvé 100,000 francs à ...

M. *le Ministre*. Son papier n'est peut-être pas tout à fait correct, mais, dans la situation actuelle, il faut admettre une certaine tolérance et risquer quelque chose.

M. *Bisschoffsheim*. Au compte de qui faut-il risquer ?

M. *le Ministre*. Au compte de la Banque nationale.

M. *Malou* dit que si la Banque, en s'exposant en ce moment, subissait quelques pertes, elle n'aurait jamais placé d'argent à plus gros intérêt que celui qu'elle aurait perdu.

M. *Tesch* fait remarquer que l'Union du crédit de ... a un capital souscrit de 12 millions ; qu'aux termes de ses statuts, les souscripteurs sont responsables jusqu'à versement complet de leurs actions, et que, dans ces conditions, la Banque ne court aucun risque.

M. *Bisschoffsheim* objecte qu'on ne peut pas compter sur les appels de fonds en temps de crise et que, d'ailleurs, si la Banque intervenait en faveur de l'Union du crédit de ..., elle devrait intervenir également en faveur d'autres établissements de crédit.

Si l'on veut maintenir la situation de toute la Belgique, il propose que le Gouvernement donne 25 millions à la caisse d'épargne pour faire l'escompte.

M. *Malou* dit qu'il a fait une démarche à la caisse d'épargne pour obtenir qu'elle favorise, à l'aide de ses fonds, l'opération des warrants, et que son président n'y a pas consenti.

Il pense cependant que le Gouvernement a le droit de réclamer, dans une certaine mesure, le concours de cette institution.

M. *Bisschoffsheim*. Eh bien, qu'on lui donne 25 millions.

M. *Malou*. Il ne faut pas cela.

M. *Bisschoffsheim*. 20 millions si cela suffit ; ainsi, d'un côté, on tirerait le pays d'embarras, de l'autre, on laisserait la Banque à ses statuts au lieu de l'engager à en sortir.

M. *Malou*. La Banque, en acceptant des effets à deux signatures ne sort pas de ses statuts. Tout ce qu'on lui demande, c'est de prévenir une nouvelle panique.

M. *Bisschoffsheim*. S'il ne s'agissait que de 100,000 francs, la Banque les donnerait immédiatement ; mais de nouvelles demandes surgiront, et elle ne peut tout faire.

M. *le Ministre*. Qu'elle escompte largement ; si la source de l'escompte se tarit et qu'elle doive prendre des mesures restrictives, elle aura le droit alors d'invoquer l'excuse de la nécessité.

M. *Bisschoffsheim* demande pourquoi on ne tenterait pas le moyen qu'il a indiqué ?

M. *le Ministre* est tout prêt à le tenter, et il se mettra le jour même en rapport avec la caisse d'épargne ; mais il demande à son tour que la Banque montre quelque facilité pour l'escompte.

M. *Bisschoffsheim* répond que ce n'est pas au moment où ses ressources diminuent que la Banque peut donner de l'extension à ses escomptes.

Revenant sur le moyen qu'il a indiqué, il dit qu'avec 25 ou 20 millions, la caisse d'épargne pourrait faire toutes les opérations qui ne sont pas compatibles avec les statuts de la Banque.

M. le Ministre. Mais où prendre ces 20 millions ? Ce ne peut être sur l'encaisse de l'État.

M. Liedts. L'État pourrait faire un emprunt et en remettre le montant à la caisse d'épargne, avec une affectation déterminée ; il ferait ainsi l'office de banquier par une voie détournée.

M. le Ministre. Ce serait l'État-Banque nationale.

M. Malou. La situation financière ne comporte pas un emprunt, et le Gouvernement ne saurait avoir l'intention d'en proposer un à la Chambre. Mais il est fermement résolu à maintenir, par tous les moyens dont il peut disposer, la situation économique dans un état normal.

Si la Banque ne veut pas agir, le Gouvernement agira.

M. Bisschoffsheim. On ne peut rien faire sans argent.

M. Malou. Le Gouvernement n'a jamais marchandé son concours.

M. le Ministre demande si la Banque serait disposée à faire une partie des 25 millions à remettre à la caisse d'épargne.

M. Bisschoffsheim. Ce serait une opération anti-statutaire.

M. le Ministre Pour la place d'Anvers, la Banque a deux signatures et les warrants.

M. Bisschoffsheim. Elle peut croire que ce papier présente encore des risques.

M. le Ministre. Alors ce n'est plus une question de statuts, mais une question d'appréciation.

M. Bisschoffsheim. Les ressources manquent ; la Banque ne peut soutenir un crédit de 500 millions dans la situation actuelle de l'Europe.

M. le Ministre. Au lieu de 500 millions vous auriez 525 millions : cela ferait-il grand chose ?

M. Bisschoffsheim. Mais au lieu de monter de 500 à 525, il faut descendre de 500 à 275.

M. le Ministre. C'est ainsi que vous voulez venir en aide au crédit ?

M. Bisschoffsheim. On ne peut pas faire l'impossible.

M. Malou présente quelques considérations au sujet des warrants. La Banque ne doit, d'après lui, utiliser ses ressources que pour des besoins réels et immédiats et en portionnant, quant à la répartition et quant au temps pendant lequel la répartition sera faite.

M. Prévinaire déclare que les répartitions ont été faites à raison des besoins immédiats et par petites fractions, mais que les demandes augmentent tous les jours.

Il annonce que les agents de la Banque ont été chargés de s'enquérir des besoins probables d'escompte pour maintenir, pendant la quinzaine, le travail dans les usines et faire face aux nécessités du commerce.

M. le Ministre est d'avis qu'il faut moins qu'on ne le pense. Il connaît une maison d'Anvers qui possède pour 2 1/2 millions de laine et qui a, dans ses propres ressources, de quoi payer 2 millions. On lui marchande l'escompte de warrants.

M. *Prévinair*. Le résultat de l'enquête des agents de la Banque sera connu dimanche.

M. *le Ministre*. Quant à l'idée de M. Bisschoffsheim de faire intervenir la caisse d'épargne, le cabinet l'examinera immédiatement.

M. *Prévinair*. La caisse d'épargne pourrait, au moyen d'une dotation spéciale fournie par le Gouvernement, venir en aide à des intérêts industriels et commerciaux qui ne peuvent créer des valeurs escomptables par la Banque nationale.

M. *le Ministre*. Ce serait constituer une banque à côté de la vôtre.

M. *Prévinair*. La caisse d'épargne fait déjà la banque dans une certaine mesure.

M. *Fortamps*. Lorsque la caisse d'épargne a été créée, il a été convenu qu'elle pourrait faire des opérations que la Banque nationale ne peut faire. Cela lui est d'autant plus facile que les dépôts excédant 3,000 francs ne peuvent être réclamés que dans un délai de six mois.

M. *Liedts* redoute les conséquences de la mesure proposée. Pour lui, admettre le principe que la caisse d'épargne peut faire l'office de la Banque nationale pour certaines catégories de valeurs, c'est préparer la mort de la Banque nationale.

M. *Prévinair*. La Banque nationale ne peut accepter toutes les valeurs; il faut bien cependant parer à la situation. Eh bien! l'État, qui a une encaisse suffisante ou qui a le moyen de se créer des ressources, pourrait verser à la caisse d'épargne les fonds dont il ne doit pas faire un emploi immédiat, en invitant celle-ci à leur donner telle ou telle destination.

M. *Liedts*. L'encaisse de l'État n'excède pas ses besoins; pour donner une dotation à la caisse d'épargne, le Gouvernement devrait donc demander un emprunt aux Chambres; c'est soulever une question de concurrence qui peut être la mort de la Banque.

M. *Tesch* croit que ce qui importe surtout, c'est de ne pas éveiller l'attention et de ne pas donner à penser que le crédit est profondément atteint.

S'il faut 25 millions, il propose d'émettre des bons du Trésor.

M. *Bisschoffsheim*. Le Gouvernement pense-t-il avoir le droit d'émettre des bons du Trésor?

M. *le Ministre*. Oui.

M. *Tesch*. Les moyens qui éveilleront le moins l'attention seront les meilleurs.

M. *le Ministre*. La Banque nationale croit donc qu'avec 25 millions on sauverait le crédit.

M. *Prévinair*. Oui, mais ce n'est pas à dire qu'on maintiendrait le travail au degré de développement où il se trouve aujourd'hui.

M. *Fortamps*. Cela va de soi; ce qu'il importe, c'est de maintenir le crédit pour la production restreinte.

M. *Prévinair*. Cela, la Banque pourra le faire; cependant, supposons un cas extrême : Anvers est bloqué...

M. *le Ministre*. Nous serions déliés alors de tous nos engagements.

M. *Bisschoffsheim*. Pour que la Banque puisse maintenir le crédit dans une forte mesure, l'État devrait renforcer son encaisse.

M. *le Ministre*. Il n'y a pas de devoirs d'un seul côté.

M. *Bisschoffsheim*. La Banque fait ce qu'elle peut

M. le Ministre. Elle pourrait avoir plus de confiance et montrer plus d'énergie; de son côté, le Gouvernement fera tout son possible pour augmenter les ressources de la Banque.

La séance est levée.

SÉANCE DU 13 AOÛT 1870.

Sont présents : M. Jacobs, Ministre des Finances, MM. Malou, Sabatier, Fortamps, Prévinaire, Bisschoffsheim et Liedts.

M. Prévinaire expose la situation : Les demandes d'escompte sont toujours nombreuses et de toute nature; la Banque espérait cependant pouvoir tenir la position, mais les événements se compliquent. Le *Paris* est en baisse de 2 p. %, et les recouvrements à faire sur cette place vont éprouver de grandes difficultés. Le marché monétaire français va peut-être aussi se trouver fermé dans une certaine mesure. On peut espérer que le cours forcé refoulera l'argent; c'est une théorie que les faits ont souvent justifiée; mais se vérifiera-t-elle dans la situation actuelle?

M. Bisschoffsheim. La Monnaie travaille-t-elle toujours?

M. Prévinaire. Oui, elle fabrique 500,000 francs par jour, mais elle ne peut faire davantage.

M. le Ministre. La Banque, ne paye-t-elle pas du tout en or?

M. Prévinaire. Elle l'a fait au début de la crise, quand ses ressources en écus étaient épuisées, mais elle a perdu ainsi pour 17 millions d'or.

M. le Ministre admet que la Banque paye en argent quand ses guichets sont encombrés; c'est un moyen de gagner du temps, mais en temps normal, il lui semble qu'elle pourrait payer partiellement en or, afin de conserver ses écus pour les moments de panique.

M. Prévinaire a la conviction que payer en or, c'est enterrer le capital monétaire.

M. Malou partage l'opinion de M. Prévinaire que le cours forcé pourrait avoir pour effet le refoulement des pièces de 5 francs; cependant, si la Monnaie belge ne peut produire par jour que 500,000 francs, il propose de faire fabriquer à Londres, avec des coins belges, de l'argent et même de l'or.

A son avis, on ne prohibera pas, en France, l'exportation du numéraire, mais, le fit-on, cette mesure serait illusoire; les exportations ne seraient plus aussi considérables, mais l'infiltration continuerait à se faire.

M. Liedts. Pour fabriquer de la monnaie à Londres, il faudrait y transporter notre contrôle.

M. le Ministre. On pourrait, au besoin, nommer un contrôleur spécial.

M. Malou fait remarquer que c'est là une question d'exécution et qu'il faut d'abord s'entendre sur le principe.

M. le Ministre dit que, si la commission le conseille, il est tout disposé à prendre conjointement les deux mesures : l'essai de frappe à Londres et la négociation avec la Banque de France.

M. *Liedts* n'a aucune objection à présenter contre la proposition de faire frapper des monnaies à Londres.

M. *Prévinaire* non plus.

M. *le Ministre*. C'est donc une chose convenue.

M. *Malou* dit que M. le Ministre des Finances s'est mis en rapport avec la caisse d'épargne pour la déterminer à prendre des warrants. Rien n'est encore résolu, mais on doit se revoir.

M. *Prévinaire* s'est également mis en rapport avec la caisse d'épargne. Des 11 millions qu'elle a, à la Banque, en compte courant, elle se montre disposée à affecter 2 millions à des besoins qui ne sont pas exclusivement commerciaux ; elle consent aussi à prendre 4 millions du portefeuille de la Banque, mais elle désire conserver 5 millions complètement disponibles.

M. *le Ministre* demande combien il faudrait de pièces de 5 francs à la Banque ?

M. *Prévinaire* constate qu'il en faut 5 millions pour le service des agences en temps normal, mais il ne saurait préciser le chiffre nécessaire pour la situation actuelle ; cela dépendra, dit-il, de l'état des esprits.

M. *Fortamps*. La Banque a 24 millions en lingots et 10 millions en souverains ; cela fait 34 millions.

La Monnaie de Bruxelles peut, en vingt jours, à raison de 500,000 francs par jour, fabriquer pour 10 millions ; reste donc 24 millions à faire convertir, le plus tôt possible, soit à Londres, soit à Utrecht.

La Banque a, en outre, des pièces d'or françaises qu'elle pourrait échanger contre des pièces de 5 francs, soit à Lille, soit à Valenciennes.

M. *le Ministre*. Voilà pour les espèces. Et maintenant les escomptes : c'est toujours la question importante.

M. *Liedts*. On dit qu'Anvers se rassure ; en est-il de même de Verviers ?

M. *Prévinaire*. Non ; les Unions de crédit et la spéculation sont aussi toujours très-embarrassées.

M. *le Ministre* engage la Banque à se montrer facile envers ceux qui font beaucoup d'affaires avec la France, attendu qu'ils vont être fort éprouvés par la prorogation des échéances.

M. *Sabatier* fait remarquer que la Belgique livre pour 25 millions par mois à la France, que les Belges devront continuer à payer et qu'on ne les payera plus.

M. *Liedts* demande, à ce propos, si le Gouvernement a porté son attention sur la possibilité d'enlever le numéraire au moyen de traites de la France sur la Belgique. On suspend nos traites, dit-il, et les traites sur la Belgique vont être payées en espèces.

M. *le Ministre* est d'avis que les représailles n'auraient pas de raison d'être.

Il rappelle qu'en 1830 il y a également eu en Belgique prorogation d'échéances et qu'aucune puissance n'a réclamé ni usé de représailles.

M. *Malou* pense que les représailles nous porteraient préjudice.

M. *Liedts* déclare qu'il ne fait aucune proposition.

M. *Prévinaire* constate que, depuis le 30 juin, les ressources de la Banque ont diminué de 50 millions.

M. *le Ministre* comprend que la Banque ne se montre pas coulante à l'égard de toutes les demandes d'escompte, mais il estime qu'il faut éviter de produire

des désastres, qui ramèneraient la panique. Les unions de crédit sont, à son avis, dans une position difficile; celles de et de ont plus ou moins obtenu satisfaction; quant à celle de, elle est toujours fort gênée. Si elle tombait, d'autres pourraient bien suivre.

Il insiste pour que la Banque intervienne et empêche cette chute.

M. *Prévinair* déclare que les ressources de l'Union du crédit de sont si peu assurées, que la Banque ne peut pas se départir de la position qu'elle a prise à son égard.

M. *Fortamps* dit que la Banque exige certaines garanties, et que l'Union du crédit de doit s'arranger de façon à les donner.

Il rappelle qu'en 1848, à Paris, lors de la grande panique, une foule de personnes se sont fait inscrire pour garantir, l'une 5,000 francs, d'autres 10.000 francs, et demande pourquoi on ne ferait pas de même à

M. *Malou* fait remarquer que l'Union du crédit de n'agit pas seulement à, mais dans deux provinces, et que, dans ces conditions, les habitants de la ville de n'ont pas grand intérêt à intervenir.

M. *Prévinair* constate que l'Union du crédit de a parmi ses administrateurs un débiteur en compte courant de 150,000 francs, au delà du crédit dont il peut jouir. Dans ces circonstances, il est d'avis que la Banque ne peut pas intervenir.

M. *Malou* demande si le moment n'est pas venu de s'occuper de la question du cours légal des monnaies étrangères.

M. *Bisschoffsheim* est d'avis qu'il n'y a pas urgence à la discuter, parce qu'il pense qu'il ne sera pas interdit à la Banque de France de nous envoyer des pièces de cinq francs.

M. *le Ministre* déclare que le Gouvernement négociera immédiatement pour en avoir.

La séance est levée.

A M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 1^{er} décembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous nous avez fait parvenir, ce matin, deux feuilles d'impression, portant les numéros de pagination 45-52, reproduisant la première partie de la sténographie recueillie par l'employé de votre administration présent aux réunions de la commission consultative, instituée près de votre Département par M. votre prédécesseur, au mois de juillet dernier, et vous nous faites demander de les examiner et de les rectifier, s'il y a lieu.

Cette demande a lieu de nous étonner : ce n'est pas à quatre mois de date, qu'il peut convenablement être fait appel à nos souvenirs. Ce contrôle aurait dû se faire immédiatement et contradictoirement, et si, peut-être, la nature confuse des notes recueillies devait faire retarder cette communication, tout au moins était-il naturel qu'elle fût faite avant le 25 août, jour où la pensée de communiquer ces notes s'est produite à la Chambre des Représentants, par l'organe d'un membre du cabinet, ou enfin le 12 septembre, date des lettres par lesquelles, en nous annonçant la dissolution de la commission, vous avez bien voulu nous remercier de notre concours.

Il est certain, en second lieu, que les observations échangées dans le sein de la commission répondaient à une situation déjà exposée, connue des membres qui la composaient, et dont le sens serait complètement altéré, si ces observations étaient produites isolément; on ne pourrait les rendre intelligibles pour le public, et leur restituer leur véritable signification, si tant est qu'elles ont été exactement reproduites, qu'en entrant souvent dans des explications qui intéressent des tiers et en courant le risque de nuire à leur crédit.

Le côté très-délicat de ces sortes d'affaires avait été compris dès l'origine, et la commission avait été instituée uniquement dans le but d'éclairer le Gouvernement, comme l'énonce clairement la dépêche de M. votre prédécesseur, en date du 17 juillet. Aussi, dès sa première réunion, le 19 juillet, il était entendu qu'elle n'aurait qu'un caractère consultatif, qu'elle n'aurait ni conclusion à formuler, ni rapport à faire. En un mot, elle était destinée à faciliter la centralisation de renseignements et d'idées. Les notes recueillies par la sténographie devaient servir de memento à l'usage des membres du Gouvernement, qui, surchargés d'affaires, ne pouvaient assister régulièrement aux réunions, et il était si peu question de leur attribuer le caractère de procès-verbaux ou de compte-rendu, que jamais il n'a été demandé, ni même offert, d'en donner lecture, ni à la clôture, ni à l'ouverture des réunions, ce qui est d'usage, lorsqu'il peut être utile de fixer contradictoirement le texte de semblables documents.

C'est placés sur ce terrain, que les membres de la commission ont pu, sans préparation, avec l'abandon permis dans des réunions intimes et confidentielles, au milieu du croisement des conversations, émettre parfois des idées, qui souvent se modifiaient, séance tenante, et qu'ils ont pu parler des hommes et des choses avec le plus entier abandon.

Nous ne pouvons, Monsieur le Ministre, pour ce qui nous regarde, reconnaître l'exactitude de ce résumé écourté de notes, à la rédaction desquelles nous n'avons été appelés à concourir en aucune manière, et nous nous réservons de reproduire nous-mêmes nos propres idées, en temps opportun, après en avoir référé à nos collègues de la Banque nationale, qui nous avaient donné mission de les représenter au sein de la commission, dont vous jugez convenable de livrer les délibérations à la discussion publique.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous exprimer le désir, qu'afin de constater la situation, vous vouliez bien faire reproduire la présente à la suite des documents qui seront distribués à la Chambre.

Agréez, etc.

EUG. PRÉVINAIRE.

J.-R. BISCHOFFSHEIM.

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1870-1871.

Mémoire de la Banque nationale à M. le Ministre des Finances.

Bruxelles, 8 décembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

MM. Prévinaire et Bissehoffsheim nous ont fait part de la demande qui leur a été adressée, en votre nom, d'examiner et de rectifier, s'il y avait lieu, deux feuilles d'impression, reproduisant une partie de la sténographie, recueillie par un employé de votre Département, qui était présent aux réunions de la commission consultative instituée, au mois de juillet dernier, près de votre Département, et de la réponse qu'ils viennent d'y faire.

Nous approuvons complètement l'attitude qu'ils prennent en cette circonstance.

Il est naturel, de leur part, de ne pas sanctionner, par une révision impossible après tant de temps écoulé, le mode que le Gouvernement a cru devoir suivre en cette circonstance.

Nos délégués ont, d'ailleurs, le devoir de décliner toute responsabilité dans la publicité donnée à des renseignements qu'ils ont communiqués à la commission instituée dans le seul but d'éclairer le Gouvernement.

Comptant sur le caractère confidentiel de la réunion, nos délégués n'ont point hésité à indiquer la situation délicate de certains établissements financiers, les besoins imprévus auxquels on leur demandait de faire face sur l'heure, à l'aide de ressources demandées à la Banque, dans des proportions hors de tout rapport avec le concours que celle-ci leur prêtait dans des temps ordinaires.

Ils n'ont pas pu supposer un seul instant que ces confidences pouvaient franchir le seuil du cabinet du Ministre. Comprenant les inconvénients de pareilles divulgations, on a supprimé les noms des tiers intéressés ; mais d'autres indications permettent trop aisément de les reconnaître. Nul ne saurait dire l'influence que peut exercer, à un moment donné, sur le crédit de ces établissements, une publicité d'autant plus regrettable qu'elle nous semble inutile (permettez-nous de le dire) au point de vue spécial qui intéresse les Chambres et le pays.

Il s'agit, en effet, Monsieur le Ministre, de mettre en lumière les causes de la

panique déplorable qui s'est manifestée à partir du 15 juillet, et qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes pour la fortune publique et le crédit de la Banque.

Il faut pouvoir nettement attribuer au Gouvernement et à la Banque la part de responsabilité qu'une juste appréciation des faits doit faire peser sur chacun d'eux.

La correspondance entre le Gouvernement et la Banque nationale contient les éléments de cet examen. Elle est toutefois incomplète en ce qui nous regarde. Après l'apaisement qui s'était produit, après les explications et les débats qui avaient eu lieu au sein de la Chambre, nous avons cru, par une réserve que l'on comprendra, devoir nous abstenir de donner suite aux intentions manifestées dans notre lettre du 27 juillet, de répondre à des appréciations de M. votre prédécesseur, qu'il nous était impossible d'admettre. Notre silence serait inexplicable, aujourd'hui que l'on a résolu de mettre tous les documents sous les yeux du public, et nous venons vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien ajouter à votre publication la présente lettre et ses annexes, qui sont, d'une part, la copie des procès-verbaux des séances du conseil général de la Banque, du 16 juillet, du 22 du même mois et du 6 août 1870, et, d'autre part, un tableau du montant des escomptes sur la Belgique, pendant les 1^{re}, 2^e et 3^e décades de juillet, 1^{re} et 2^e décades d'août, des années 1868, 1869 et 1870.

Ces pièces, expression indubitable de l'esprit qui animait l'administration de la Banque pendant la crise, sont en même temps la justification la plus sincère et la plus loyale de ses actes. Un exposé de faits, que nous croyons devoir rappeler, se déduit de l'ensemble des documents et peut seul servir de base à une discussion sérieuse.

Le 15 juillet, après divers pourparlers qui avaient eu lieu entre M. votre prédécesseur et le gouverneur de la Banque, celui-ci nous prévint qu'il y avait lieu de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour transférer à Anvers l'encaisse métallique représentant le solde dû au Trésor, et de ne laisser, dans les agences, que les sommes nécessaires pour faire face aux crédits ouverts.

L'ordre écrit allait en être transmis à la Banque.

Cette communication émut d'autant plus le conseil, qu'il n'ignorait pas que le gouverneur, dans ses rapports avec M. votre prédécesseur, lui avait donné l'assurance qu'en trois heures ce transfert pouvait s'opérer. Nous devions croire, dès lors, que le Gouvernement avait reçu des informations d'une nature menaçante, et notre devoir le plus impérieux était de seconder le Gouvernement en cette circonstance.

Nous prenions donc les mesures nécessaires pour réaliser ses prescriptions, quand un employé du Département des Finances vint prévenir le gouverneur que l'ordre écrit ne serait pas adressé à la Banque, la situation permettant d'en ajourner l'exécution.

Ce répit fut malheureusement de courte durée.

Le 15, un fonctionnaire de votre Département se présentait au domicile personnel du gouverneur, comme si l'on avait voulu d'autant mieux marquer l'urgence et la gravité de la situation, et lui remettait la lettre datée du 15, à l'aide d'une surcharge sur le chiffre 15, comme M. Tack l'a indiqué à la Chambre.

Elle invitait le gouverneur à faire opérer immédiatement le transfert convenu sous la surveillance de deux fonctionnaires du Département des Finances, désignés par le Ministre, et d'une manière déterminée.

La lettre n'était pas même signée, tant on avait mis de précipitation à l'envoyer au gouverneur. L'ordre était si grave, que le gouverneur insista pour que cette omission fut réparée.

Le transfert s'est opéré dans des conditions que le Gouvernement a blâmées après coup ; mais elles n'étaient, à nos yeux, que la conséquence nécessaire des ordres qui nous étaient donnés et des circonstances dans lesquelles ces ordres nous étaient parvenus. La coopération du gouvernement dans ce transfert nous prouvait invinciblement que nous accomplissions ses intentions.

Lorsque le Gouvernement, seul juge de la situation politique, nous avertissait de préparer le transfert de l'encaisse métallique, lorsqu'il donnait l'ordre de l'effectuer, puis qu'il le suspendait, pour le donner de nouveau, d'une manière insolite et qui devait faire croire à un péril imminent ; lorsque, enfin, surveillant l'exécution de ses propres ordres, il faisait accompagner le transfert par ses agents, comment l'administration de la Banque aurait-elle pu soupçonner qu'il n'y avait pas d'urgence ? et peut-on lui reprocher, avec le moindre fondement, de n'avoir point assumé, en un pareil moment, la responsabilité d'un retard qui semblait un péril, à en juger par l'extrême anxiété que manifestait le Gouvernement ? Il n'est pas contestable que si l'inquiétude et la défiance se révèlent dans les actes du pouvoir, l'inquiétude et la défiance se trouvent centuplées chez les personnes qui ne peuvent juger du danger que par les actes mêmes du Gouvernement.

A quelque moment que ce transfert eût été opéré, il ne pouvait, au surplus, rester un mystère, puisqu'il exigeait le concours d'un nombreux personnel d'administrations différentes, et il devait provoquer, comme il a provoqué, une émotion profonde dans le pays.

On ne pouvait, tout à la fois, garder le secret et ordonner à une multitude d'agents, sur tous les points du territoire, de se dessaisir de la plus notable partie des encaisses métalliques, en prévoyant même l'hypothèse d'une invasion, et en prescrivant les mesures à prendre pour sauvegarder l'intérêt du trésor public. L'émotion, qui devint générale, trouvait un écho dans la presse ; celle-ci révélait chaque jour quelque fait nouveau de nature à détruire la confiance dans la circulation fiduciaire, déjà ébranlée par les événements, et que, pour l'avantage de l'industrie et du commerce, il eût été si utile de raffermir. Une circulaire du Département des Finances, en date du 18 juillet, prescrivait, entre autres, aux receveurs, de ne garder qu'une encaisse très-restreinte, ce qui se comprenait, mais ajoutait qu'ils ne pourraient point *modifier la nature de cette encaisse*, c'est-à-dire qu'ils ne devaient plus la transformer en billets de banque. On tarissait ainsi une source précieuse d'échange et de confiance ; on fomentait le discrédit.

Sous l'empire de ces circonstances, ignorant des lois qui président à l'organisation du crédit, des garanties qui assurent la convertibilité des billets de banque, les porteurs de ces billets s'abandonnèrent à une panique qui fit affluer aux guichets de la Banque une foule effarée et tremblante.

Au moment où la crise atteignait un haut degré d'intensité, le 26 juillet, M. le

Ministre de la Guerre adressait une circulaire à tous les chefs de corps de l'armée pour les informer que, par suite d'arrangements concertés entre lui et M. le Ministre des Finances, les mesures étaient prises pour que toutes les agences de la Banque nationale, et notamment les plus importantes d'entre elles, fussent pourvues de monnaies d'or, d'argent et de billon en quantité suffisante « pour faire face à l'échange des billets de banque qui se trouvaient dans les caisses militaires. »

L'étrangeté de cette mesure, qui ne pouvait avoir d'autre effet que de détruire toute confiance dans la circulation fiduciaire, fut si bien comprise, mais malheureusement cinq jours après qu'elle avait reçu son exécution, que, par une nouvelle circulaire en date du 31 juillet, M. le Ministre de la Guerre informait les chefs de corps qu'il était prié par M. le Ministre des Finances « de recommander » particulièrement aux conseils d'administration et aux comptables des corps de « réclamer le moins d'or possible des agents de la Banque nationale, et de payer » en billets de banque tout ce qui est susceptible de l'être ; comme aussi « d'échanger les billets de 500 et de 1,000 francs qui se trouvent en caisse » contre des coupures de 20 et de 50 francs, afin de faciliter les paiements. »

Inutile de dire que dès ce moment une rude atteinte avait été portée au crédit.

Enfin, sur dix points du pays, les journaux annonçaient que les employés des chemins de fer et de la poste avaient refusé les billets de banque d'un chiffre supérieur au montant des coupons ou des timbres demandés.

Il n'est pas étonnant qu'en présence d'une telle série d'actes extraordinaires, des personnes animées d'excellentes intentions, des représentants de l'industrie et du commerce, alarmés de voir frapper tout à coup de discrédit un moyen d'échange qui occupe une si grande place dans les transactions, aient mis en avant l'idée du cours forcé des billets de banque, idée énergiquement combattue par l'un de nous au sein de la chambre de commerce de Bruxelles, où il a contribué à la faire échouer.

Cet ensemble de mesures eût suffi, dans une situation calme, à émouvoir profondément les esprits. Elles devaient, dans une situation troublée, précipiter fatalement la panique et aggraver considérablement les difficultés que la Banque avait à surmonter.

En constatant ces faits indéniables, l'administration de la Banque n'a point la pensée de prétendre que seuls ils ont engendré cette panique regrettable. Notre intention est de ne pas cesser d'être justes, dût-on même ne l'être pas envers nous. Les événements formidables, dont il était difficile de prévoir les conséquences et qui avaient éclaté d'une manière si inattendue, exerçaient nécessairement leur influence pernicieuse sur les esprits. Mais au milieu de ce trouble et de cette agitation, il est impossible de méconnaître l'effet désastreux, pour le crédit de la Banque, des actes que nous venons de rappeler.

Qu'a fait la Banque dans le même temps ?

Elle a pris deux mesures dont elle doit à son tour porter la responsabilité. Elle a décidé, au moment où il lui était prescrit de diriger les encaisses métalliques sur Anvers, d'user de la faculté que la loi lui donne de n'échanger ses billets qu'à Bruxelles ; elle a toutefois maintenu l'échange à Anvers. Elle a pris

des mesures restrictives de l'escompte en ordonnant notamment de le limiter au montant des effets, provenant des mêmes endosseurs, arrivés le même jour à échéance.

Ce sont ces mesures que le Gouvernement a critiquées dans sa correspondance, lorsqu'il s'est trouvé lui-même en butte à de vives attaques au sujet des résolutions qu'il avait prises, et ces critiques ont été accentuées par quelques personnes dans le sein de la commission qu'il avait instituée pour s'éclairer sur les moyens de conjurer la crise.

Nous ne nous dissimulons pas l'effet qu'ont dû produire les ordres contenus dans notre circulaire à nos agents, du 15 juillet, même avec les modifications que le télégraphe leur portait quelques heures après.

Cependant, en présence des mesures que le Gouvernement décrétait, nous demandons sans crainte à tout esprit non prévenu, d'apprécier les préoccupations sous l'empire desquelles agissait le conseil d'administration de la Banque ; de décider s'il est juste de transformer des conséquences en causes premières, et de juger s'il était possible, à la même heure, de retirer des agences la plus notable partie des encaisses métalliques, et d'y maintenir sans restriction l'échange des billets contre de l'or ou de l'argent.

Dans toute crise semblable à celle que nous venons de traverser, les banques de circulation sont exposées à deux exigences contradictoires : le public réclame à l'un des guichets le remboursement des billets, et il présente à l'autre des bordereaux d'escompte pour des sommes beaucoup plus considérables qu'en temps normal.

Or, la circulation est précisément le moyen le plus puissant de l'escompte. La puissance d'escompter se mesure surtout à la confiance que le public montre dans la circulation fiduciaire et aux dépôts qui sont faits en compte-courant. Et de là, pour le commerce et l'industrie, les conséquences redoutables du discrédit des billets de banque.

Les escomptes affluent par des causes diverses, les unes naturelles, légitimes expressions de besoins réels, les autres artificielles et suspectes, dues parfois à l'esprit de spéculation, le plus souvent à un excès de prévoyance, qui porte les banques, les banquiers, les commerçants à fortifier leur position personnelle et leurs encaisses, au détriment de la sécurité de la banque de circulation et pour se mettre à l'abri des événements ultérieurs. Nous pourrions en citer plus d'un exemple. Tel établissement de premier ordre, d'un crédit que rien ne pouvait ébranler dans les circonstances actuelles, et dont l'escompte à la Banque nationale ne dépasse pas, en moyenne, 12 à 13 cent mille francs par an, présentait pendant la crise des bordereaux dont il obtenait l'escompte du 7 juillet au 31 août, et qui ne s'élevaient pas à moins de fr. 5,124,828-55 ; et l'on trouvait que la Banque n'était pas assez large dans ses escomptes.

Dans le même temps on pesait sur l'administration de la Banque pour la déterminer à s'engager pour des sommes très-considérables dans l'escompte de valeurs garanties par des warrants, ce qui implique, en temps de crise, d'inévitables renouvellements. C'est dans ces mêmes valeurs que l'on essaya d'engager la caisse d'épargne, ce qui aurait exigé que l'on mît à sa disposition des moyens qui, sans cela, auraient fait défaut à cette institution.

Des restrictions à l'escompte, et, en tous cas, la surveillance la plus attentive sur la nature des effets présentés dans les temps difficiles, sont des mesures que la nécessité, à défaut de la prudence la plus ordinaire, commande impérieusement aux banques d'émission, lorsqu'une crise éclate.

L'intérêt du plus grand nombre de commerçants et d'industriels leur en fait un devoir. Il faut se mettre en mesure de satisfaire aux besoins réels et bien constatés. Le plus grand nombre, et de beaucoup, est étranger aux spéculations qui ont en vue l'encaisse métallique de la Banque. Il n'est pas davantage en position de se créer des ressources exceptionnelles, en versant tout à coup un portefeuille abondant dans le portefeuille de la Banque. Sans contester qu'il y ait encore, dans ce dernier cas, des services rendus et que la Banque doive y aider, elle doit néanmoins maintenir entre les plus puissants et les plus faibles une équitable pondération, et ne pas donner tout aux uns au risque de laisser les autres en souffrance.

Quoi qu'il en soit, c'est par leur application, par leurs résultats, par leurs effets, traduits en chiffres, qu'il faut juger les mesures que la Banque a prises. L'échange des petites coupures a été suspendu dans nos agences pendant quelques heures à peine, et nous nous sommes efforcés de mettre nos agents en situation de faire l'échange des billets de 500 francs et de 1,000 francs, même pour des sommes considérables, chaque fois que les demandes nous sont parvenues en temps opportun. La réalisation de notre portefeuille étranger, dont l'utilité, démontrée par la dernière crise, a été si souvent contestée, diverses autres mesures, qui entraînèrent pour la Banque un sacrifice de plus de 700,000 francs, nous permirent de mettre à la disposition du public, du 15 juillet au 27 août, la somme de 62,744,000 francs en métaux précieux pour faire face, et bien au delà, à toutes les nécessités qui pouvaient se révéler. Cette somme se divisait en 18,000,000 de francs d'or et 44,744,000 francs d'argent.

Malgré cette émission énorme de numéraire, l'encaisse métallique n'a jamais été réduite au-dessous des limites qui lui sont assignées, et, dès le 28 août, les pertes d'espèces étaient plus que compensées par les rentrées. Quant à la restriction de l'escompte, il est aisé d'apprécier si, de ce chef, la Banque a encouru un reproche fondé. On peut différer d'avis sur la mesure annoncée par la Banque en ce qui touche la limite des escomptes, mais ce serait une discussion purement spéculative, puisque, en fait, loin que l'escompte ait été diminué, loin qu'il ait été maintenu même dans les limites des escomptes des périodes correspondantes, il a été, au contraire, très-notablement accru. Nous vous adressons le tableau de nos escomptes du 1^{er} juillet au 15 août 1870, mis en regard des escomptes faits par la Banque pendant la même période, en 1868 et 1869, ainsi que pendant les six semaines qui ont précédé la crise. On y trouve la preuve que les escomptes qui, du 1^{er} juin au 15 août, ont été, à *Bruxelles*, en 1868, de 30,800,000 francs et en 1869, de 28,000,000 de francs, se sont élevés, en 1870, à plus de 66,000,000 de francs; à *Anvers*, dans le même temps,

En 1868,	„ fr.	23,400,000
En 1869,		18,800,000
En 1870,		33,800,000

Dans nos comptoirs, enfin, si nous escomptions aux époques que nous venons d'indiquer,

En 1868, fr. 77,700,000

En 1869, 81,000,000

nous portions nos escomptes à plus de 95,200,000 francs pendant la crise intense des mêmes mois de 1870.

Avons-nous fait tout ce qui était en notre pouvoir dans ces circonstances critiques? Nous avons la conviction d'avoir accompli notre devoir dans toute son étendue, et les chiffres que nous venons de citer nous paraissent de nature à le prouver d'une manière irrécusable.

On a paru cependant, à certaines heures d'anxiété, exiger plus encore de la Banque nationale. Il aurait fallu, dans ce cas, ou des mesures extrêmes, extra-légales, toujours inquiétantes, ou des ressources qu'il ne dépendait pas de nous de créer.

Dans le désir de répondre à des vœux qui, même nous paraissant exagérés, témoignaient d'intentions louables et de préoccupations légitimes des intérêts alarmés, l'idée fut émise de réclamer le concours du Gouvernement; mais le sentiment a prévalu que nous devions nous abstenir, ne pas prendre l'initiative de sortir des voies régulières, puisque, d'ailleurs, nous faisons évidemment face à la crise en préservant le pays de tout sinistre, dès qu'un crédit salutaire pouvait être utilement accordé.

A une époque rapprochée du terme où la loi de son institution sera révisée, il importait à la Banque nationale de prouver, une fois de plus, qu'elle repose sur des bases solides et qu'elle ne dévie pas du but qui l'a fait établir.

Dans les crises qui, depuis vingt années, ont périodiquement troublé l'industrie et le commerce du monde, la Banque (nous croyons pouvoir le dire, puisque notre légitime défense nous y oblige) n'est pas restée une seule fois au-dessous de sa mission.

Assaillie, en dernier lieu, par une tempête, que des événements politiques menaçants avaient fait naître, ayant à la fois à satisfaire à toutes les exigences du crédit, sous la forme d'escomptes multipliés et, d'autre part, aux nécessités de remboursements énormes, la Banque a pu poursuivre d'un pas assuré la marche de ses opérations.

En achevant ces explications, nous n'éprouvons qu'un regret, Monsieur le Ministre : c'est d'avoir été placés dans la nécessité de les donner. Nous n'avons aucun goût pour des discussions de ce genre; notre silence jusqu'à ce jour l'a suffisamment démontré. Nous aurions voulu continuer à garder la même réserve, évitant toute revue rétrospective et des récriminations stériles, n'envisageant que les intentions qui furent droites de toute part et inspirées uniquement par le bien public; nous n'aurions voulu nous souvenir que des efforts patriotiques que nous avons mis en commun avec le Gouvernement, pour conjurer les dangers dont le pays était menacé; nous n'aurions voulu avoir qu'à remercier le Gouvernement du concours bienveillant qu'il nous a prêté.

On reconnaîtra, sans doute, qu'il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,

VIGNERON.

Le Vice-Gouverneur,

A. PIRSON.

PROCES-VERBAUX.

Copie du procès-verbal de la séance du 16 juillet 1870.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Sont présents : MM. Prévinaire, *gouverneur*; Pirson, *vice-gouverneur*; Anspach, Bisschoffsheim, De Pouhon, Jacobs, Van Hoegaerden, *directeurs*; David, Jamar, Nagelmakers, Vandevin, *censeurs*; Vigneron, *secrétaire*.

M. le Commissaire du Gouvernement assiste à la séance.

MM. le baron Grenier, Loos et Corbisier se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Gouverneur fait connaître que la réunion extraordinaire de ce jour est motivée par la gravité des événements qui viennent d'éclater. Il expose ensuite, en ces termes, les faits et circonstances qui ont provoqué les mesures prises, le 14 et le 15 juillet, par l'administration de la Banque :

« MESSIEURS,

» Des circonstances de la plus haute gravité motivent votre réunion de ce jour et la convocation d'urgence que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

» Les appréhensions qui, depuis le 7 juillet, s'étaient emparées de tous les esprits, ne sont, malheureusement, que trop justifiées par la déclaration de guerre à la Prusse, que le gouvernement français a portée hier au Corps législatif.

» Dès le 7 juillet, l'administration de la Banque, se préoccupant des dangers de la situation, transmettait à ses correspondants étrangers l'instruction de suspendre la couverture des valeurs encaissées par leurs soins. Les proportions que prenait, dès cette date, les demandes d'échange de billets et d'escompte, faisaient prévoir la nécessité de ménager les forces de la Banque.

» Cédant à une légitime préoccupation personnelle des intérêts confiés à la Banque, je me présentais, le 11 juillet, au cabinet de M. le Ministre des Finances, pour savoir s'il n'avait pas d'instructions à donner à la Banque nationale.

» Je revis encore M. le Ministre des Finances, le 12 et le 13 juillet.

» Le résultat de ces entrevues fut porté à la connaissance du conseil de la Banque ; celui-ci ne pouvait méconnaître la gravité de la situation : il adressa, le 14 juillet, à ses comptoirs, la circulaire que nous mettons sous vos yeux ; elle fait pressentir des mesures plus restrictives de l'escompte, elle recommande la circonspection et limite l'admission au chiffre *maximum*, représenté par le montant des effets escomptés antérieurement au même client, qui arrivent à échéance le même jour.

» Dans l'une des premières entrevues, M. le Ministre des Finances m'avait
» demandé en combien de temps la Banque serait en mesure de transférer à
» Anvers les titres de la dette publique en dépôt à la Banque, *et l'encaisse du*
» *Trésor*.

» J'avais répondu *que trois heures suffisaient*, si tous les préparatifs étaient
» faits d'avance. Je me permis de lui faire remarquer que l'encaisse du Trésor
» formait partie intégrante de l'encaisse de la Banque nationale, et qu'une partie
» de l'encaisse du Trésor était disséminée dans les trente-six agences de la
» Banque, pour faire face aux paiements résultant de crédits ouverts pour
» compte de l'État.

» Ce fut le 12 que M. le Ministre des Finances me prescrivit de faire les
» préparatifs nécessaires pour la translation éventuelle, à Anvers, des valeurs
» appartenant au Trésor.

» Je revis M. le Ministre le 13, dans la matinée, pour lui faire connaître que
» tout serait prêt dans la matinée, et que j'attendais des instructions écrites.
» Celles-ci devaient m'être transmises dans la journée.

» Vers deux heures de relevée, un fonctionnaire du Département des Finances,
» demandant à me voir à la Banque, me fit savoir que M. le Ministre suspendait
» l'envoi de son ordre, par suite de nouvelles plus rassurantes.

» Le 13, à huit heures du matin, le même fonctionnaire se présentait à mon
» domicile, rue Montoyer; je me hâtai de me mettre à sa disposition. Il me pria
» de prendre communication d'une dépêche ministérielle, non signée à ce
» moment, mais qui me fut apportée, vers dix heures, régularisée.

» Cette dépêche contenait les instructions que je devais recevoir le 13 : elle
» invitait la Banque à transférer, à la succursale d'Anvers, *l'encaisse appar-*
» *tenant au Trésor* et les titres de la dette publique en dépôt à la Banque.

» Dans la matinée du 13, la Banque recevait une autre dépêche de M. le
» Ministre des Finances, portant, comme la précédente, la date du 13 juillet ;
» celle-ci prescrivait d'inviter les agents du caissier de l'État *dans les provinces*
» *limitrophes de la Prusse et de la France, à diriger sur Bruxelles leur*
» *encaisse disponible et à ne conserver, dès lors, devers eux que les fonds*
» *absolument indispensables pour satisfaire aux crédits ouverts*.

» Cette dépêche contient d'autres instructions, dans la prévision de certaines
» éventualités extrêmes, s'étendant même aux agents des autres provinces, et M. le
» Ministre la terminait en disant qu'il ne transmettrait pas d'instructions ultérieures.

» En présence de semblables prescriptions, la Banque devait, dans l'intérêt de
» sa propre sécurité, adopter des mesures compatibles avec ses obligations
» légales ; elle prescrivit donc à ses agents de suspendre, jusqu'à nouvel ordre,
» l'échange des billets, qui n'aurait plus lieu qu'à Bruxelles et à Anvers.

» Il était d'autant plus essentiel d'en agir ainsi, que le Gouvernement n'assu-
» mait la responsabilité des fonds déposés dans les agences de la Banque, qu'à
» raison de leur affectation au service de la trésorerie. Maintenant l'échange des
» billets en province, c'était rendre illusoire la précaution, prise par la Banque
» en vue des circonstances difficiles, de ne rembourser qu'à Bruxelles les soldes
» de comptes courants, condition que tous les titulaires ont acceptée par écrit. La
» Banque pouvait-elle songer à maintenir l'échange en province, ce qui impli-

» quait la nécessité d'encaisses considérables, qui, à raison même des circonstances, devaient être sans cesse renforcées, quand le Gouvernement signalait les dangers auxquels ces encaisses se trouvaient exposées.

» Tel est, messieurs, le résumé des considérations qui ont motivé les mesures adoptées par la Banque, les 14 et 15 juillet.

» Quant à l'élévation des taux d'escompte et d'intérêt, elle ne se justifie malheureusement que trop. Il importe de chercher à maintenir dans la circulation, par l'appât d'une rémunération plus élevée, les capitaux qui se cachent en temps de crise.

» Les mesures prescrites par les dépêches ministérielles du 15 juillet ont été exécutées; la translation des fonds publics en dépôt à la Banque s'est faite avec le concours de deux fonctionnaires du Département des Finances, *chargés de s'assurer du dépôt de ces valeurs à la succursale.*

» Dès une heure, le 15, je prévenais personnellement l'un d'eux, que cette translation aurait lieu par le train de 3 heures 50 minutes.

» Je dois terminer ici ce rapport.

» Vous comprendrez, Messieurs, que le temps m'a manqué pour y comprendre les détails que je suis dans l'usage de vous présenter sur la situation de la Banque.

» Je constate seulement que, depuis le 22 juin, la progression des escomptes avait déterminé l'administration à presser la réalisation du portefeuille étranger, et que des mesures plus énergiques encore, que nous comptons appliquer, nous permettent d'espérer que le portefeuille étranger, comprenant en ce moment pour 44,594,948 francs de valeurs, sera réalisé pour la fin du mois. »

Il est ensuite donné lecture des deux circulaires adressées, l'une aux comptoirs, le 14 courant, n° 9848, et la seconde aux agents, le 15 courant, n° 9915, et qui sont ainsi conçues :

Circulaire aux comptoirs.

« MESSIEURS,

» Les circonstances politiques exigent la plus grande circonspection.

» Sans préjudice aux mesures plus restrictives qui deviendraient nécessaires, l'administration de la Banque croit devoir limiter dès demain, 15 courant, le montant des effets provenant des mêmes endosseurs, arrivés le même jour à échéance.

» Rien ne s'oppose, Messieurs, à ce que vous informiez verbalement, sans retard, votre clientèle de cette mesure.

» *Le Gouverneur,*

» *EUG. PRÉVINAIRE.* »

Circulaire aux agents.

« MESSIEURS,

» Je vous prie d'expédier à Bruxelles la partie de votre encaisse en espèces, excédant le montant des crédits ouverts pour compte de l'État.

» A dater de demain, vous effectuerez en billets tous paiements autres que
» ceux pour compte de l'État ; et, si vous n'avez pas en caisse une somme suffi-
» sante en billets, pour faire face à ces paiements, vous êtes autorisé à délivrer
» gratuitement des accreditifs à vue sur Bruxelles.

» Il est entendu que, jusqu'à disposition ultérieure, vous ne donnerez plus
» d'espèces contre des billets ; cet échange n'aura lieu qu'à Bruxelles.

» Dans le cas où vous apprendriez que, contre toute attente, votre province
» est menacée d'être envahie, vous auriez à transférer immédiatement à Anvers,
» et par les voies les plus promptes et les plus sûres, le numéraire, les valeurs et
» les titres dont vous êtes dépositaire.

» *Le Gouverneur,*

» EUG. PRÉVINAIRE. »

Plusieurs membres expriment le regret que le conseil d'administration se soit trouvé dans la nécessité de prendre des mesures qui, dans leur opinion, sont de nature à propager les inquiétudes et affaibliront la confiance qu'inspirait la Banque nationale.

Toutefois, en présence de la situation anormale créée par l'exécution des ordres du Gouvernement, le conseil des censeurs, forcé et contraint par cette situation, déclare, par l'organe d'un de ses membres, qu'il se rallie aux mesures prises par le conseil d'administration.

M. le commissaire du Gouvernement fait connaître qu'il croit devoir renouveler devant le conseil général les observations qu'il a présentées au conseil d'administration, dans sa séance de la veille.

Il déclare, tout d'abord, n'avoir aucune mission spéciale et même n'avoir eu connaissance des ordres du Gouvernement que par la dépêche adressée le 15 courant à la Banque.

Il exprime donc un sentiment tout personnel en disant que, d'après lui, la résolution consistant à cesser en province le remboursement des billets est tellement sérieuse et peut avoir des conséquences tellement graves, que l'administration aurait dû reculer devant une pareille extrémité, quand même, en agissant ainsi, elle croyait engager sa responsabilité et transgresser les instructions du Gouvernement.

Le comité général examine ensuite si, en considération de ce que les événements qu'on pouvait appréhender la veille, paraissent aujourd'hui moins imminents, il n'y aurait pas lieu d'atténuer, dans une certaine mesure, les dispositions qui ont été prises, et, à la suite de la discussion qui s'engage à ce sujet, le conseil général décide :

1° Que des télégrammes seront immédiatement adressés à tous les agents pour les autoriser à échanger les coupures de 20 francs, 50 francs et 100 francs contre-espèces ;

2° Qu'on laissera à l'appréciation des comptoirs la répartition des escomptes qu'ils sont autorisés à admettre jusqu'à concurrence des trois quarts des effets venant à échéance.

La séance est levée à une heure.

Fait et arrêté en séance, date que dessus.

(Suivent les signatures des membres présents.)

Copie du procès-verbal de la séance du conseil général du 22 juillet 1870.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Prévinaire, *gouverneur*; Pirson, *vice-gouverneur*; Anspach, Bischoffsheim, De Pouhon, Jacobs, Vanhoegaerden, *directeurs*; Baron Grenier, Corbisier, Jamar, David, Nagelmakers-Orban, Vandevin, *censeurs*; Vigneron, *secrétaire*.

M. le Commissaire du Gouvernement assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et approuvé.

M. le Gouverneur donne quelques renseignements sur la situation de la Banque. Il donne lecture des circulaires adressées aux agents et aux comptoirs à la suite de la réunion du conseil général du 16 courant.

Il fait connaître que depuis quelques jours les échanges des billets contre espèces ont pris, tant à Bruxelles qu'en province, de très-grandes proportions, et s'élèvent chaque jour à des sommes considérables.

D'un autre côté, les demandes d'escomptes sont excessives; les escomptes journaliers, répondant à des échéances de 1,200,000 à 1,500,000 francs, s'élèvent à 4 ou 5 millions : un tel état de choses ne peut se prolonger, il faut nécessairement que la Banque prenne des mesures pour restreindre les escomptes.

La Banque fait auprès du Gouvernement des représentations incessantes, en lui indiquant la mesure exacte des résultats que produirait le concours qu'il promettait, mais jusqu'ici elle n'a pu arriver à obtenir un concours plus efficace.

M. le gouverneur donne lecture d'une lettre adressée à M. le Ministre des Finances, et de la dépêche en date du que la Banque a reçue en réponse.

Un membre du conseil des censeurs dit qu'il considère le contenu de cette dépêche comme étant de la plus haute gravité : il exprime la profonde émotion que sa lecture lui a fait éprouver.

Cette dépêche n'a qu'un but, c'est de déplacer les rôles et de faire retomber sur l'administration de la Banque la responsabilité de la situation déplorable dans laquelle nous nous trouvons, tandis que cette responsabilité doit peser de tout son poids sur le Gouvernement qui, par son fait, a provoqué les mesures qui ont été prises.

La Banque a déjà traversé plusieurs crises : et à toutes ces époques on a laissé l'administration libre de ses allures : on a eu confiance dans le dévouement, la sagesse et l'expérience des hommes placés à la tête de la Banque nationale, et on a surmonté les crises sans que le crédit et la considération de notre établissement aient été ébranlés.

Aujourd'hui, on a agi différemment. Des ordres ont été donnés qui ont mis la Banque dans l'obligation morale de prendre, pour ses propres intérêts, les mesures de précaution très-sérieuses que le Gouvernement prenait lui-même pour son encaisse.

Il importe aux intérêts des actionnaires et à la dignité de l'administration de décliner la responsabilité qu'on veut faire peser sur elle.

Au jour prochain, où les Chambres se réuniront, il n'est pas douteux qu'elles seront saisies des graves incidents qui viennent de se produire, et il est important que l'administration rétablisse à l'avance les choses sous leur véritable jour.

Il demande donc expressément que la Banque réponde immédiatement à M. le Ministre des Finances, en lui faisant remarquer la différence capitale qui existe entre les termes de sa dernière dépêche et les instructions qu'il avait données primitivement et qui ont mis l'administration de la Banque dans l'obligation morale d'arrêter les mesures qu'elle a prises.

Il demande, à cette occasion, qu'il soit donné communication de la première dépêche de M. le Ministre des Finances.

M. le gouverneur rappelle les circonstances dans lesquelles les premières instructions de M. le Ministre des Finances ont été données : la situation était très-grave, les événements paraissaient alarmants.

Il ajoute qu'en présence des ordres donnés le 15, par le Gouvernement, la Banque ne pouvait se dispenser d'adopter les mesures que réclamait sa sécurité.

En ce qui concerne la communication de la première dépêche de M. le Ministre des Finances, M. le Gouverneur, tout en offrant de faire cette communication, engage le conseil à ne pas insister sur sa lecture.

Cette manière de voir, appuyée par un membre du conseil d'administration, est admise.

Plusieurs membres prennent successivement la parole et le conseil décide qu'une réponse sera adressée à M. le Ministre des Finances, et qu'il se réunira demain à trois heures pour en recevoir communication.

M. le gouverneur demande que le conseil général veuille bien examiner si, dans la situation actuelle, et dans la mesure du concours que lui apporte le Gouvernement, la Banque peut continuer à suivre la marche tracée dans les dernières instructions données à ses comptoirs et à ses agents, ce qui pourrait faire descendre l'encaisse en dessous de la limite extrême, fixée par l'art. 13, § 2, des statuts.

M. le gouverneur pense que le conseil général doit, sur la solution de cette question, participer à la responsabilité morale qui pèse sur l'administration.

Un membre ajoute que pour obvier au danger deux systèmes sont en présence.

L'un consistant à continuer les escomptes en suivant les dernières décisions prises, sauf à cesser l'échange des billets en province, l'autre consistant à restreindre les escomptes et à continuer l'échange des billets.

Le conseil remet la suite de la discussion à la séance de demain.

La séance est levée à cinq heures.

Fait et arrêté en séance, date que dessus.

(Suivent les signatures des membres présents.)

Copie du procès-verbal de la séance du 23 juillet 1870, du conseil général.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Prévinaire, *gouverneur* ; Pirson, *vice-gouverneur* ; Anspach, Bischoffsheim, De Pouhon, Jacobs, Van Hoegaerden, baron Grenier, *directeurs* ; Jamar, Vandevin, *censeurs* ; Vigneron, *secrétaire*.

M. le Commissaire du Gouvernement assiste à la séance.

Le conseil reçoit communication du projet de lettre à adresser à M. le Ministre des Finances, en réponse à la dépêche du dont le conseil a pris connaissance dans sa dernière séance.

Il approuve la rédaction de cette lettre, qui est inscrite sous le n° au registre particulier tenu au secrétariat.

Fait et arrêté en séance, date que dessus.

(Suivent les signatures des membres présents.)

Copie du procès-verbal de la séance du 6 août 1870, du conseil général.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Prévinaire, *gouverneur* ; Pirson, *vice-gouverneur* ; Anspach, Bischoffsheim, De Pouhon, Jacobs, Van Hoegarden, *directeurs* ; Jamar, Nagelmackers-Orban, Vandevin, *censeurs* ; Vigneron, *secrétaire*.

M. le Commissaire du Gouvernement assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du conseil général du 16 juillet, qui est approuvé après quelques modifications.

Les procès-verbaux des séances des 22, 23 et 30 juillet sont également lus et approuvés.

M. le Gouverneur fait rapport sur la situation de la Banque

En présence de l'élévation du taux d'escompte à 6 p. %, par les banques de France et d'Angleterre, et des demandes considérables d'escompte, le conseil d'administration a cru devoir élever de 1 p. % le taux d'escompte des effets créés en Belgique et porter à 7 p. % le taux d'escompte des traites de l'étranger sur la Belgique, quelles soient ou non acceptées.

Vu l'urgence, le conseil d'administration a rendu ces nouvelles conditions applicables dès le 5. Il espère que MM. les censeurs voudront bien, en donnant aujourd'hui leur approbation à ces mesures, ratifier leur application dès le 5 courant.

M. le gouverneur invite ensuite le conseil général à examiner si la situation de la Banque, qu'il a résumée dans son rapport, ne permettrait pas d'user de certains tempéraments dans l'application des limites fixées aux comptoirs pour les opérations d'escompte.

Un membre émet l'avis que, dans les circonstances actuelles, il est impossible d'agir d'après des règles fixes : il pense que le conseil des censeurs ne peut que s'en référer à la sagesse du conseil d'administration.

Un membre fait observer que la majorité du conseil s'est prononcée depuis l'origine de la crise pour une application libérale de la latitude que l'administration s'est réservée par sa circulaire du 19 juillet, tandis que la minorité persiste à combattre cette manière de voir, et qu'en égard à cette situation, il est désirable que le conseil des censeurs formule son opinion sur la marche à suivre.

Un censeur estime qu'en offrant de plus grandes facilités au commerce et à l'industrie, la Banque agit dans son propre intérêt, et qu'elle doit aller aussi loin que possible dans cette voie, sans compromettre la sécurité de son propre crédit.

Un directeur demande positivement que le conseil général se prononce sur la manière dont l'administration doit agir. Il entrevoit avec effroi le moment où la Banque se trouvera débordée et obligée de cesser d'escompter, par suite de la réduction de l'encaisse métallique en dessous de la proportion du quart du montant des engagements fiduciaires ; il pense qu'il y a lieu de mettre le Gouvernement en demeure de s'exécuter.

Il est alors donné lecture d'un projet formulé par deux membres du conseil d'administration, d'une lettre à adresser à M. le Ministre des Finances, pour lui exposer la situation et lui indiquer la marche que la Banque compte suivre.

M. le vice-gouverneur proteste contre l'envoi de cette lettre dans les termes dans lesquels elle est conçue ; il ajoute qu'il a des raisons personnelles de croire qu'une démarche faite dans les termes proposés pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses pour la Banque.

Un censeur partage l'avis de M. le vice-gouverneur. Il regretterait l'envoi de cette lettre. Il pense qu'il importe d'être très-sobre de communications de cette nature au Gouvernement dont la Banque ne doit provoquer l'intervention que lorsqu'elle est en quelque sorte forcée.

Quant à la marche à suivre actuellement sur laquelle on demande l'avis du conseil des censeurs, il dira nettement quel est son sentiment.

Il y a deux manières de gouverner les affaires de la Banque. La première consiste à n'envisager que l'intérêt exclusif de celle-ci ; en mettant la Banque à l'abri de toute chance de perte, en prenant, dans les situations troublées comme celle que nous traversons, des mesures restrictives de diverses natures, sans se préoccuper des conséquences qu'elles peuvent engendrer vis-à-vis des tiers ; d'agir, en un mot, comme un particulier qui, travaillant avec ses capitaux, n'a d'autre souci que leur conservation et leur accroissement.

Ce système le censeur le condamne. La Banque a des devoirs spéciaux à remplir vis-à-vis du pays ; et, à vouloir éviter dans le présent certains risques, beaucoup de préoccupations et une sérieuse responsabilité, on compromet l'avenir de l'institution, qui, dans les temps de crise surtout, peut fonder par l'attitude qu'elle prend une popularité qui lui sera nécessaire au jour prochain où le renouvellement de son privilège sera mis en question.

Cette popularité ne peut lui manquer, au contraire, si la Banque s'associe dans une large mesure aux préoccupations actuelles des commerçants et des industriels ; si elle s'efforce, par des mesures libérales, de venir en aide aux

affaires commerciales sérieuses, à toutes les affaires réelles que la restriction de l'escompte ne permettrait pas de mener à bonne fin, alors que le commerce a pu légitimement compter sur le concours de la Banque. Ce censeur ne croit pas, surtout, qu'il est possible de puiser dans le caractère d'un papier, qu'on a constamment accepté en temps ordinaire, des motifs pour le repousser en temps de crise.

Il n'envisage pas, au reste, la situation avec les mêmes appréhensions que ceux qui entrevoient le moment où la Banque devra cesser ses escomptes.

Une panique a surgi, à la vérité, et la Banque a vu diminuer son encaisse dans des proportions bien faites pour alarmer l'administration, mais la confiance est revenue, et il importe de la raffermir. La Banque y peut beaucoup par son attitude. En marchant résolument dans la voie qu'on vient d'indiquer, on montrera qu'on a dans l'avenir une confiance qui, comme la peur, a aussi sa contagion.

Si l'on adopte ce système, ce censeur ne redoute pas de voir l'encaisse atteindre au quart des engagements, et réduit même de 3 à 4 millions au-dessous de ce quart. Si, après avoir tout tenté pour éviter au commerce et à l'industrie les atteintes cruelles d'une crise, d'autant plus terrible qu'elle s'est produite inopinément, il faut recourir à des mesures exceptionnelles, la Banque se présentera devant la Chambre et le pays, dans des conditions incontestablement meilleures que si elle a suscité contre elle des colères légitimes, en ajoutant, à tous les maux de la situation actuelle, ceux qu'entraîne la restriction de l'escompte des valeurs produites par le *commerce intérieur*, qu'en temps ordinaire la Banque eût admis dans ses comptoirs.

Les censeurs présents déclarent se rallier à l'opinion de leur collègue, et spécialement en ce qui concerne l'éventualité de voir l'encaisse descendre en-dessous du quart.

Après cette discussion, il est décidé que, dans la lettre à M. le Ministre des Finances, on se bornera à exposer la situation de la Banque.

La séance est levée à 4 heures.

Fait et arrêté en séance, date que dessus.

(Suivent les signatures des membres présents.)

Montant des effets escomptés sur la Belgique, pendant les 1^{re}, 2^e et 3^e décades de juillet, 1^{re} et 2^e décades d'août des années 1868, 1869, 1870.

A BRUXELLES.		A ANVERS.		DANS LES COMPTOIRS.		TOTAL.	
EFFETS.	CAPITAUX.	EFFETS.	CAPITAUX.	EFFETS.	CAPITAUX.	EFFETS.	CAPITAUX.

En 1868.

Juillet, 1 ^{re} décade.	6,554	5,391,049 98	660	4,018,838 34	42,065	42,888,917 36	49,279	21,998,805 68
— 2 ^e —	8,482	5,519,437 08	679	4,394,874 57	44,522	44,634,620 35	23,383	24,548,929 0
— 3 ^e —	11,314	9,424,596 50	4,300	7,245,761 37	46,667	45,452,264 25	29,281	31,822,622 42
Août, 1 ^{re} —	7,490	6,034,440 93	732	4,391,249 05	46,364	46,288,874 44	24,586	26,744,264 42
— 2 ^e —	6,888	4,774,366 55	4,058	5,066,217 79	46,083	48,675,624 07	24,029	28,516,208 44
	40,428	30,843,591 04	4,429	25,446,938 42	75,701	77,640,300 47	420,558	433,600,829 33

En 1869.

Juillet, 1 ^{re} décade.	5,791	4,698,298 86	640	3,032,603 03	42,594	43,454,967 04	49,025	20,885,868 93
— 2 ^e —	8,222	5,908,026 30	814	4,053,923 44	45,801	46,495,477 70	24,834	26,457,427 44
— 3 ^e —	12,634	10,469,078 79	4,453	5,408,580 54	47,448	47,519,147 32	31,235	33,096,806 65
Août, 1 ^{re} —	5,044	2,791,606 44	464	2,399,421 64	47,407	47,072,834 44	22,615	22,263,561 89
— 2 ^e —	8,288	4,489,928 40	738	3,909,533 37	46,020	47,236,845 94	25,046	25,636,277 74
	39,979	28,056,938 46	3,806	48,803,762 02	78,970	84,478,942 44	422,755	428,039,642 62

En 1870.

Juillet, 1 ^{re} décade.	9,322	8,639,470 70	735	4,142,497 74	42,806	43,725,390 42	22,863	26,506,758 53
— 2 ^e —	21,960	22,425,284 54	2,076	12,687,448 44	23,418	27,534,445 64	47,454	62,646,848 59
— 3 ^e —	23,023	18,848,685 77	4,919	8,854,173 85	21,807	21,705,053 75	46,749	49,377,943 37
Août, 1 ^{re} —	14,948	8,723,598 68	869	3,966,423 19	49,769	48,676,646 39	35,586	34,366,338 26
— 2 ^e —	9,645	7,562,984 99	4,479	4,496,437 24	43,587	43,562,386 41	24,444	25,324,805 31
	78,898	66,469,721 68	6,778	33,846,050 37	91,087	95,203,892 01	476,763	495,219,664 06

Les escomptes pendant les six semaines qui ont précédé la crise, du 4^{er} juin au 15 juillet, se sont élevés à 431,224 effets, fr. 463,031,596-23.